

Université A. Mira de Bejaia
Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion
Département des sciences économiques

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences économiques

Option : Economie Monétaire et Bancaire (EMB)

Thème

*Etude de l'impact socioéconomique du
microcrédit en Algérie
« Cas ANGEM de BEJAIA »*

Encadré par :

Docteur GANA Brahim

Réalisé par :

M^{lle} ADJOU Baya

M^{lle} AISSOU Nassima

Devant les Membres de jury :

President: M^r AGGOUNE Karim

Examineur: M^r LAALALI Rachid

Promotion

2017/2018

Remerciements

C'est avec une pensée pleine de reconnaissance que nous tenons à remercier notre « Dieu » clément et miséricordieux de nous avoir donné le courage, la force et la volonté nécessaires pour achever ce modeste travail, ainsi que pour suivre nos études avec succès.

Notre gratitude exprimée à notre encadreur monsieur GANA Brahim pour sa confiance, et la liberté qu'il nous a accordée tout au long de ce travail. Et à toute personne qui a contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire.

Nous adressons également nos vifs et sincères remerciements à l'ensemble du personnel de l'ANGEM, antenne de Bejaia, très particulièrement Mme Ouachek (Directrice de l'agence), Mr CHAKROUN Nadjim (Directeur par intérim), Mr HASSANE El Hafid (Chargé de formation), Mme Nabila (Chargée de communication).

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A la mémoire de mon frère Omar, que Dieu L'accueille dans son vaste paradis;

A Mes honorables et chers parents, pour leur compréhension et leur soutien ;

A mes chers frères et mes chères sœurs ;

A toute ma famille ;

Mes dédicaces vont aussi à la famille Garti, particulièrement Redouane, sa mère et son père ;

A mon binôme Nassima et sa famille en particulier sa mère et son père ;

A tous mes amis(es) et tous ceux qui me connaissent ;

Toute la promotion de sciences économie Option (EMB);

Enfin à toutes les personnes qui mon soutenu et qui ont Participé à l'élaboration de ce travail.

Baya

Dédicaces

A celle, qui a œuvré pour ma réussite, de par son amour, son soutien, tous les sacrifices consentis et ses précieux conseils : Ma très chère maman que j'aime beaucoup. Je t'offre aujourd'hui cette pensée pour confirmer toute l'importance que tu revêtes à mes yeux ;

A celui qui m'a inspiré le courage et l'humilité, mon cher papa, qui m'a soutenu tout au long de mon parcours, depuis l'enfance, et qui m'a épaulé pour la réalisation de ce travail, je te souhaite une longue vie ;

A mes frères et sœurs, pour leurs encouragements permanents, et leur soutien moral, merci d'être là pour moi ;

A ma belle-sœur, Nassima, vous étiez toujours présente quand j'ai besoin de vous, je vous souhaite une vie florissante ;

A mes neveux, Marwa et Marwan Ilyas, que j'aime beaucoup ;

A la famille Daoud, très particulièrement, Nassim, Hani, Adel et tante Saida ;

A toute ma famille ;

A madame Djermoune, pour m'avoir encouragé et aidé à poursuivre mes études ;

A mes collègues de travail, Fatiha, Salima, Nassima, Hassina, Ghania, Samra, wahiba sans oublier Mme Sabatti que je respecte énormément ;

A mon Binôme Baya et sa famille ;

A mon amie Sabiha avec qui j'ai passé des moments inoubliables et gagné une expérience riche ;

Enfin à tous ceux et celles qui mon soutenu, et que j'ai pu oublier.

Nassima

Liste des abréviations

- ADS** : Agence de **D**éveloppement **S**ocial
- ANGEM** : Agence National de **G**estion du **M**icrocrédit
- ANSEJ** : Agence National de **S**outien à l'Emploi de **J**eune
- ASEG** : **A**nalyse **S**ocio- **E**conomique selon le **G**enre
- BFR** : **B**esoin en **F**ond de **R**oulement
- BNA** : **B**anque National d'Algérie
- BTP** : **B**âtiment et **T**ravaux **P**ublics
- CASNOS** : **C**aisse **N**ationale de **S**écurité **S**ociale de **N**on **S**alaries
- CNAC** : **C**aisse **N**ational d'**A**ssurance **C**hômage
- CNAS** : **C**aisse **N**ational d'**A**ssurance **S**ocial
- CNES** : **C**onseil **N**ational **E**conomique et **S**ocial
- CPA** : **C**rédit **P**opulaire **A**lgérien
- DA** : **D**inars **A**lgérien
- FBPMC** : **F**ondation **B**anque **P**opulaire **P**our le **M**icrocrédit
- FGMMC** : **F**onds de **G**arantie **M**utuelle des **M**icrocrédits
- FMI** : **F**ond **M**onétaire **I**nternational
- FONDEP** : **F**ondation **P**our le **D**éveloppement **L**ocal et le **P**artenariat
- IDH** : **I**ndice de **D**éveloppement **H**umain
- IFNB** : **I**nstitution **F**inancière **N**on **B**ancaire
- IMF** : **I**nstitution de **M**icro **F**inance
- IPH** : **I**ndicateur de **P**auvreté **H**umain

MC	: Micro Crédit
MIX	: Microfinance I nformation E xchange
OMC	: O rdonnance sur la M onnaie et le C rédit
ONG	: O rganisation N on G ouvernementale
ONU	: O rganisation des N ations U nies
PAS	: P rogramme d' A justement S tructurel
PED	: P ays E n D éveloppement
PIB	: P roduit I ntérieur B rute
PME	: P etites et M oyennes E ntreprises
PNB	: P roduit N ational B rute
PNDAR	: P lan N ational de D éveloppement A gricole et R ural
PNR	: P rêt N on R émunéré
PNUD	: P rogramme des N ations U nis pour le D éveloppement
PPDR	: P rojet de P roximité de D éveloppement R ural
PSRE	: P rogramme de S outien à la R elance E conomique
SDA	: S ervice de D éveloppement des A ffaires
TPE	: T rès P etites E ntreprises
TPI	: T rès P etites I ndustries

Liste des tableaux

Tableau n°01 : Répartitions des régions par IMF et par encours en 2016.....	29
Tableau n°02 : Les différents modes de financement proposés par l'ANGEM.....	44
Tableau n°03 : Les crédits accordés par l'ANGEM entre 2004 et décembre 2017.....	45
Tableau n°04 : Activités de la CNAC depuis sa création.....	49
Tableau n°05 : Répartition des dossiers de demandes de crédits par financement mixte...59	
Tableau n°06 : Répartition des dossiers de demandes de crédits par financement triangulaire. et la part des banques dans le financement des projets.....	60
Tableau n°07 : Répartition des microcrédits par genre et par secteurs d'activité.....	61
Tableau n°08 : Répartition des projets financés par Daïra et le nombre d'emplois créés.....	65
Tableau n°09 : Evolution du nombre de microentreprises créées par l'ANGEM.....	66
Tableau n°10 : Evolution du nombre d'emplois créés par l'ANGEM.....	67
Tableau n°12 : Evolution du nombre de micro-emprunteurs ayant bénéficié des formations non Financières.....	69

Liste des figures

Figure n°01 : Répartition géographique des emprunteurs de microcrédit selon le genre (2016).....	28
Figure n°02 : Répartition des emprunteurs ruraux selon le type d'IMF en 2016.....	28
Figure n°03 : Source de financement des IMF en pourcentage (en 2016).....	29
Figure n°04 : Répartition des crédits de l'ANGEM par secteurs d'activité.....	46
Figure n°05 : Répartition des microcrédits accordés par montant.....	60
Figure n°06 : Répartition des microcrédits par secteur d'activité.....	63
Figure n°07: Répartition du nombre des PNR accordés par secteur d'activité selon le genre.....	64
Figure n°08 : Répartition du nombre des prêts pour création des projets accordés par secteur d'activité selon le genre.....	64
Figure n°09 : Nombre de microentreprises créées entre (2010-2017).....	67
Figure n°10: Evolution du nombre d'emplois créés par l'ANGEM.....	68
Figure n°11: Evolution du nombre d'emplois créés par rapport au prêts accordés.....	68
Figure n°12: Evolution du nombre de micro-emprunteurs ayant bénéficié des formations non financières.....	70
Figure n°13 : Répartition des bénéficiaires enquêtés par zone	71
Figure n°14 : Répartition des bénéficiaires enquêtés par genre.....	72
Figure n°15 : Tranche d'âge des bénéficiaires enquêtés.....	72
Figure n°16 : Répartition des bénéficiaires par milieu de résidence.....	73
Figure n°17 : Répartition des bénéficiaires par leur statut matrimonial.....	73
Figure n° 18 : Répartition des bénéficiaires par leur niveau d'étude.....	74
Figure n°19 : Nombre de bénéficiaires ayant des personnes en leur charge.....	75
Figure n°20 : Le statut social des bénéficiaires avant l'accès au microcrédit.....	76
Figure n°21 : La destination des microcrédits accordés.....	76
Figure n°22 : Suivi de formations avant l'accès au microcrédit.....	77

Figure n°23 :	Suivi de formation après l'accès au crédit.....	78
Figure n°24 :	Activité des bénéficiaires après l'accès au crédit	79
Figure n°25 :	Evolution de l'activité des bénéficiaires enquêtés.....	79
Figure n°26 :	l'impact du microcrédit sur le niveau de vie des bénéficiaires.....	80
Figure n°27 :	l'impact du microcrédit sur le niveau de vie des bénéficiaires selon le genre.....	81
Figure n°28 :	Impact du microcrédit sur l'accès aux soins.....	81
Figure n°29 :	Impact du microcrédit sur la scolarisation des enfants des bénéficiaires enquêtés, et selon leur genre	82
Figure n°30 :	Impact du microcrédit sur l'amélioration de l'alimentation des bénéficiaires.....	83
Figure n°31:	Impact du microcrédit sur l'acquisition d'actifs utiles par les bénéficiaires.....	84

SOMMAIRE

Introduction Générale	02
Chapitre I : Le microcrédit et le développement socioéconomique	06
Section 01 : Généralités sur le microcrédit	06
Section 02: La contribution du microcrédit au développement socioéconomique	18
Section 03 : Le microcrédit dans le monde	26
Chapitre II : Le microcrédit en Algérie	32
Section 01 : Le microcrédit : un instrument de lutte contre la pauvreté en Algérie	32
Section 02 : Les dispositifs du microcrédit en Algérie	39
Section 03 : Situation du secteur du microcrédit en Algérie	51
Chapitre III : Etude empirique sur l'impact socioéconomique du microcrédit	56
Section 01 : Présentation de l'ANGEM de Bejaia et l'enquête menée auprès de ses quelques bénéficiaires	56
Section 02 : Analyse de l'activité de l'ANGEM	59
Section 03 : Présentation et analyse des données issues de l'enquête menée auprès de quelques bénéficiaires du microcrédit ANGEM au niveau de la Daïra de BEJAIA	70
Conclusion générale	86

Bibliographie

Annexes

Table des matières



Introduction Générale

Introduction générale

Ces dernières décennies, les pratiques microfinancières se sont considérablement développées à travers le monde. Ce développement a concerné particulièrement le microcrédit, ce terme, gagne aujourd'hui du terrain dans notre langage quotidien et occupe une place privilégiée dans les discours politiques et les débats intellectuels puisque il est devenue un des instruments majeurs des politiques économiques.

Le développement du microcrédit et son intégration dans les politiques internationales a créé une nouvelle piste de recherche vers laquelle de nombreux travaux ont été réalisés pour mettre en évidence le rôle du microcrédit dans l'économie des pays. Ceci afin d'identifier la relation qui existe entre celui-ci et le développement socio-économique d'une nation.

Dans la plupart des économies, il occupe une place de choix et diversifie les moyens de lutte contre la pauvreté, permet d'élargir le champ du système financier classique et d'outiller les citoyens ayant des capacités entrepreneuriales de moyens financiers, nécessaires à la concrétisation de leurs projets professionnels, et d'intégrer ainsi le tissu du développement économique et social (Adair et Hamed(2004)).

Le microcrédit a pris véritablement son essor dans les années 1980, bien que les premières expérimentations remontent au début des années 1970 au Bangladesh suite à un projet de recherche mené par Muhammed Yunus et qui s'est concrétisé par la création de la Grammen Bank en 1983. Il s'agit d'un nouveau système basé sur la confiance, la participation et la créativité.

Depuis cette innovation a servi, de modèle et d'inspiration pour beaucoup de pays dans le monde. Il en est de même pour les pays en développement (PVD) à l'instar de l'Algérie. Cette dernière n'a transposé l'expérience de Muhammed Yunus que tardivement, car ce n'est qu'à partir des années 1990 que le secteur du microcrédit commençait à intéresser le gouvernement Algérien.

En effet les effets politico-économiques et l'adoption du plan d'ajustement structurel ont entraîné des conséquences sociales difficiles pour la population (suppression des subventions, la détérioration du niveau de vie, la croissance importante du chômage et l'accroissement de la pauvreté). A cet effet, le chômage, la pauvreté, ainsi que, la croissance (hors hydrocarbure) sont devenus un problème pour l'Algérie. Pour pallier ces contraintes majeures, les Pouvoirs Publics ont mis en place un ensemble de dispositifs de microcrédit (CNAC, ANSEJ, et le cas de l'ANGEM qui nous intéresse très particulièrement).

Problématique

Le problème d'accès au secteur bancaire formel pour une certaine catégorie de personnes pauvres, à faible revenu, ou au chômage, les empêchent d'investir ou de créer leurs propres emplois. Pour surmonter cette difficulté un nouveau dispositif a été mis en place, il s'agit du microcrédit.

Nous voulons à travers ce mémoire étudier et analyser la question suivante :

Quel est l'impact socioéconomique du microcrédit en Algérie ?

De cette question principale, peuvent découler quelques questions subsidiaires via lesquelles nous cernons notre sujet, à savoir :

- Qu'est-ce que le microcrédit ? Quels sont ces objectifs ?
- Quels sont les organismes qui interviennent dans le microcrédit en Algérie? Et quel sont les contraintes qui empêchent son développement ?
- Quel est l'impact économique du dispositif de l'ANGEM de Bejaïa ? Es-ce que le microcrédit améliore le niveau de vie de ses bénéficiaires ?

Pour tenter d'y répondre, nous nous sommes appuyées sur deux hypothèses que nous tenterons de vérifier à savoir :

H1 : Le microcrédit est un outil de développement économique dans la mesure où il permet aux personnes pauvres, ou à faibles revenus, chômeurs, et femmes de camper leurs propres projets et de créer des emplois.

H2 : L'accès aux microcrédits accroît le niveau de vie des bénéficiaires.

Le choix du thème

- L'identification de l'impact économique et social du microcrédit sur ses bénéficiaires.
- Aussi, l'importance de la vocation sociale du microcrédit, du fait qu'il cible la catégorie des gens démunie ou sans emplois ; il permet le rétablissement de la justice sociale, et ce en égalisant les chances de recours au crédit entre les pauvres et les riches, comme il permet la réalisation de l'égalité entre les sexes, en ciblant la femme, et en affirmant sa capacité à promouvoir le bien-être collectif.
- Enfin, l'originalité de ce travail est qui est toujours d'actualité et au centre d'intérêt de tous les chercheurs.

Méthodologie et le plan du travail

La démarche méthodologique utilisée dans ce travail est structurée de la façon suivante. D'abord, elle construit une réflexion générale sur le sujet à travers une étude théorique et conceptuelle permettant de mieux cerner notre sujet, suivi d'étude empirique sous forme d'une analyse du dispositif du microcrédit auprès de l'ANGEM, antenne de Bejaïa et une enquête de terrain, en utilisant la technique d'échantillonnage aléatoire, moyennant la distribution des questionnaires auprès de quelques bénéficiaires du microcrédit (ANGEM de Bejaïa), situé au niveau de la daïra de BEJAIA, afin d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses posées.

Pour réaliser ce travail nous nous sommes basés sur :

- La recherche bibliographique relative au microcrédit
- L'exploitation des données, et des documents fournis par l'ANGEM de Bejaïa
- Les données de l'enquête

Pour parvenir à notre objectif, nous avons structuré notre travail comme suit :

Le premier chapitre traite, des généralités sur le microcrédit et le développement socioéconomique. Le second chapitre présente un état de lieux du microcrédit en Algérie. Le troisième chapitre porte sur l'étude empirique de l'impact socioéconomique du microcrédit à travers une analyse de l'activité de l'ANGEM, antenne de Bejaïa, ainsi que, une enquête de terrain moyennant un questionnaire et des entretiens auprès d'un échantillon constitué de quelques bénéficiaires du microcrédit de l'Agence National de Gestion de microcrédit dans la daïra de BEJAIA.

Chapitre I

Le microcrédit et le développement socioéconomique

Chapitre I : Le microcrédit et le développement socioéconomique

La lutte contre la pauvreté est l'un des objectifs majeurs de toute politique économique, et pour y attendre plusieurs tentatives de restructurations ont été mises en place à savoir le microcrédit.

Les expériences menées à travers le monde notamment celle de la Grameen Bank et de son fondateur Muhammad Yunus¹ montrent que le microcrédit est un instrument incontournable dans le développement socioéconomique.

En effet, il permet aux personnes délacées, qui ne pouvaient pas accéder au système bancaire classique faute de pouvoir remplir les conditions exigées par ces institutions (dépôt minimum, garanties,.....), de créer des activités indépendantes et génératrices de revenus, en leur offrant des petits prêts.

Ainsi, le microcrédit a permis à cette catégorie de personnes qui ne manque pas d'aptitude et de volonté, de s'insérer dans la vie sociale et économique.

Ce chapitre est divisé en trois sections, dans la première section nous présenterons les notions générales du microcrédit. La deuxième section est consacrée pour déterminer l'impact socioéconomique du microcrédit à travers une revue littéraire et quelques études empiriques. Enfin, la troisième section, traite quelques faits et chiffres du microcrédit dans le monde.

Section 01 : Généralités sur le microcrédit

Dans de nombreux pays, une grande masse de la population est marginalisée par le secteur traditionnel bancaire. En effet, cette dernière est exclue, faute de moyens, puisque sa capacité d'épargne et ses besoins de crédit sont trop faibles par rapport aux coûts que ces opérations engendreraient pour les banques. Sachant que la majorité des impécunieux sont des pauvres, ce qui rend beaucoup plus difficile leur accès aux diverses ressources financières.

Pour pallier ce problème, une nouvelle approche est apparue ces dernières décennies afin de concevoir un projet de transformation des relations sociales qui vise à inclure les exclus en permettant ainsi à tous de pouvoir sortir de la misère : il s'agit du microcrédit

¹ : Attali, J., Arthus, Y. B. (2007). « Voyage au cœur d'une révolution ; la microfinance contre la pauvreté », Ed. J.C. Lattés, Paris, p49.

1- Naissance et caractéristiques

1-1 Définition du microcrédit :

Plusieurs définitions sont accordées au terme « microcrédit », nous avons souligné les plus importantes :

- **Selon (Yunus, 1997)²** : « Le microcrédit est un système d'aide sociale qui consiste à attribuer des prêts de très faibles montants à des entrepreneurs ou des artisans considérés comme insolvable par le système bancaire formel, ne pouvant donc pas avoir accès à des prêts bancaires classiques. Il a essentiellement tendance à se développer dans des pays pauvres afin de favoriser leur économie par la concrétisation de microprojets ».
- **Selon le crédit lyonnais** : « Le microcrédit consiste à prêter de petites sommes d'argent à des personnes qui n'ont pas accès au circuit bancaire classique et qui ont un projet de création d'entreprise ».
- **Selon la Banque mondiale (2000)** : « Le microcrédit consiste à offrir à des familles en situation de précarité économique un crédit de faible montant pour les aider à s'engager dans des activités productives ».
- **Selon (Verbeeren et Lardinois, 2003)³** : « Le micro-crédit est un outil financier destiné aux micro-entrepreneurs, présentant des lacunes d'adaptation au marché et proposé par des partenariats d'opérateurs, partenariats permettant de prendre en charge les dimensions sociales, économiques et financières de l'entrepreneuriat ».

Les quatre définitions possibles du microcrédit citées en haut s'accordent toutes aux critères ci-dessus :

- **La faiblesse des montants** qui diffère d'un pays à un autre et varie aussi au sein du même pays.
- **Pauvreté des bénéficiaires** : le microcrédit a été créé pour servir à une catégorie bien spécifique, il s'agit des personnes dont les revenus sont faibles et qui n'ont pas accès aux institutions financières formelles faute de pouvoir remplir les conditions exigées par ces institutions.
- **La destination économique d'utilisation du prêt** : le microcrédit contribue à favoriser une meilleure intégration des pauvres dans le processus économique en créant des activités génératrices de revenu.

La parenté du concept « microcrédit » est attribué à Muhammed Yunus, docteur en économie de l'université de Vanderbilt aux Etats Unis.

² : Yunus, M., Jolis, A. (1997). « Vers un monde sans pauvreté », Ed. J.C. Lattés, Paris

³ : Verbeeren, P., Lardinois, I. (2003). « Guide pratique du microcrédit : l'expérience du prêt solidaire », Publication de la Fondation Roi Baudouin, p 13.

Le microcrédit comme étant une stratégie qui prend plus de notoriété grâce aux Sommets mondiaux, cependant, ce qui a contribué majoritairement à sa visibilité a été la consécration faite par l'ONU de l'année 2005 comme « Année internationale du Microcrédit ».

1-2 Origines et évolution du microcrédit

Plusieurs sources confirment que le microcrédit tire ses racines en Europe au XIX siècle, et cela grâce au banquier prussien Friedrich Wilhelm Raiffeisen qui fonda en Rhénanie (en Suisse) la première société coopérative d'épargne et de crédit pour permettre aux agriculteurs menacés par des récoltes désastreuses d'accéder au financement, Le principe était que les notables de la ville se portaient caution des sommes empruntées, devenant en contrepartie sociétaires de la caisse ainsi constituée . En France, les mêmes organisations apparaissent en 1865 et au Québec en 1900. Elles sont, ensuite, répliquées dans les pays colonisés ; la Indonesian People's Credit Banks (BPR) ouvre en 1895 ; d'autres organisations du même type apparaissent au même moment en Amérique Latine, pour mobiliser l'épargne, améliorer la productivité de l'agriculture et permettre aux paysans de s'unir contre les grands propriétaires fonciers. En Afrique, les systèmes traditionnels de tontine permettent de mettre en commun l'épargne de leurs membres.

Les problèmes de misère populaire et d'exploitation de celle-ci par des usuriers durant les siècles précédent n'ont toujours pas été résolus, c'est pourquoi qu'à partir des années 1970 et au début des années 1980 de nouveaux systèmes ont été créés afin de lutter contre ces pratiques, et pour sortir les plus pauvres de la misère. Ces systèmes apparus simultanément en Amérique latine et en Asie puis dans divers pays en développement ont donné naissance au microcrédit

En effet la pratique du microcrédit tien sa naissance aux nouveaux systèmes développés en Asie et en Amérique latine, mais aussi grâce aux efforts de Muhammed Yunus, récipiendaire 2006 du prix Nobel, qui était autrefois professeur universitaire d'économie au Bangladesh. Celui-ci a constaté que quelques petites sommes de prêts aux villageois les plus démunis qui vivaient une vie précaire dans une région rurale du Bangladesh, peuvent enrayer le cercle vicieux de la misère. Grâce à ces prêts accordés par lui-même, Yunus a réussi à élever de manière sensible le niveau de vie de ces pauvres. Toute fois Les réactions positives immédiates de la part des bénéficiaires et la conviction de pouvoir radicalement améliorer la

condition du monde rural au Bangladesh, poussent Yunus à proposer de tels prêts à grande échelle en créant en 1983 la **Grameen Bank**⁴ « la banque de village » en bengali, surnommée aussi la « banque des pauvres » une des premières banques officielles de microcrédit, dès lors plusieurs institutions ont été créées un peu partout dans le monde.

Aujourd'hui le microcrédit prend un essor considérable, car en moins de 40 ans de sa naissance, il est devenu un outil d'accompagnement des personnes pauvres, en effet plus de 137 millions de personnes dans le monde ont reçu un microcrédit en 2010⁵, et le 18ème sommet mondial du microcrédit s'est fixé comme objectif principale la mise en fin à l'extrême pauvreté dans le monde d'ici 2030⁶.

1.3 Les caractéristiques du microcrédit

Les caractéristiques du microcrédit sont :

➤ Le montant faible du microcrédit

Parmi les causes de l'exclusion bancaire des pauvres est le fait qu'ils sollicitent des montants faibles. Ces derniers ont des besoins monétaires modestes en raison de leur situation précaire qui ne leur permet pas de penser à de grands projets car ils sont certains que les personnes n'accepteront de leur accorder un montant élevé.

Le montant du microcrédit diffère d'un pays à l'autre. Selon le pays et l'activité destinée, en Europe ce dernier pourra osciller entre une centaine d'euro à quelque millier d'euro, alors que dans les pays en voie de développement, sa valeur peut être inférieure à une vingtaine de dollars. En France, la première plateforme de réflexion en Europe (Convergences)⁷ estime que le montant du prêt moyen en Afrique s'élevait à 425 dollars, le deuxième le plus bas après l'Asie du sud avec 220 dollars.

Le montant du microcrédit varie aussi au sein d'un même pays. Cela peut se faire selon les institutions prêteuses, selon les bénéficiaires. Les bénéficiaires ayant déjà remboursé un

⁴ : Guilbert, V. (2009). « Etude de la Grameen Bank, le microcrédit au Bangladesh comme moyen d'empowement », *Les cahiers de la Chaire C- A Poisson Collection Mémoire*, p 55.

⁵ : www.microcreditsummit.org

⁶ : Idem

⁷ : Convergences est la première plateforme de réflexion en Europe lancée en 2008, dont l'objet est de contribuer à lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion au Nord comme au Sud et de promouvoir le développement durable. (www.convergences.org).

prêt dans les conditions préalables peuvent solliciter un montant plus élevé, Le motif pour lequel il demande le prêt ou bien en fonction de leurs historiques de remboursements.

➤ **La courte durée de remboursement**

Les microcrédits octroyés par les IMF (Institutions de Microfinance) sont des crédits à court terme, la réussite des programmes de microcrédits revient essentiellement à cette caractéristique, car avec des échéances proches, les difficultés de remboursement sont détectées tôt, ce qui facilite le recouvrement

Les remboursements sont très rapprochés ; le plus souvent hebdomadaire mais ils peuvent être aussi mensuels, ou même journaliers.

➤ **La clientèle**

Les dispositifs du microcrédit ciblent une catégorie bien spécifique, toute personne ayant un revenu faible et exclu du système bancaire classique car cette dernière ne répond pas aux exigences des institutions financières formelles (document d'identification, garanties, dépôts minimum...etc.).

Le microcrédit répond alors aux besoins de financements des clients souhaitant monter une activité génératrice de revenu mais, ne disposant pas assez de fonds.

Les femmes représentent soixante-dix pourcent des pauvres dans le monde ⁸(selon le réseau international francophone pour l'égalité des femmes et des hommes dans le développement), sont désavantagées en matière d'accès aux produits financiers notamment les crédits, car les banques préfèrent souvent opérer avec les hommes et les entreprises. Mais le microcrédit cible beaucoup plus les femmes que les hommes. En effet les femmes continuent d'être la cible privilégiée dans le secteur du microcrédit avec une couverture de (84%) en 2016 (selon le baromètre de la microfinance). Cette préférence pour une clientèle féminine peut être expliqué par :

- Le fait qu'elles sont plus touchées par le phénomène de la pauvreté.
- Le fait que les femmes sont réputées à être meilleure remboursières que les hommes.
- le fait qu'elles font profiter leurs foyers des prêts qu'elles reçoivent en contribuant ainsi au bien-être de la famille.

⁸ : www.genreenaction.net, (consulté le 30/12/2017).

En effet le microcrédit touche les secteurs faiblement capitalisés, employant souvent une main d'œuvre féminine, d'ailleurs, l'expérience de la Gramenn Bank a débuté avec des femmes qui représentent (97%) des emprunteurs de la banque.

Le rapport du sommet du microcrédit de 2007 déclare que jusqu'à 2006, plus de 79 million de femmes parmi les plus pauvres de la planète avaient accès aux microcrédits.

La clientèle féminine représente en moyenne (94%)⁹ des emprunteurs des IMF de l'Asie de l'est et le Pacifique.

➤ **Les taux d'intérêts**

Le microcrédit est réputé être onéreux contrairement aux crédits classiques offerts par le système financier traditionnel. Or, la différence du coût entre le crédit et le microcrédit n'est pas liée au risque associé au financement des populations pauvres car le taux de remboursement des emprunteurs, quoique pauvres ou au chômage, remboursent leurs emprunts dans une bonne proportion.

Les taux d'intérêts des microprêts sont assez élevés ¹⁰et s'expliquent par le risque de non remboursement, la quantité des prêts accordés, le faible montant des prêts, le cout des opérations et de traitements des prêts. Ils dépendent aussi de la réglementation locale sur le plafonnement des taux d'intérêt, du positionnement de l'institution (l'institution à vocation sociale ou commerciale).....etc.

1.4 Objectifs du microcrédit

Le microcrédit se présente comme un instrument destiné essentiellement aux pauvres pour les aider à faire face à leurs problèmes, il envisage la réalisation d'un ensemble d'objectifs qui contribueront au développement économique et social. Parmi ces objectifs on peut citer :

➤ **La lutte contre la pauvreté :**

Le microcrédit joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, par exemple les revenus générés dans une activité permettent non seulement à cette dernière de se développer mais aussi de stimuler la consommation, d'améliorer l'éducation à travers l'investissement dans

⁹ : Sur 1112 IMF qui ont fourni des données au MIX en 2016, 143 IMF de l'Asie de l'est et le Pacifique ont donné des microprêts à 17.8 millions d'emprunteurs dont (94%) des bénéficiaires sont des de femmes.

¹⁰ : Attali, J., Arthus, Y. B. (2007). « Voyage au cœur d'une révolution ; la microfinance contre la pauvreté », Ed. J.C. Lattés, Paris, p25.

l'avenir de leurs enfants et de prendre en charge les soins de santé. En résumé, le microcrédit vise à briser le cycle vicieux de la pauvreté.

➤ **La création de l'emploi :**

Dès sa création, le microcrédit vise à lutter contre le chômage en octroyant des microcrédits à toute personne qui a décidé d'entreprendre et de créer son propre emploi, permettant non seulement de générer des revenus mais aussi de créer des postes d'emploi à d'autres personnes réduisant ainsi le chômage.

➤ **La réintégration des exclus du système bancaire classique (formel) :**

Le microcrédit permet aux pauvres qui ne manquent pas de volonté et d'aptitude de créer leurs activités indépendantes en leur prêtant une petite somme d'argent, en les accompagnant dans leur démarche d'entrepreneur et en faisant confiance en leur solvabilité et leur énergie.

Donc le microcrédit permet de remédier aux problèmes d'inaccessibilité aux systèmes bancaires classiques.

➤ **L'émancipation de la femme :**

Le microcrédit contribue à l'insertion des femmes dans la vie active et l'économie marchande en leur donnant la possibilité d'emprunter, d'épargner et de gagner un revenu.

En effet les services financiers peuvent aider les femmes à affirmer leur pouvoir économique et favoriser la parité des genres en donnant aux femmes les moyens indispensables, d'avoir un emploi indépendant, d'accumuler des actifs et de prendre de plus en plus grande part aux décisions.

2. Qu'est-ce que la microfinance

Selon Sébastien Boyé¹¹ : « La microfinance peut se définir comme un ensemble de services financiers et non financiers diversifiés et qui sont adaptés aux besoins des individus qui n'ont pas accès aux institutions financières classiques ». Autrement dit, elle englobe l'ensemble des services financiers, autant les prêts, les dépôts, les assurances, les épargnes ainsi que les transferts de fonds. Aujourd'hui, la prétention de la microfinance ne se limite plus à l'offre d'une petite somme d'argent. Elle vise un objectif plus large qui est celui de

¹¹ : Auteur du livre. « Le guide de la microfinance : microcrédit et épargne pour le développement ».

fournir un système financier complet à l'image des banques classiques, mais sa mission sera de donner un service bancaire au plus grand nombre de personnes exclues de la finance dite « formelle ».

Pour beaucoup de personnes, le microcrédit se confond avec la microfinance, cette dernière ne se limite pas à l'octroi de crédit aux pauvres, qui sont exclus du système bancaire classique au formel, mais à la fourniture d'une gamme de service plus large à part le microcrédit, on trouve :

➤ **La micro épargne**

La micro épargne est un service de dépôt qui permet aux micros épargnants d'épargner des faibles montants d'argent pour des usages ultérieurs tel que les maladies, accidents, frais de scolarité ou pour préparer le lancement d'un projet¹².

De nombreuses organisations de microfinance inscrivent dans leurs systèmes, un élément d'épargne obligatoire et d'autre préfèrent encourager l'épargne volontaire.

IL s'est avéré que les comptes d'épargne volontaires individuels et liquides constituent la formule la plus attrayante pour les micros épargnants, car ces derniers effectuent des dépôts minimums puis des versements et des retraits libres¹³.

Les pauvres ont donc besoins d'une épargne qui soit à la fois :

- **Sure** : grâce à l'épargne offerte par les IMF, les pauvres peuvent mettre leurs argent à l'abri du vol.
- **Liquide** : contrairement aux autres formes d'épargne, tels que les animaux domestiques, et les bijoux, l'épargne offerte par les IMF Permet aux micros épargnants d'avoir leur argent au moment où ils en auront besoin.

➤ **La micro- assurance**

La micro assurance désigne l'adaptation de service d'assurance à des clients à faible revenus et n'ayant pas accès à des services d'assurance classique¹⁴.

¹² : Belgith, M. (2009). « La gestion des risques de crédit en microfinance par le crédit scoring », Mémoire en ligne, université du 07 Novembre à CARTHAGE, p9.

¹³ : www.africmemoire.com (consulté le 20.03.2018).

¹⁴ : Portail Microfinance (www.microfinancegateway.org) consulté le (20.032018).

Donc la micro assurance est un système par lequel des individus et des micros entreprises peuvent se protéger contre des risques spécifiques en échange de versement de primes dont le montant varie en fonction du coût du risque.

La micro assurance se définit à l'aide de quatre éléments suivants :

- **L'événement assuré** : par exemple, le décès de l'assuré, une maladie.....etc. C'est à dire l'événement qui provoque le paiement par l'assurance d'une indemnité.
- **Le montant de la prestation** : c'est l'indemnité que l'assurance peut payer à l'assuré lorsque le sinistre se produit.
- **Le bénéficiaire** : c'est la personne qui sera indemnisée une fois le sinistre est réalisé.
- **La durée de couverture** : la période pendant laquelle l'événement assuré doit intervenir pour donner droit au paiement de l'indemnité.

Aujourd'hui beaucoup de services d'assurance sont couverts par le terme de « micro-assurance » comme l'assurance-vie, l'assurance-santé, l'assurance sur l'élevage...¹⁵

Ces produits peuvent être proposés par de nombreux acteurs : les compagnies d'assurance, des prestations de services, de santé, des coopératives agricoles et de santé, des sociétés traditionnelles, et essentiellement les IMF, ces dernières s'adressent à leur clientèle disposant déjà d'un crédit et/ou d'un compte d'épargne.

➤ **Transfert d'argent**

Un service de transfert d'argent¹⁶ pour les migrants peut permettre de soutenir à distance leurs familles dans les régions ou zones à faible revenus, pour ceux qui recevront de l'argent, il s'agit d'un service mieux adapté avec des coûts de transaction (transport, temps perdu...) plus faibles. Pour les IMF, c'est un moyen pour fidéliser ou conquérir une nouvelle clientèle.

En Février 2018, le montant des transactions (transfert d'argent) effectuées par l'association marocaine pour le microcrédit « Al Amana » est d'environ 559.577 millions de dirhams¹⁷.

Ces chiffres permettent de constater l'importance de ce service et d'ailleurs pour les IMF, la prestation des services de transfert d'argent lui permet d'attirer de nouveaux clients vers ces autres services. En effet, il est possible que les bénéficiaires du transfert puisse être

¹⁵ : FALCUCCI, A. (2012). « La microfinance et son impact sur la pauvreté dans les pays en voie de développement », Mémoire de master 1, Université du Sud-Toulon-Var, p33.

¹⁶ : Selon la banque mondiale Les transferts d'argent comprennent Les transferts d'argent transfrontaliers opérés par les travailleurs migrants vers leurs pays d'origine respectifs, comprenant les transferts formels et informels.

¹⁷ : www.alamana.org.ma, (consulté le 20/03/2018).

des candidats potentiels pour ouvrir des comptes de micro épargne, demander des microcrédits ou souscrire une micro assurance.

➤ **Le crédit habitat**

Le financement de l'habitat des populations à faibles revenus, est un enjeu économique et social majeur dans les pays en développement, comme dans les pays riches¹⁸.

Les IMF proposent des prêts au logement aux personnes à faible revenus. Selon l'institution et le produit, ces prêts couvrent la rénovation ou l'extension d'un logement existant, la construction d'un nouveau logement, ou l'amélioration des équipements de base (électricité, assainissement, etc.). Le recours à l'hypothèque pour acheter un terrain ou un logement est moins fréquent, mais subsiste sur certains marchés. Comme pour les autres micros prêts, les prêts au logement sont rarement assortis d'une garantie, et sont largement basés soit sur une garantie collective, soit sur une autre forme de capital social¹⁹.

Le niveau des taux d'intérêt est généralement plus bas dans le financement de l'habitat, par rapport au taux d'intérêt appliqué sur le microcrédit qui est un taux élevé. Les programmes de financement de l'habitat sont donc souvent plus déficitaires à rentabiliser. Afin de pallier ces difficultés et étant donné l'enjeu social majeur que représente le financement de l'habitat, certains programmes s'appuient sur le soutien de l'Etat ou de bailleurs de fonds qui mettent à disposition des IMF des ressources longues à taux d'intérêt concessionnel et/ ou des subventions.

➤ **Service de développement des affaires (SDA)**

Les services non financiers ou SDA peuvent comprendre les développements de l'esprit d'entreprise, la formation à la gestion, la formation professionnelle, l'expansion, la consultance et le conseil, le développement technologique et la diffusion de l'information sur les marchés, les normes, les technologies, la sous-traitance, la création de groupe de commerce.....etc.

Ces services font partie d'une « structure de soutien du marché » qui aide les micro entreprises à devenir et à rester compétitives.

La prestation des SDA se trouve être proposée par des acteurs du marché pour satisfaire les besoins des clients, plutôt que sous forme des subventions du gouvernement ou des donateurs. Les mécanismes d'offres de service de développement des affaires dépendent des

¹⁸ : Boyé, S., Hajdenberg, J., Poursat, C. (2006). « Le guide de la microfinance : microcrédit et épargne pour le développement », Edition, EYROLLES, p 82.

¹⁹ : Portail Microfinance (consulté le 26/03/2018).

institutions qui fournissent une assistance technique et de marketing aux micros entreprises, ce qui peut être viable à long terme commercialement.

3. Les acteurs du microcrédit

Pour répondre aux besoins de cette clientèle, le monde du microcrédit fonctionne par le biais de plusieurs acteurs qui entrent en jeu avec des rôles et fonctions différents. Nous pouvons y trouver :

- Les bénéficiaires du microcrédit qui sont des personnes pauvres (vivant en milieu rurale pour la plupart, urbain) ou à faibles revenus qui ne peuvent guère accéder aux prêts des banques « classiques » puisqu'ils sont jugé par ces dernières trop risqués en raison de leurs difficultés à fournir une garantie réelle. Ils s'adressent aux IMF pour pouvoir investir afin de développer une activité rentable qui leur assure des rentrées financières régulières et à moyen terme une « sortie » de la pauvreté.
- Les institutions de microfinance (IMF) : Ce sont des organisations qui proposent des services financiers, dont le microcrédit aux populations concernées .Parmi Les institutions de microfinance (IMF), nous retrouvons des ONG, des programmes d'institutions internationales, et des banques de microcrédit. Elles font office d'intermédiaire entre l'emprunteur et les investisseurs participant à son financement. Elles peuvent recouvrir, par ailleurs, d'autres services ou prestations : assistance technique, prêts de matériel, formations....
- Les gouvernements et les organisations internationales qui s'impliquent dans le développement de la microfinance par certaines politiques de développement durable appuyées sur cette stratégie (microfinance comme outil de développement durable) mais aussi en accompagnant les banques centrales, les ministères ou encore les collectivités locales.
- Les banques commerciales dont certaines soutiennent des opérations de microfinance de façon indirecte en passant par les IMF, ou de façon directe en adaptant leurs offres.
- l'Etat qui devient un acteur principal et joue un rôle décisif dans le développement du secteur de microcrédit, son rôle consiste à mettre en place un cadre légale et règlementaire de la pratique du microcrédit. Pour développer ce secteur, l'Etat doit intervenir à travers²⁰ :
 - Le refinancement des institutions de microfinance.
 - L'orientation du secteur en imposant une fiscalité aux institutions financières.

²⁰ : Boyé, S., Hajdenberg, J., Poursat, C. (2006). « Le guide de la microfinance : microcrédit et épargne pour le développement », Edition, EYROLLES, p 82.

- Le plafonnement des taux d'intérêt pratiqués par les établissements financiers afin de favoriser l'accès aux plus pauvres.
- L'établissement d'un cadre structurel adapté afin de soutenir l'activité de microfinance, protéger les déposants et assurer la stabilité du système financier.
- Les compagnies d'assurances qui assurent les IMF²¹.

Dernièrement, des nouveaux acteurs ont fait leur entrée en développant des programmes d'ouverture de comptes bancaires et en favorisant l'apparition et la diffusion de nouveaux intermédiaires

4- les types du microcrédit

4.1. Le prêt solidaire : le prêt solidaire appelé aussi le prêt collectif est un modèle de microcrédit qui a pour principe de prêter des petites sommes d'argent à un groupe composé généralement de cinq emprunteurs afin de compenser l'absence de garanties matérielles de ces individus. Les clients emprunteurs sont sélectionnés d'une manière libre, ces derniers se portent mutuellement caution dans le sens où si l'un des membres ne rembourse pas son prêt, les autres doivent le faire pour lui.

La pratique du prêt solidaire a vu le jour à la fin des années 1970 et au début des 1980. Elle a été largement utilisée et acceptée par la majorité des organismes fournissant des microcrédits. Cependant, son succès dépend fortement de l'existence d'un réseau solidaire et de la capacité de l'institution prêteuse à constituer des groupes de manière à ne pas exclure les clients les plus vulnérables.

4.2 Le prêt individuel

Le prêt individuel comme son nom l'indique est octroyé à une seule personne à bas revenu et non pas à un groupe, il s'agit d'un prêt selon lequel la personne garante de soi-même, reçoit une somme d'argent et doit la rembourser à échéance avec des intérêts. Il sert à financer un projet en particulier. C'est pourquoi, contrairement au crédit solidaire, l'analyse des dossiers de crédit et les garanties présentées par le client relèvent de la plus haute importance dans le cas du crédit individuel.

²¹ : Kidane, S. (2016). « L'épreuve du microcrédit : réalité ou illusion? Etude de cas en Ethiopie », Mémoire de Master en sciences Sociales, Université de Lausanne, session d'été, p22.

Section 02 : La contribution du microcrédit au développement socioéconomique

Depuis des décennies la microfinance plus particulièrement le microcrédit occupe une place importante dans les politiques de développement. Conscients de l'importance de cet outil, beaucoup de chercheurs ont tenté de développer des théories y relatives, notamment sur l'impact socio-économique. Cette section explique le rapport entre le microcrédit et le développement socioéconomique.

1. Définition du développement économique et social :

Le développement économique et social fait référence à l'ensemble des mutations positives que peut connaître une zone géographique (monde, continents, pays, régions).²² Il ne doit pas être confondu avec la croissance économique. En effet la croissance économique est habituellement nécessaire ou consécutive au développement, mais elle n'en est qu'un aspect. Il existe même des zones en croissance par simple inertie de tendance ou sous l'effet de dopants artificiels de types dits keynésiens, sans pour autant connaître les transformations de structure et la « destruction créatrice » propres au développement, qui assurent sa pérennité. Cela peut conduire à un épuisement des ressorts de la croissance. On peut alors retrouver le phénomène de cycle de vie (de l'émergence à l'expansion puis au plafonnement et enfin au déclin) étudié en marketing.

Le développement économique nécessite notamment de la création de richesses, on associe développement économique le progrès technique, puisqu'il entraîne, généralement, une progression du niveau de vie des habitants. On parle alors d'amélioration du bien-être social (au sens économique). La volonté de concilier simple développement économique et progrès ou amélioration du bien-être a mené à forger, à côté des indicateurs de développement traditionnels (PNB, PIB), d'autres indicateurs, tels que l'indice de développement humain (IDH)²³, qui prend en compte la santé, l'éducation, le respect des droits de l'homme.

2. Les méthodes de l'impact économique du microcrédit

2.1 Méthodes classiques

²² : www.palabreplus.mondoblog.org/2015/04/22/economie-en-question-quele-politique-pour-lessort-economique-de-l'Afrique, (consulté le 01/03/2018).

²³ : Selon le PNUD, L'indice de développement humain est une moyenne pondérée de : la santé des habitants du pays considéré (mesuré par l'espérance de vie à la naissance), le niveau d'éducation (mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes, et par la durée de scolarisation des enfants) et le niveau de vie (mesuré par son pouvoir d'achat effectif calculé en parité de pouvoir d'achat).

Cette méthodologie consiste à prouver l'impact économique du microcrédit à différents niveaux (macro, méso, micro) et d'essayer de quantifier l'amélioration dégagée par un certain montant investi. C'est en quelque sorte un coût d'opportunité qui évalue l'« effet » qu'entraîne un certain changement, par exemple l'amélioration que connaît un groupe d'emprunteurs par rapport à un groupe référence « non emprunteur ». Cependant, cette technique reste très coûteuse et n'apporte pas vraiment des résultats clairs pour plusieurs raisons dont :

- Le fait qu'on ne peut pas affecter directement une ressource par rapport à un emploi en particulier. Par exemple, dans le cadre d'un crédit, on ne peut pas relier l'utilisation du crédit et le développement de l'activité avec le remboursement de celui-ci.
- La traçabilité des crédits et de leurs effets directs qui est quasi-impossible. Donc, l'effet crédit n'est pas une variable « isolable ».

Par contre, cette technique nous renseigne sur quelques impacts au niveau du ménage :

- Le crédit octroyé à un ménage réduit sa vulnérabilité. Il a donc plus de chances d'être protégé financièrement en période de crise.
- Étant donné qu'on n'arrive pas très bien à comprendre l'effet direct d'un certain crédit, faire une distinction entre crédit à la consommation et crédit à la production n'a pas beaucoup de sens.

2.2 Méthodes orientées vers l'institution

Pour étudier l'impact du microcrédit, certains ont jugé bon d'étudier la « base », et donc l'institution. Concrètement, l'étude de la santé financière d'une IMF, du nombre de clients, du taux de remboursement de ses clients... La conclusion que font ces études est que l'économie d'échelle desquelles bénéficient les IMF (lorsqu'elles standardisent les produits qu'elles offrent), et leur viabilité financière engendrent implicitement une satisfaction du client.

2.3 Méthodes orientées vers le client

La concurrence croissante entre IMF, la montée des impayés, les premières faillites d'IMF dans le monde... ont orienté les analyses vers le client et l'adéquation des services financiers à la clientèle. Ces études consistent plus à trouver des moyens pour assurer la durabilité des IMF, et donc en quelque sorte les piloter plutôt que d'analyser dans tous les sens l'impact que peut avoir le microcrédit sur l'économie. À cette fin, l'IMF utilise des outils

d'impact rigoureux scientifiques et opérationnels, et l'appellation « étude d'impact » est donc souvent remplacée par « études clientèle » par exemple.

L'enjeu de l'analyse d'impact a donc évolué : il s'agit moins maintenant de prouver que le microcrédit est un outil de croissance micro ou macro-économique, que de trouver le moyen d'assurer sur la durée la pérennité des IMF, en aidant ces dernières à s'adapter à l'évolution de leurs clients et du marché. Ces approches récentes ont donc des visées opérationnelles clairement affichées (aider au pilotage de l'IMF) et se veulent plus simples et moins coûteuses que des analyses d'impact classiques.

03. Revue de littérature sur l'impact de la microfinance sur le développement socioéconomique

Cette revue de la littérature ²⁴ ci-dessus montre que le secteur microfinancier peut apporter une contribution réelle au développement économique et social des gens (bénéficiaires). Économique, dans la mesure où la microfinance permet aux pauvres de camper leurs propres entreprises et de créer d'auto-emplois. Les IMF permettent aux pauvres de générer un effet revenu qui les facilite l'accès aux ressources nécessaires. Social, dans le sens que la microfinance permet l'émancipation du rôle de la femme dans la maison et dans l'entreprise, permet d'améliorer la qualité de la santé, de l'éducation... De surcroît, la microfinance permet de réduire les vulnérabilités.

3.1 Microfinance et Entrepreneuriat

Dans un monde où le chômage frappe à grands coups, la création d'entreprise nécessite une attention particulière. « Nous sommes tous des entrepreneurs potentiels » remarque Maria NOWAK²⁵ (ADA, 2003). Le microcrédit offre l'opportunité à ceux qui n'ont pas les moyens de développer leurs activités et d'atteindre l'indépendance, poursuit-elle. Certaines institutions de microfinance proposent parfois des microcrédits permettant la consommation de biens et services « d'avenir » : notamment l'éducation et les prêts alloués à l'amélioration du milieu de vie. Nowak s'accroche à l'idée que la microfinance est un outil contre l'exclusion.

²⁴ : Saint Jean, J. (2009). « La contribution de la microfinance au développement Socio-économique dans la commune de Carrefour : Le cas d'ACME pour la période 2000-2009 », Mémoire en ligne.

²⁵ : Maria NOWAK, fondatrice de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) en France.

Plus loin, elle soutient l'idée que l'accès au capital permet aux petits paysans ou à des travailleurs indépendants, qui forment la majorité de la population du Sud, de développer leur activité ou de créer leur propre emploi.

Dans cette lignée, Isabelle Guérin (2003) fait ressortir que si l'on cherche à promouvoir l'entrepreneuriat, l'efficacité se mesure en termes de survie et de longévité de l'entreprise, éventuellement de la croissance (chiffre d'affaires, bénéfice,...). Et que si l'on cherche à lutter contre la pauvreté, l'efficacité se mesure en termes de l'amélioration et de la stabilisation de revenu, ainsi que d'autonomie financière.

Le financement de la micro-entreprise²⁶ féminine fait partie des priorités du système financier de microfinance, par le simple fait qu'il est rapporté que les femmes sont la cible prioritaire des institutions de microcrédit, souligne-t-elle. Elle (Guérin) s'illustre de l'exemple de la Grameen Bank pour promouvoir non seulement l'entrepreneuriat par le crédit, mais surtout l'entrepreneuriat féminin, car à la Grameen Bank la clientèle était composée à 95% de femmes (GUERIN, 2003). Compte tenu du nombre élevé des clients féminins, il s'avère d'une importance capitale de fixer un regard envers les femmes comme Isabelle Guérin le présente dans ses interventions. La section qui suit est une brève présentation de l'association de la microfinance au genre.

3.2 Microfinance et Genre

Le programme d'Analyse Socio-Economique selon le Genre (ASEG) croit qu'on se trompe souvent lorsqu'on parle de genre qui est selon lui, un concept relationnel qui analyse le rôle des femmes par rapport à celui des hommes dans la société et vice versa, et ne doit pas être confondu avec leur sexe. L'ASEG poursuit que dans le domaine de la microfinance, contrairement aux attentes, il existe des problèmes inhérents à une approche orientée seulement vers les femmes. Ces derniers peuvent aggraver davantage les inégalités. Car, l'évidence croissante du meilleur taux de remboursement de certaines femmes a engagé de nombreux intermédiaires à cibler plus particulièrement ces dernières. Les petites sommes de crédit, utilisées en microfinance, sont souvent perçues comme convenant mieux aux femmes qu'aux hommes parce que ces dernières, dans certains pays, sont moins mobiles (ASEG, pp.30-31, 2003).

²⁶ : En Algérie, selon la loi n°118 du 12 décembre 2001, la micro-entreprise est une entreprise de biens et services comportant de 1 à 9 employés et qui réalise un chiffre d'affaire inférieure à 20 millions de dinars.

De toute évidence, nous admettons qu'une attention soutenue doit être accordée aux femmes, car selon le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), les femmes constituent la majorité des pauvres, et que par définition la microfinance s'intéresse particulièrement aux pauvres.

D'ailleurs, pour Axel de VILLE, le fait de donner accès aux services financiers aux femmes, est un moyen de mobiliser leurs capacités productives en faveur du développement économique. Car en plus du rôle qu'elles jouent au niveau de la famille, elles peuvent, par la microfinance, devenir des acteurs économiques. Constituant la majeure partie des gens vivant en dessous du seuil de pauvreté, les femmes, au moyen de la microfinance, peuvent ériger leurs affaires, transformer leurs vies économiques et leurs représentations sociales.

Dans *Microfinance et autonomie féminine* (working paper no 32), Isabelle Guérin plaide aussi pour une microfinance en faveur des femmes. Il s'agit à la fois de leur donner les moyens de développer des activités génératrices de revenus et de leur permettre d'acquérir des méthodes de travail. Face à cette double exigence, la microfinance apparaît comme un outil particulièrement pertinent. Elle fait remarquer qu'aujourd'hui, organismes multilatéraux, gouvernements, bailleurs de fonds et ONG partagent tous la même conviction: il n'y a pas de développement possible et durable sans la participation des femmes en qualité d'acteur. On constate qu'elles (les femmes) affectent leurs revenus davantage au bien-être familial et on en déduit qu'il vaut mieux adresser à elles. Selon elle, c'est ce qui explique cet engouement pour la clientèle féminine.

3.3 Microfinance et Développement

L'Organisation des Nations Unies rapporte qu'une profusion d'études a confirmé par leur rigueur analytique ce que des observations ponctuelles sur plus d'une dizaine d'années avaient déjà révélé, à savoir que l'accès aux services financiers, en particulier au microcrédit, permettait aux populations pauvres d'accroître leur revenu, de se constituer des actifs et d'être mieux préparées face aux périodes de crise. On s'est également aperçu, poursuit l'ONU, que les clients du microfinancement, en particulier les femmes, étaient devenus plus autonomes, avaient pu investir leur surcroît de revenus dans l'éducation, la santé et l'alimentation et étaient plus aptes à faire face aux imprévus (ONU, 2004).

Dans « mise en œuvre de la première décennie des nations unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et préparatifs de l'année internationale du microcrédit en 2005, (2004) », l'ONU confirme que l'impact du microcrédit et de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté se voit à divers signes, tels que l'amélioration du revenu, de l'emploi et des dépenses du ménage ainsi que des ménages mieux armés face aux turbulences économiques et sociales. La preuve est faite que l'accès au crédit permet à beaucoup de pauvres d'accroître, de diversifier et de protéger leurs revenus. Par ailleurs, les institutions de microfinancement dans de nombreuses régions ont signalé une hausse des dépenses du ménage et des possibilités d'emploi chez leurs clients. L'organisation des Nations Unies poursuit que l'accès à des services financiers tels que les prêts, l'épargne ou l'assurance permet aux populations pauvres de se prémunir face aux crises économiques ou aux catastrophes naturelles, ainsi qu'aux imprévus, au chômage ou à des vicissitudes telles que les décès dans la famille. La microfinance peut améliorer la capacité de gestion des risques des ménages, grâce au renforcement du capital social par la formation et par le perfectionnement. L'ONU croit que l'inclusion financière peut s'avérer un important outil dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

Philippe JEANNIN et Mariam SANGARE font ressortir, dans leur ouvrage « La microfinance. Quels impacts économiques et sociaux ? », que la microfinance génère un effet revenu, par l'activité économique qu'elle autorise dans les foyers. Selon elles, la microfinance améliore consommation et épargne, au bénéfice des enfants en particulier et de leur éducation. Pour ces auteurs, l'impact de la microfinance doit être mesuré en tenant compte de la zone ou de la région dans laquelle s'installe l'IMF. Pour eux, dans les pays en développement, l'exclusion n'est pas seulement bancaire ou financière, les pauvres sont également exclus des services de base tels que l'éducation, la santé. C'est pourquoi la diversification des activités des IMF est plus marquée dans ces zones, avec des activités de formation, d'alphabétisation ou d'éducation à l'hygiène domestique se combinant aux services financiers. Ils estiment que l'effet revenu des microcrédits est une partie minime de l'effet que la présence d'un programme de microfinance peut avoir sur la vie des villageois en pays en développement (PED). Cependant, constatent-ils, la microfinance est de plus en plus utilisée pour lutter contre les formes d'exclusion présentes dans les pays développés.

Dans sa présentation autour du thème « Microfinance : un outil de lutte contre la pauvreté. Principes et mécanismes de base » dans le dialogue 31 sur la microfinance en

Europe, Mia ADAMS avance que la microfinance donne les moyens aux pauvres de mettre à profit leur capacité en faveur du développement économique durable. Elle voit la microfinance comme un outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion financière. S'appuyant sur des statistiques du département de Microfinance des Nations Unies, estimant à quelques 500 millions, les pauvres qui font actuellement fonctionner de manière rentable une micro-entreprise, Adams confirme que la microfinance peut présenter une véritable porte de sortie vers l'intégration économique et sociale pour ces individus, disposant de projets productifs, mais exclus des institutions financières formelles. Elle dit remarquer d'ailleurs depuis un certain nombre d'années que la plupart de ces personnes survivent grâce à des activités d'auto-emploi ou dans le cadre d'une micro ou petite entreprise. Mia Adams fait remarquer toutefois que la microfinance n'est pas la charité. Elle ne peut pas s'exprimer par : « Donnons quelque chose aux pauvres pour les aider ». Adams met l'accent sur l'aspect disciplinaire du système. Pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle, la microfinance doit se construire sur une discipline de gestion, sur la volonté de réussir à la fois au niveau de la clientèle et au niveau des institutions. Et elle suggère de ne pas considérer la microfinance comme pouvant tout faire, ce qu'elle qualifie de grave erreur.

Enfin, pour Sabrina Djéfal, la microfinance représente une nouvelle source de financement de l'économie qui allie implication des populations concernées, financement et activités économiques. En cela, elle s'adapterait à un contexte socio-économique particulier où les points de vue et modes de fonctionnement de la population seraient pris en compte tout en favorisant l'accumulation économique par la création d'activités ; tout cela grâce à un simple financement. Elle pense que la microfinance donne lieu de croire que la relation finance-croissance économique est avérée. Djéfal constate beaucoup de personnes ayant contracté des prêts auprès d'organisations de microfinance ont ainsi pu développer leurs activités ou voir leurs conditions de vie s'améliorer très nettement. Elle estime que la microfinance apparaît comme un « remède miracle » parce qu'elle cristallise ainsi les aspirations des praticiens du développement depuis les années 1960, en ce qu'elle représente une sorte de « catalyseur » qui parviendrait (enfin) à enclencher le mouvement de développement tant recherché depuis cette époque. Dans sa thèse, Sabrina Djéfal estime que la microfinance allie la pratique et la logique du secteur privé tout en s'insérant dans le contexte socio-économique des « pays en voie de développement ». Elle offre à chacun la possibilité de se réjouir de l'un ou de l'autre de ses aspects et met tout le monde d'accord sur la

pertinence de continuer les investissements dans cette voie. Djéfal a présenté le taux de remboursement et la confiance comme des facteurs de réussite des Institutions de Microfinance.

4. Quelques résultats empiriques

Plusieurs études ont été réalisées dans des pays voir même dans des continents différents, et ont permis de souligner l'impact du microcrédit sur l'activité économique grâce à des résultats impressionnants.

4.1 Au Maroc

Une étude d'impact²⁷ a été menée en 2007 sur un échantillon de 2000 personnes (sur tout le territoire Marocain) par les 4 plus grandes IMF marocaines : Al Amana, Zakoura, FONDEP, et la FBPMC pour essayer de mieux comprendre les dimensions socio-économiques du microcrédit, et donc de la pratique de leur activité, ainsi que les vrais besoins de la demande marocaine afin de pouvoir adapter leurs offres. Ces 4 IMF avaient auparavant (entre 2002 et 2005) commandité chacune de son côté une étude sectorielle de la microfinance. Dans les différentes études on retrouve plus ou moins les mêmes impacts, sur l'économie.

Les études ont montré que la microfinance a un impact positif sur le revenu, le niveau des profits, les investissements et l'accès aux marchés. En effet, le revenu moyen net déclaré des micro-entreprises a connu une augmentation de 32% (51% pour les femmes contre 21% pour les hommes). La microfinance permet donc de faire tourner l'économie, (et d'injecter en permanence de la liquidité) puisque l'expansion de l'activité des micro-entrepreneurs augmente nécessairement leur BFR : ils investissent plus, et dépensent plus (augmentation des dépenses ménagères, scolarisation des enfants...)

Par ailleurs, la microfinance contribue largement à la création d'emplois puisque l'étude globale menée en 2008 permet de déduire (grâce aux premiers résultats) que le programme de 2007 a permis la création d'environ 36 000 emplois.

4.2 Dans les autre pays en voie de développement (PED)²⁸:

²⁷ : Planet Finance, FNAM. (2005). « Evaluation de l'impact du microcrédit au Maroc », Disponible aussi sur le portail de la microfinance (www.microfinancegateway.org).

²⁸ : Portail microfinance

- En **Bolivie**, les clients ayant obtenu un micro crédit auprès de Banco Sol ont doublé leurs revenus en deux ans
- Des études menées au **Kenya**, en **Inde** et aux **Philippines** ont montré que le retour sur investissement du micro entrepreneurs a varié de 100% à 800%
- En **Ouganda**, une femme opérant une boutique a augmenté son revenu mensuel de 80% et elle a pu payer les frais scolaires de ses 4 enfants. Un autre crédit lui a permis de devenir le premier opérateur de téléphone payant dans son village.
- Au **Burundi**, des témoignages des femmes rizicultrices ont révélé que grâce au microcrédit elles ont amélioré leur logement et ont scolarisé leurs enfants

Section03 : Le microcrédit dans le monde

Le microcrédit trouve ses origines au Bangladesh, il débute avec l'expérience de Mohammed YUNUS de la Grammen Bank dans la fin des années 1970. Depuis, cette expérience est exporté partout dans le monde.

Cette section traite quelque faits et chiffre sur le microcrédit, ainsi que les principales limites qui lui sont reprochés.

1. Situation actuel du secteur de microcrédit dans le monde

Aujourd'hui, le nombre d'institution de micro finance dans le monde est estimé à plus de 10.000 institutions (voir 12.000 IMF selon Epargne sans frontière), mais la plupart d'entre elles sont de très petites tailles, selon les statistiques fournies par la plateforme **MIX**²⁹ (microfinance information exchange) 1112 IMF ont accordé des prêts à 132 millions de clients à l'échelle mondiale pour un total (portefeuille de crédit) de 102 milliards de dollars en 2016.

Les IMF ont enregistré une croissance annuelle du portefeuille de crédit de (+9.4%) et du nombre d'emprunteurs de (+9.6 %) par rapport à 2015.

Les 100 institutions les plus importantes en termes de portefeuille de crédit, représentent (76%) du marché global avec un portefeuille de crédit s'élevant à 77,1 milliards de dollars, et une portée de 81,1 million de clients dans le secteur de la microfinance.

²⁹ : www.mixmarket.org

Le plus grand nombre d'emprunteurs se trouve en Asie du sud avec 78.3 millions (soit 59%), cela s'explique par plusieurs facteurs, il s'agit principalement de la forte densité de la population et du niveau élevé de la pauvreté dans cette région³⁰.

En Amérique latine et les caraïbes, le nombre d'emprunteurs est estimé à 23.2 millions, soit une croissance de (+3.1%) en 2016.

L'Asie de l'Est et le Pacifique est au troisième rang concernant le nombre d'emprunteurs, avec 17.8 millions de micro emprunteurs.

Les IMF d'Europe de l'est et d'Asie Centrale ont vu leurs nombre d'emprunteurs diminué de (-2.5%) en 2016 ; (3.1 millions de micro emprunteurs en 2016 contre.....en 2015). Cette baisse s'explique par la crise économique et des fluctuations des taux de change, qui ont impacté les activités des IMF dans la région. Toutefois, une amélioration peut être espérée pour les IMF grâce aux mesures politiques prises pour lutter contre la crise économique.

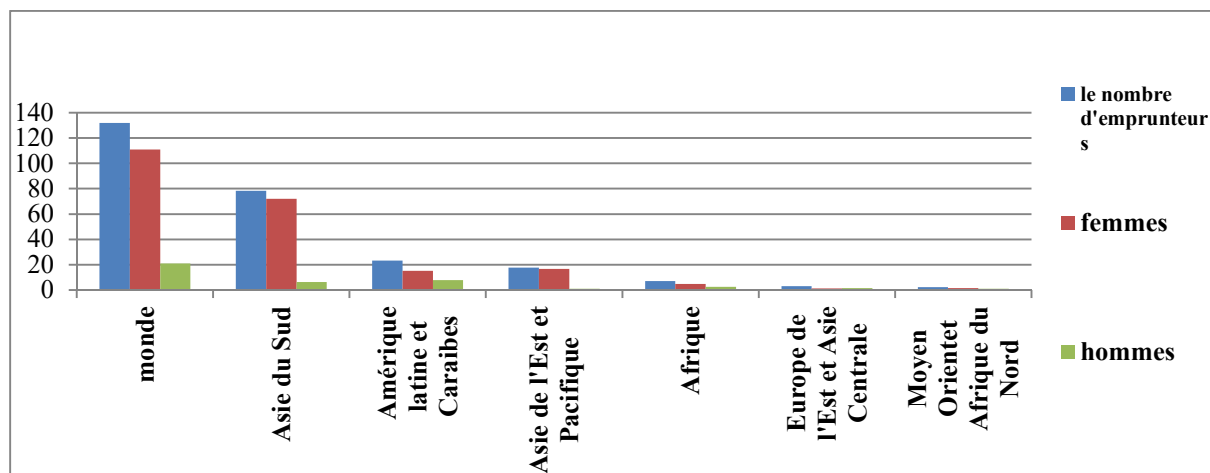
Au Moyen Orient et l'Afrique du Nord, les IMF ont accordé des microcrédits à 2.4 millions de micro emprunteurs en 2016.

En Afrique les IMF ont accusé une croissance plus lente de leurs emprunteurs, 7.2 millions d'emprunteurs (soit +2.3%), le Nigeria, l'Ouganda et le Benin ont connu la plus large clientèle.

Le secteur du microcrédit continu de ciblé principalement les femmes avec une couverture de (84%) à l'échelle mondiale. En effet l'Asie de l'Est et le Pacifique ont eu la couverture des clientes la plus élevée (94%), suivie de près par l'Asie du Sud (92%) ; les femmes représentaient (60%) des clients dans les régions Amérique latine et Caraïbes, Moyen Orient et Afrique du Nord, tandis que l'Europe de l'Est et l'Asie centrale ont eu la couverture la moins élevé avec (46%).

³⁰ : Selon Portail de la microfinance, Les huit pays d'Asie du sud ont une population de 1.6 milliards de personnes dont plus de 66% vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 2dollars par jour.

Figure n°01 : Répartition géographique des emprunteurs de microcrédit selon le genre (2016)

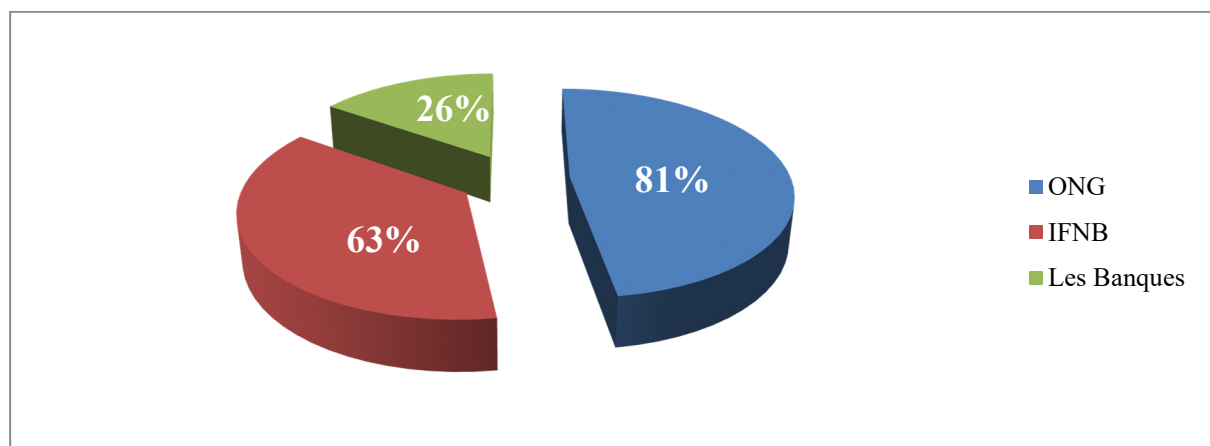


Source : établie par nos soins à partir de convergences (baromètre de la microfinance 2017).

Au cours de l'année 2016, le nombre d'emprunteurs vivant en milieu rural est estimé 79 millions (79.200.000) soit 60% du marché globale dont :

- ONG : ont eu 81% de clients ruraux ;
- Les institutions financières non bancaires (IFNB) avec 63% d'emprunteurs ruraux.
- Les banques : ont continuent d'enregistrer la plus faibles concentration de clients ruraux avec 26%.

Figure n° 02 : Répartition des emprunteurs ruraux selon le type d'IMF en 2016.



Source : Elaboré par nos soins à partir des données de convergences (baromètre de la microfinance 2016).

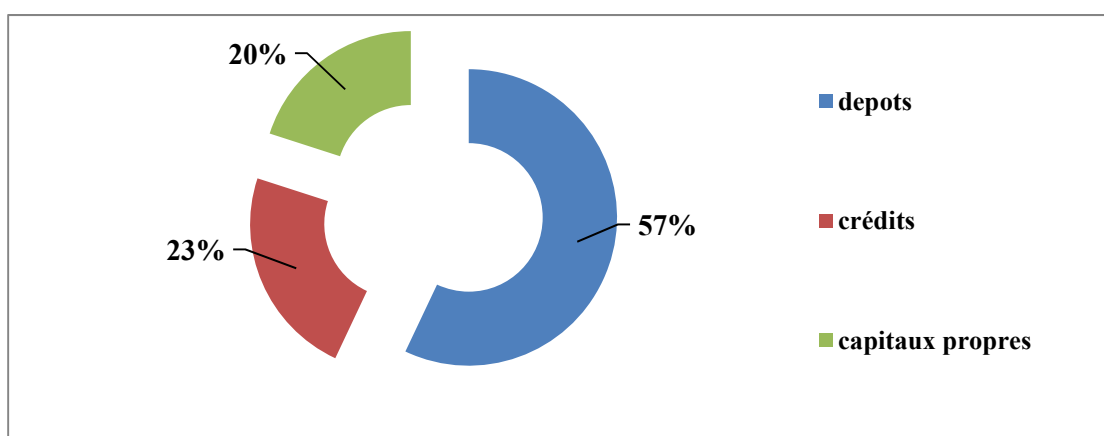
Les chiffres concernant le nombre d'institutions de microfinance (repartie par régions) et l'encours de crédit pour 2016 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 01 : Répartitions des régions par IMF et par Encours en 2016

Régions	Le nombre d'IMF	Taille du portefeuille
Amérique Latine et Caraïbes	355	42.5 md
Asie du Sud	222	23.5md
Asie de l'Est et Pacifique	143	16.5 md
Afrique	211	8.7 md
Europe de l'Est et Asie Centrale	151	9.3 md
Moyen Orient et Afrique du Nord	30	1.4 md
monde	1112	102 md

Source : établie par nous-mêmes à partir de baromètre de la micro finance 2017.

La structure du financement dans le secteur de microcrédit repose sur : les crédits, les dépôts et les capitaux propres. En 2016, la principale source de financement des IMF est représentée par les dépôts (57%) contre (23%) des crédits et (20 %) des capitaux propres. La valeur médiane de la rentabilité des capitaux propres des institutions ayant fourni des données au MIX pour la période annuelle de 2016 était de (8.1 %), l'Afrique a un rendement le plus élevé au niveau mondial (34%), tandis que l'Asie du Sud détient le plus faible rendement avec 22.8% durant l'année.

Figure n° 03 : Source de financement des IMF en pourcentage (2016).

Source : baromètre 2017 de la Microfinance, p3.

2. Quelques chiffres sur le microcrédit

- 3652 des institutions de microfinance avaient affirmé desservir au 31 décembre 2010, 205.314.502 clients dans le monde, dont plus de 137 millions (137.547.441) étaient considérés

comme faisaient partie des plus pauvres. Parmi ces clients, 82,3% soit 113.138.652 sont des femmes.

- L'Inde et le Bangladesh représentent à eux deux plus de la moitié du nombre total de clients de la microfinance comptabilisés par la Campagne³¹.

- En deux décennies, 20 millions de bengalais sont sortis de la pauvreté, le nombre de femmes qui travaillent a doublé.³²

- 30% à 50% : Fourchette du taux annuel pour l'octroi d'un microcrédit selon les pays

- le montant du microcrédit moyen en Afrique s'élève à 425 dollars le plus bas après l'Asie du Sud avec 220 dollars.

- Le rapport de planète finance 2008 indique que les 10.000 institutions de microfinance à travers le monde permettent de financer 150 millions de clients actifs dont plus de 80% sont des femmes.

- On estime que 2 milliards d'adultes n'ont aucun accès à une institution financière³³.

³¹ : Jon P.Maes et Larry R.Reed : « état de la campagne du sommet du microcrédit », rapport 2012.

³² : www.banquemondiale.org, (consulté le 31/03/2018).

³³ : Site de la banque mondiale, (www.banquemondiale.org), (consulté le 31/03/2018).

Conclusion

Le microcrédit, est apparu suite aux besoins financiers de la population pauvre n'ayant pas accès au système bancaire classique.

En effet il a permis de découvrir que ces pauvres sont comme les autres, dotés de l'esprit et de capacité de remboursement.

Avec le développement de ce secteur dans le monde, le microcrédit s'est évolué et élargie pour inclure d'une part, toute une gamme de service à savoir : le crédit, l'épargne, assurance, transfert de fond.....etc. Et d'autre part, une clientèle plus étendue, parmi eux en trouve des femmes, des artisans, de petit exploitants agricoles,....etc.

Le microcrédit trace un certain nombre d'objet :

- Accroître les sources de revenus grâce à des microcrédits destinés à financer et à développer les projets.
- Accroître la capacité des personnes à subvenir à leur différents besoins tel que : les coûts d'éducation, médecin,.... ;
- Possibilités d'épargner de façon sûre et rentable ;
- Augmenter la capacité de créer un avenir meilleur en permettant ainsi d'investir dans l'éducation des enfants, l'amélioration des conditions de vie et de santé ;
- Améliorer le statut de la femme.

Depuis la réussite de microcrédit au Bangladesh avec la Grameen Bank, le microcrédit est adopté dans plusieurs pays dans le monde, en Afrique, en Asie, en Europe, ou encore en Amérique.

Pour les travailleurs pauvres, les petits exploitants agricoles, les chômeurs, les jeunes universitaires ou sortants des centres de formations professionnelles, le microcrédit est un mécanisme approprié pour favoriser leurs accessions à la sphère de la production et leur insertion dans la vie active.

Chapitre II

Le microcrédit en Algérie

Chapitre II : Le microcrédit en Algérie

Dans un contexte de libéralisation de marché, et de sortie d'une crise politique, la lutte contre la pauvreté revêt une importance capitale en Algérie.

Les effets de la crise politico économique, et du plan d'ajustement structural (suppression des subventions, détérioration du niveau de vie, croissance très importante du chômage et de la pauvreté), ont été très dures pour certaines catégories de la société notamment la population rurale.

Pour remédier à cette situation, des actions de traitement social de la pauvreté et du chômage, ont été entrepris par les pouvoirs publics, il s'agit de concevoir des dispositifs de lutte contre la pauvreté. Il est évident pour l'Etat algérien d'inscrire le microcrédit comme étant un outil privilégié de traitement de la pauvreté, et un moyen de lutte contre le chômage.

Dans ce chapitre nous allons présenter dans un premier point le microcrédit comme étant un moyen de lutte contre la pauvreté, puis nous décrivons les dispositifs de microcrédit, et enfin nous aborderont la situation du microcrédit en Algérie.

Section01 : le microcrédit : un instrument de lutte contre la pauvreté et d'insertion économique en Algérie

Parmi les défis majeurs que le gouvernement algérien devait relever est la lutte contre la pauvreté et pour y atteindre plusieurs actions ont été mises en place à l'égard du microcrédit

Ainsi dans cette section nous allons présenter le contexte socioéconomique de l'Algérie, et l'introduction du microcrédit en Algérie.

1. Situation de la pauvreté en Algérie

Avant de parler de la situation la pauvreté en Algérie, il est important d'éclaircir ce qu'est réellement la pauvreté. De façon générale la pauvreté est l'état d'une personne qui est pauvre, indigente qui ne dispose pas des ressources matérielles suffisantes (manque d'argent)

et vit dans des conditions qui ne lui permettent pas d'exister dignement selon les droits légitimes et vitaux de la personne humaine et qui la condamnent à suivre péniblement au jour le jour³⁴.

En économie il existe deux façons d'aborder la pauvreté : la pauvreté absolue et la pauvreté relative.

- La pauvreté absolue est la situation des personnes qui ne disposent pas de la quantité minimale des biens et services permettant une vie normale. Pour l'ONU, un individu est dit en état de pauvreté absolue quand il n'a pas les moyens de se procurer un panier de biens considérés comme indispensable à sa survie.
- La pauvreté relative concerne, d'après l'Union Européenne, 'tous les individus ou les familles dont les ressources (matérielles, sociales, culturelles) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre dans lequel ils vivent'. Toute fois seuls les revenus sont pris en compte dans les mesures : sont pauvres les individus dont le revenu disponible est inférieur à 50% ou 60% du revenu disponible médian (ou moyen).

1.1 Présentation du contexte socioéconomique de l'Algérie

L'Algérie a connu une situation de forte pauvreté qui s'est accentuée au cours des années 1980, notamment après la chute brutale du cours du pétrole en 1986, conjuguée avec une longue période de crise (10 ans) marquée par un recul du PIB par habitant, des revenus et de la consommation des ménages .

Au problème de chute des hydrocarbures s'ajoute celui de l'endettement dont le gouvernement Algérien a du faire recours au rééchelonnement de la dette extérieure, mais en contrepartie, le FMI lui a imposé un programme d'ajustement structural(PAS), ce qui marque le début du passage de l'Algérie à l'économie de marché.

Le PAS a permis le rétablissement des équilibres macro-économiques qui ont entraîné une amélioration de la situation financière. Cela a été possible suite à l'assainissement des finances publiques et à la maîtrise de l'inflation qui était de 29% en 1994 et est redescendue à 2,6% en 1999.

³⁴ : www.toupie.org, (consulté le 15/04/2018).

Sur le plan social, Les mesures d'ajustement structurelles³⁵ adoptées par l'Etat algérien sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale ont malheureusement conduit à l'aggravation des conditions sociales :

- Le niveau du chômage a atteint des sommets : 28,7% entre 1980 et 1990
- Forte montée de la pauvreté, estimée à environ 6.36 millions de personnes vivant au-dessous du seuil de la pauvreté, et elle présente les caractéristiques suivantes³⁶ :
 - Elle affecte la population rural : 68% en 1995 sont localisés dans le milieu rural ;
 - Elle touche les familles nombreuses (la taille moyenne des ménages pauvres est de plus de 8 personnes) ;
 - L'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les ménages dont le chef est sans instruction, en effet 60% des pauvres vivent dans des ménages dont le chef est sans instruction ;
 - Les populations pauvres présentent des taux de chômage plus élevé : en 1995,44% en zones rurales et 35% en zones urbaines.
- Selon CNES, l'IDH a atteint 0.695% en 1999 : cet indicateur est un outil synthétique de mesure qui chiffre le niveau atteint par chaque pays sous trois aspects essentiels à savoir l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction et enfin le niveau de vie.
 - **l'espérance de vie à la naissance** : qui signifie vivre longtemps et en bonne santé, il atteint 0.783 %en 1999
 - **le niveau d'instruction** : qui veut dire pouvoir acquérir des connaissance qui recouvre le niveau d'instruction d'une population, entendu au sens de l'éducation , de l'apprentissage et de la formation professionnelle et de l'application du savoir...il atteint 0.639 en 1999.
 - **le niveau de vie** : qui signifie pouvoir accéder aux ressources permettant de garantir à chacun un niveau de vie satisfaisant. Il a atteint 0.661 %en 1999
- Selon CNES l'IPH (Indicateur de Pauvreté Humaine) a atteint 23.35%, il s'attache aux déficits rencontrés dans les trois composantes :
 - Taux d'alphabétisme : il a atteint 33.40% en 1999

³⁵ : La libéralisation des prix, l'abandons du soutien généralisé des prix, le désengagement de l'Etat, et l'ouverture de plus en plus de l'économie.

³⁶ : Site du PNUD Algérie, (www.dz.undp.org).

- Pourcentage des individus risquant de mourir avant l'âge de 40 ans : il a atteint 8.26% en 1999
- Proportion de populations privées d'eaux potables : il a atteint 14.5% en 1999
- Proportion des enfants souffrant de mal nutrition : il a atteint 13% en 1995.

1.2. Les mesures de lutte contre la pauvreté en Algérie

Pour réduire les conséquences négatives résultantes de l'application du PAS, notamment sur le plan social telles que, la croissance du chômage, la baisse de la consommation suite à la dégradation du pouvoir d'achat de la population, la non scolarisation des enfants qui est liée aux difficultés financières, montée des fléaux sociaux, développement de l'activité informelle, venant s'ajouter aux conséquences de la crise économique suite à la chute des prix du pétrole, des mesures de lutte contre la pauvreté ont été prises :

- Des actions de traitement social de la pauvreté regroupées dans le cadre d'un programme dénommé « le filet social » qui consiste en un ensemble d'allocation et d'indemnité : allocations familiales de solidarité, indemnité pour activités d'intérêts générales,.....etc.
- A la fin des années 1990 et au début des années 2000 d'autres types de mesures ont été développées aussi bien dans le milieu rural que dans le milieu urbain.

Ces programmes ont pour objectifs d'encourager l'amélioration de la situation des vulnérables à travers des activités économiques par le biais des dispositifs d'insertions économiques mises en œuvre à savoir l'ANSEJ, CNAC que nous présenterons dans la prochaine section.

Parmi ces projets de développement, on peut citer :

- Les transferts sociaux qui s'élèvent à plus de 770 millions DA (en 2000) ; ces dépenses ont été consacré au soutien à l'éducation, aux activités d'assistances sociales (personnes âgées, handicapés.....).
- Développer les différents dispositifs de protection sociale à travers la promotion d'emploi et la création de micro-entreprises et micro activités de solidarité durant la période 2000-2005.
- Les actions de solidarité nationales ont été développées grâce à l'importance des ressources financières affectées aux mesures suivantes :
- Octroi de trousseaux scolaires, organisations de transport scolaire.....Ces actions ont contribué à réduire la déscolarisation.

- Création de restaurant de ramadhan.
- Organisations de centres de vacances au profit des enfants issus de familles démunies.
- L'amélioration des conditions de vie à travers les aides à l'accès à l'infrastructure sociale de base tels que³⁷ : le logement, l'accès à l'eau potable, accès à l'électricité.
- Le programme de soutien à la relance économique(PSRE) : Ce programme a permis l'amélioration de la situation de la population qu'elle soit du monde rural ou urbain, en effet, selon le rapport du PNUD sur le développement humain en Algérie :
 - 4 300 000 personnes ont connu une amélioration de leur sort dans les agglomérations urbaines et rurales ;
 - 4 000 000 ont bénéficié du désenclavement ;
 - 3 900 000 de l'alimentation potable ;
 - 2 500 000 du raccordement aux réseaux d'assainissement ;
 - 1 900 000 du raccordement aux réseaux de gaz et d'électricité ;
 - 1 700 000 du développement des infrastructures de santé ;
 - 2 100 000 de meilleures conditions de scolarisation ;
- Le plan national de développement agricole et rural (PNDAR) : le PNDAR est une stratégie mise en place afin de lutter contre la pauvreté. De plus ce plan vise la suppression des contraintes entravant le développement du monde rural. - Le projet de proximité de développement rural(PPDR) : A la fin de 2005, 1 146 PPDR ont été financés, dont 660 effectivement lancés aux bénéficiaires de 67 568 ménages.

Un budget de 243 projets est programmé au profit de près de 6 millions de personnes³⁸.

2. Introduction du microcrédit en Algérie

L'un des instruments introduits pour faire reculer le chômage et la pauvreté en Algérie est le microcrédit.

2.1 Bref historique du microcrédit en Algérie

Le programme d'ajustement structural et le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché a engendré la propagation de la pauvreté et ce n'est qu'à partir de 1999 que le microcrédit est devenu un moyen de lutte contre la pauvreté et s'adresse aux couches

³⁷ : Rapport PNUD 2006.

³⁸ : Rapport final PNUD 2006

les plus vulnérables de la société à travers l'Agence du développement social (ADS). Le microcrédit était intégré dans le cadre du « filet social » (décrit ci-dessus). Seulement, les résultats obtenus sont très mitigés en raison des lenteurs administratives et des lourdeurs bancaires. Depuis le lancement de son programme de microcrédit, jusqu'à 2003, l'ADS a traité 80 000 dossiers mais seulement 9 000 dossiers ont été acceptés par la banque nationale d'Algérie, banque conventionnée avec l'ADS, et seulement 2450 ont réellement abouti aux prêts³⁹. En 2003, l'ADS a procédé à l'évaluation de l'opération de microcrédit.

L'ADS conclut cette évaluation en constatant que l'accompagnement des bénéficiaires de microcrédit est insuffisant. Le suivi des projets est également analysé comme étant mal assuré par les banques et l'administration. Enfin, il est relevé que le problème principal est celui de l'interprétation et de la perception par les bénéficiaires du microcrédit; pour la quasi majorité d'entre eux, il s'agit de dons que l'Etat leur fait, et ils ne sont pas tenus de rembourser.

Afin de remédier à ces insuffisances, une structure spécialisée a été créée en octobre 2004, il s'agit de l'agence nationale de gestion des microcrédits (ANGEM), celle-ci octroie un microcrédit avec 1 à 2% d'intérêt (la différence avec le taux d'intérêt commercial est prise en charge par le trésor public) à chaque créateur d'entreprise porteuse d'emplois et 30 000 DA, sans intérêt, pour les projets unipersonnels. Ces prêts sont destinés à la frange fragilisée de la société et plus particulièrement les femmes au foyer.

Il est donc clair que pour l'Etat, le microcrédit reste pour le moment une considération purement institutionnelle géré par des structures publiques et financé par des banques publiques.

Il existe tout de même en plus de ces dispositifs structurels, des associations qui ont développé des actions envers cette catégorie de populations, seulement, comme signalé précédemment, il n'y en a qu'une seule qui possède une réelle stratégie basée sur les principes de la microfinance ; il s'agit de l'association Touiza.

2.2 L'ancien dispositif du microcrédit(ADS)

³⁹ : Fournier, Y. (2002). « Algérie : passer du microcrédit à la microfinance », IRAM, Paris 57

L'ADS, Agence de Développement Social a été créée par le décret exécutif n°96-232 du 29 juin 1996 entant qu'outil d'exécution de la politique de soutien de l'Etat aux catégories sociales défavorisées par la sélection des projets, leurs financement et le suivi de réalisation sur le terrain⁴⁰.

Concernant l'intervention de l'ADS dans le microcrédit, celle-ci les gère dans le cadre du filet social. L'agence jouait un rôle important dans l'étude de dossier, de ce fait elle a traité 80.000 dossiers de demandes de microcrédit via des délégués à l'emploi de jeunes et 20.000 dossiers ont fait l'objet de décisions favorables en vue d'un financement par la BNA,

Comme elle a passé aussi une convention El Khalifa Bank pour la réalisation de microcrédit agropastoral. Donc on peut dire que l'ADS collabore avec les banques en concluant des conventions et cela afin d'exercer son rôle.

2.3 La Création d'IMF en Algérie

Les institutions de microfinance servent à la meilleure gestion des microprojets et la création des micros entreprises d'une façon à répondre à tous les besoins des populations ciblées.

En Algérie, afin de s'orienté vers la création de ces dernières, il faut suivre les axes suivant⁴¹ :

- **La création d'IMF doit être une activité du secteur privé.**

Le microcrédit est considéré par les bénéficiaires comme étant l'argent de l'Etat qu'ils peuvent ne pas rembourser, et afin d'éviter cela il est préférable de chargé le secteur privé de la création d'institutions de microfinance.

- **Le rôle de l'Etat doit changer de nature et se situer au niveau de la politique, de la réglementation et du contrôle de l'activité de microfinance**

Il faut limiter le rôle de l'Etat aux actions de facilitateur à l'accès aux ressources Financières, et régulateurs c'est-à-dire l'élaboration de la règlementation et aussi au contrôles de l'activité de microfinance.

- **L'acquisition des expériences d'IMF des pays voisins est une nécessité pour soutenir une stratégie de création en Algérie**

⁴⁰ : www.ads.dz

⁴¹ : Fournier, Y. (2002). « Algérie : passer du microcrédit à la microfinance », IRAM, Paris 57

Les expériences d'IMF réalisées dans les autres pays (Maroc, Tunisie) doivent être un modèle que les acteurs privés algériens se basent, pour définir une stratégie d'action.

- **La formation de ressources humaines algériennes est une condition préalable à la création d'IMF**

La formation de ressources humaines est une condition de la création d'IMF en Algérie. Tout comme pour une banque, la microfinance est une affaire de professionnels qui en font leur métier.

- **La banque centrale doit permettre la conduite d'opérations tests de création d'institutions de microfinance par le secteur privé.**

La définition d'une réglementation du secteur de microfinance en Algérie doit succéder l'action d'IMF pour laisser ce nouveau secteur se développer. La réglementation accompagne le développement des institutions nouvelles et procède de l'observation des résultats obtenus pour en définir le contenu réglementaire.

Section 2 : Les dispositifs du microcrédit en Algérie

En Algérie, plusieurs dispositifs d'insertion économique ont été mis en œuvre par l'Etat afin de développer l'entrepreneuriat, et promouvoir l'emploi au sein des catégories fragiles. Parmi ces dispositifs nous pouvons citer l'Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ), l'Agence National de Gestion de Microcrédit (ANGEM), la Caisse National d'Assurance Chômage (CNAC) et l'association Touiza ; une des rares associations non gouvernementale ayant pratiqué le microcrédit depuis 1996, avant que l'Etat Algérien ne l'intègre à travers ces dispositifs structurels en 1999.

1. Agence National de Gestion de Microcrédit (ANGEM)

1.1 Présentation de l'ANGEM

L'Agence National de Gestion du Microcrédit (ANGEM) a été créé par le décret exécutif N°04-14 du 22 janvier 2004⁴², l'ANGEM représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité qui vise toute personne âgée de plus de 18 ans, « souhaitant développer une activité par l'achat de matières premières ou par l'acquisition de petits équipements et de matières premières pour démarrage⁴³ ». L'ANGEM est représentée au niveau local par 49 coordinations de wilayas réparties sur tout le territoire national.

Chargé de mettre en œuvre des solutions pour lutter contre le chômage et la précarité, l'ANGEM a pour mission de :

- ✓ Gérer le dispositif de micro-crédit conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- ✓ Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- ✓ Octroyer des prêts non rémunéré ;
- ✓ Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles aux dispositifs les aides qui leur sont accordés ;
- ✓ Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers de charge qui lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoins, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets ;
- ✓ Passé des conventions avec des organismes, institutions ayant pour objets de faire réaliser pour le compte de l'agence, des actions d'information de sensibilisation et l'accompagnement des bénéficiaires du micro-crédit dans la mise en œuvre de leur activité ;
- ✓ Conseiller et d'assister les bénéficiaires du dispositif du micro-crédit dans le processus du montage financière et de mobilisation des crédits.

➤ **Les conditions d'éligibilité du promoteur**

Pour bénéficier de ce dispositif, les micro-emprunteurs doivent remplir les critères suivants⁴⁴ :

- ✓ Etre sans revenu ou disposer des petits revenus instables irréguliers ;
- ✓ Avoir une résidence fixe ;

⁴² : Le décret exécutif N°04 du 29 dhou el kaada 1424 correspond au 22 janvier 2004, modifier, portant création et fixant de l'agence nationale de micro crédit

⁴³ : www.angem.dz, (consulté le 20.04.2018).

⁴⁴ : Site de l'ANGEM.

- ✓ Disposer d'un savoir-faire (diplôme), ou bien avoir un savoir-faire en relation avec l'activité projetée ;
- ✓ Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités ;
- ✓ Mobiliser un apport personnel correspond au seuil fixé 1% du coût global de l'activité
- ✓ Versé des cotisations au fond de garantie (FGMMC) dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire ;
- ✓ S'engager à rembourser le montant du prêt à la banque et le prêt non rémunéré (PNR) à l'ANGEM selon un échéancier arrêté.

1.2 Organisation de l'ANGEM

L'agence est dotée d'un conseil d'orientation et d'un comité de surveillance. Elle est dirigée par un directeur général.

➤ Le conseil d'orientation

Le conseil d'orientation de l'ANGEM dispose d'un mandat de trois ans, renouvelable, est présidé par un président élu par ses pairs pour une période d'un (1) an. Il est assisté d'un vice-président élu dans les mêmes formes et pour la même période.

Le secrétariat du conseil d'orientation est assuré par le directeur général de l'agence.

Le conseil d'orientation se réunit au moins une fois tous les trois (3) mois sur convocation de son président. Il peut, en outre, se réunir en session extraordinaire, sur convocation de son président, sur proposition des deux tiers (2/3) de ses membres ou à la demande du ministre chargé de l'emploi si les circonstances l'exigent.

➤ Le directeur général

Le directeur général de l'agence est nommé par décret sur proposition du Ministre de tutelle. Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes. La fonction du directeur général de l'agence est classée, par référence, à la fonction supérieure de l'Etat de chargé des missions auprès du chef du gouvernement.

Le directeur général est investi des pouvoirs de gestion pour agir, en toutes circonstances, au nom et pour le compte de l'agence comme : veiller à la réalisation des projets assignés à l'agence, mettre en œuvre les délibérations du conseil d'orientation et assurer le suivi de leur exécution, d'ordonner les dépenses de l'agence et représenter l'agence devant la justice et dans tous les actes de la vie civile.

➤ **Le comité de surveillance**

Le comité de surveillance de l'agence est composé de trois (3) membres désignés par le conseil d'orientation. Le comité de surveillance désigne son président parmi ses membres pour la durée de son mandat, il est chargé d'exercer, pour le compte du conseil d'orientation, le contrôle a posteriori de la mise en œuvre de ses décisions. Il se réunit, en présence du directeur général à la fin de chaque trimestre, et en cas de besoin, à la demande du directeur général ou de deux (2) de ses membres. Il présente au directeur général toutes observations ou recommandations utiles quant aux modalités de mise en œuvre des programmes et projets engagés par l'agence, et donne son avis sur les rapports périodiques de suivi, d'exécution et d'évaluation établis par le directeur général.

1.3 Démarche administratives du dispositif ANGEM

➤ **La constitution de dossier de crédit :**

Le dossier de crédit doit être constitué de :

- Une demande manuscrite ;
- La carte d'identité, extrait de naissance, résidence (de moins de six mois) ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes, attestations de stage, ou tout autre document justifiant la qualification professionnelle ou de savoir-faire ;
- Un exemplaire de décision d'éligibilité et de financement⁴⁵ ;
- Disponibilité de l'apport personnel ;
- Un contrat de location ou le titre de propriété du local devant abriter l'activité projetée ;
- Non affiliation CNAS ou CASNOS ;
- Factures pro forma des petits matériels, et matières premières de démarrage ou achat de matières premières ;
- Etude technico économique établi à l'aide d'assistance de l'ANGEM, accompagné par des factures pro formats des biens à acquérir.

➤ **Les conditions de mise en place du crédit :**

L'agence bancaire doit s'assurer que les conditions de mise en place du crédit sont bien remplir à savoir :

- Le versement de l'apport personnel du promoteur dans son compte courant (1%) ;
- L'apport de la quote-part de l'ANGEM sous forme de virement reçu (29%) ;

⁴⁵ : Voir l'annexe I.

- L'attestation d'adhésion au fond de garantie pour la durée intégrale du crédit bancaire ;
- Prestation d'une copie de la décision des aides et avantages accordés par le dispositif du microcrédit, délivré par l'ANGEM.
- L'ordre d'enlèvement de chèque livré par l'ANGEM.
- Le nantissement des équipements au 1^{er} rang au profit de banque et au 2^{er} rang au profit de l'ANGEM ;
- L'assurance tout risque à 100% pour l'ensemble des garanties sur les biens de la micro entreprise, souscrit au nom de la banque au 1^{er} rang et à l'ANGEM au 2nd rang.

1.4 Les aides et les avantages accordés aux bénéficiaires du microcrédit

- Formation, soutenir, conseiller, assister techniquement et accompagnement des promoteurs par L'ANGEM, à titre gracieux, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités ;
- Le crédit bancaire est bonifier à 100% ;
- Un prêt non rémunéré (PNR) de 29 % du coût global du projet peut être accordé si ce dernier ne dépasse pas 1000 000 DA;
- L'apport personnel est fixé à 1% du coût global du projet peut être accordé si ce dernier ne dépasse pas 1000 000 DA;

1.5 La garantie de crédit bancaire

- La garantie des crédits bancaires est assurée par le Fonds de Garantie Mutuelle des microcrédits, domicilié auprès de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit, en vertu du décret exécutif 04-16 du 22-01-2004 portant création et fixant le statut du Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits (FGMMC) ;
- Le fond de garantie a pour mission de garantir les microcrédits accordés par les banques et établissements financiers adhérant au Fonds, aux promoteurs ayant obtenu une notification des aides de l'Agence.
- Le FGMMC couvre, à la diligence des banques et établissements financiers concernés, les créances restantes dues en principal et les intérêts à la date de déclaration du sinistre et à hauteur de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie, le FGMMC est subrogé dans les droits des banques et des établissements financiers, compte tenu éventuellement, des échéances remboursées et à hauteur du montant de la couverture du risque ;
- Peuvent adhérer au fonds toute banque et tout établissement financier ayant financé des projets agréés par l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit, comme il est institué le

versement de cotisations au fonds par les bénéficiaires du microcrédit, par les banques et les établissements financiers.

1.6 Les modes de financement de l'ANGEM

L'ANGEM finance la création et l'exploitation des petites entreprises avec deux programmes différents que nous pouvons résumer dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°02 : Les différents modes de financement proposés par l'ANGEM

Mode de financement	Programmes de l'ANGEM	Montant	Crédit bancaire	Apport personnel	PNR ANGEM
Triangulaire	acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage	De 100 001DA à 1.000.000 DA	70 %	01%	29%
Mixte	l'achat de matières premières	Ne dépasse pas 100.000 DA	Néant	0 %	100 %

Source : Etablie par nos-soins à partir des informations du site officiel de l'ANGEM : www.angem.dz.

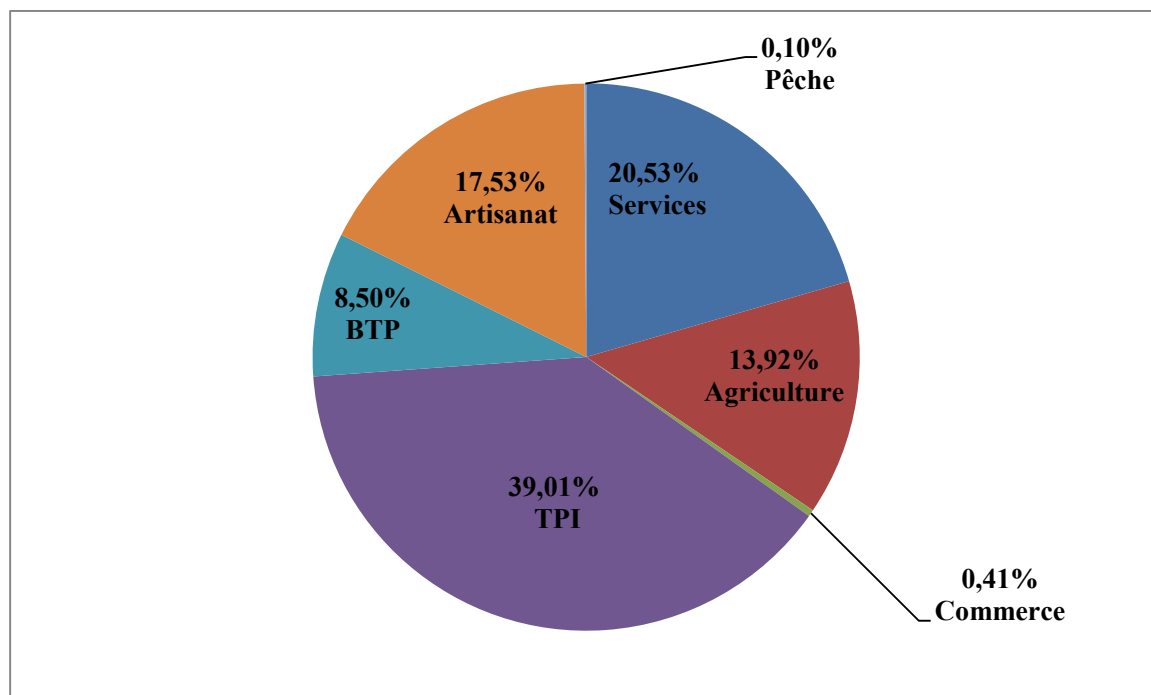
L'ANGEM a accordé, depuis sa création en 2004 jusqu'au 31 décembre 2017, pas moins de 827.161 crédits dont 746.930, soit 90,30%, sont de type financement mixte destinés au financement de l'achat de matières premières.

Tableau n° 03 : Les crédits accordés par l'ANGEM entre 2004 et décembre 2017

Type de financement	Type de financement		Type de bénéficiaires	
	Acquisition de petits matériels et de matières premières pour démarrage	l'achat de matières premières	Femmes	Hommes
Nombre	80.231	746.930	520.561	306.600
Total	827.161			
Part %	09,70%	90,30%	62.93%	37.07%

Source : Etablie par nos-soins à partir des statistiques de l'ANGEM disponibles

Les données de l'ANGEM, telles que présentées dans le tableau N°03, montrent que ce dispositif accorde plus d'importance au financement de l'exploitation, 91,30 % des crédits accordés sont de type de financement « achat de matières premières ». Ces crédits ont permis la création de 1.120.395 postes d'emploi (selon l'ANGEM). L'importante présence des femmes dans ce dispositif est due à la nature des activités financées par l'ANGEM. En effet, la répartition des crédits ANGEM par secteurs d'activité montre que 39,01 % ont été accordés aux très petites industries (TPI) telles que les petits ateliers de confection qui sont détenues généralement par des femmes. Ce secteur est suivi par le secteur des services et celui de l'artisanat avec, respectivement, 20,53% et 17,53% comme le montre la figure n°04 ci-après.

Figure n°04 : Répartition des crédits de l'ANGEM par secteurs d'activité

Source : Elaboré par nos-soins à partir des statistiques de l'ANGEM disponibles sur le site officiel de ce dispositif : www.angem.dz

Selon l'ANGEM, Les entrepreneurs bénéficiaires des crédits ANGEM sont, pour la plupart, âgés de moins de 40 ans et dont plus de la majorité ont un niveau scolaire qui ne dépasse pas le moyen⁴⁶ (fondamental).

2. Les autres dispositifs du microcrédit en Algérie

2.1 Agence National de Soutien à L'emploi de Jeune (ANSEJ)

Le dispositif ANSEJ a été créé par l'ordonnance N°96-14 du 24 juin 1996 ; placée sous l'autorité du chef de Gouvernement, c'est un organisme à caractère spécifique régi par les dispositions du décret Exécutif N°96-296 du 08 Septembre 1996⁴⁷. L'ANSEJ est un organisme doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, destiné au soutien et à l'emploi des jeunes chômeurs âgés entre 19 et 35ans (quand le projet génère plus de 03 postes d'emploi y compris celui du gérant, l'âge limite pourra être porté à 40ans) en leur

⁴⁶ : Voir annexe II.

⁴⁷ : Décret exécutif N ° 96-296 du 08/09/1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes

offrant des avantages fiscaux et financiers pour la création et/ou l'extension de leurs micro-entreprises.

L'agence est présente sur tout le territoire Algérien à travers 51 antennes, Selon les estimations indiquées par ce dispositif au 31 décembre 2016, Le nombre de projets financées au profit des femmes via ce dispositif est de 37.189 (soit 10% contre 90% au profit des hommes).

L'ANSEJ a pour principales missions⁴⁸ de :

- ✓ Soutien, conseil et accompagnement des jeunes promoteurs à la création d'activités
- ✓ Mise à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités
- ✓ Gestion de la réglementation en vigueur et les dotations des fonds national de soutien à l'emploi des jeunes par l'augmentation des taux d'intérêt dans la limite de mise à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi
- ✓ Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS...)
- ✓ Encourager toutes les formes d'actions et de mesure tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

Le mode de financement de l'ANSEJ est de deux formes⁴⁹ : financement triangulaire (prêt ANSEJ/ apport personnel/ prêt bancaire) et financement mixte (apport personnel/ prêt ANSEJ) pour des projets d'investissement (création ou extension d'entreprise) ne dépassants pas dix (10) millions de Dinars. Le prêt ANSEJ est à long terme et sans intérêts. Le montant de l'apport personnel varie en fonction du montant du projet.

L'Agence National de Soutien à L'emploi de Jeune a financé 367.980 projets (création et extension) de 1996 jusqu'à la fin de l'année 2016, ce qui a permis la création de 878.264 postes d'emploi.

2.2 La Caisse National d'Assurance Chômage (CNAC)

La CNAC est une institution publique créée en 1994 (sous tutelle du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale), ayant reçu pour vocation d'amortir les

⁴⁸ : Site de l'ANSEJ

⁴⁹ : Voir l'annexe III

conséquences du licenciement massif des travailleurs salariés du secteur économique, soit aux mesures du plan d'ajustement structurel (PAS)⁵⁰.

Ce dispositif vise les chômeurs âgés entre 30 et 50 ans, qui veulent investir dans des activités de production de biens et/ou de services. Comme l'ANSEJ, la CNAC finance les investissements de création et d'extension ne dépassants pas 10.000.000 DA.

Les missions de la CNAC sont⁵¹ :

- ✓ Promouvoir l'esprit entrepreneurial par le biais du nouveau dispositif d'aide à la Promotion d'activité ;
- ✓ Gérer les prestations services au titre du risque qu'elle œuvre ;
- ✓ Accompagner les porteurs de projets ;
- ✓ Aider et soutenir, en relation avec les services publics de l'emploi et les Administrations de la commune et de la wilaya, réinsertion dans la vie active des chômeurs régulièrement admis au bénéfice des prestations de l'assurance chômage ;
- ✓ Organiser le contrôle prévu par la législation en vigueur en matière d'assurance Chômage ;
- ✓ Constituer et maintenir un fonds de réserve pour lui permettre de faire face en toute Circonstance à ses obligations vis-à-vis des bénéficiaires ;
- ✓ Tenir à jour le fichier des affiliés et d'assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement de l'assurance chômage.
- ✓ La CNAC utilise uniquement le financement triangulaire où le montant du crédit bancaire est de 70% du coût total de l'investissement et celui du prêt CNAC est de 29% pour les investissements supérieur à 05 millions de Dinars, 28% pour les investissements ne dépassants pas 05 Millions de Dinars et inférieurs à 10 Millions de Dinars. Le reste (01% ou 02 % selon le seuil de l'investissement) constitue l'apport personnel du promoteur.
- ✓ En plus du prêt non rémunéré (PNR) initial, la CNAC offre des PNR supplémentaires pour certaines activités. Ces prêts supplémentaires sont accordés uniquement pour la création, les projets d'extension ne sont pas concernés.

Tout comme L'ANGEM et l'ANSEJ, la Caisse Nationale D'assurance Chômage a énormément participé à la création et au développement des PME algériennes. Depuis sa création, la CNAC a financé pas moins de 135.373 projets permettant ainsi de créer

⁵⁰ : www.Canac.dz (consulté le 20.04.2018).

⁵¹ : Document fourni par la CNAC

280.526 postes d'emploi. Le secteur transport de marchandises occupe la première place avec 33.85 % des projets financés, suivi du secteur des services. Le tableau ci-après résume les activités de la CNAC depuis sa création jusqu'au 30 juin 2016.

Tableau n° 04: Activités de la CNAC depuis sa création

Secteurs d'activité	Projets financés		Emplois créés	
	Nombre	Part %	Nombre	Part %
Transport de marchandises	45.831	33.85	69.646	24.83
Services	29.526	21.81	62.091	22.13
Agriculture	16.166	11.95	39.199	13.97
Transport voyageurs	12.188	09	18.479	6.59
Autres secteurs	31.662	23.39	91.111	32.48
Total	135.373	100	280.526	100

✓ **Source** : Etablie par nos-soins à partir des données du bulletin d'information N° 29, du Ministère de l'Industrie et des Mines

Nous constatons que les projets financés par ce dispositif appartiennent en grande majorité aux secteurs transport, services et à l'agriculture. Les autres secteurs ne représentent qu'un pourcentage minime, notamment les professions libérales avec seulement 778 projets financés, soit 0,57 % du total et le secteur hydraulique avec seulement 0,23 % du total des projets.

Ce dispositif attire plus d'hommes que de femmes puisque celles-ci ne représentent que 09.64 % du nombre total des bénéficiaires, soit 13.050 femmes.

2.3 ONG Touiza

L'association TOUIZA a été créée en 1989 en s'inspirant d'une pratique ancestrale qui veut dire entraide et de solidarité qui consiste à mettre en commun les efforts des membres d'une même communauté pour des travaux d'intérêt général⁵². L'association Touiza, seule association non gouvernementale à pratiquer le microcrédit pour les populations rurales

⁵² : Boudedja . K (2008) « microfinance et ONG : bilan et analyse diagnostique du fonctionnement du dispositif de microcrédit à l'ONG Algérienne Touiza en vue de création d'une IMF », *Thèse de Master of sciences du CIHEAM – IAMM n°92*.

défavorisées, dépend de bailleurs de fonds étrangers qui constituent sa principale source de financement pour financer cette activité.

Elle est constituée de trois pôles d'activités : Touiza Animation Jeunesse, Touiza Développement et Touiza formation et étude. Des jeunes et des femmes qui ont des idées de projets qui leur Permettraient d'améliorer leurs conditions de vie. Ils ont confiance en eux-mêmes et la Touiza croit en eux. C'est pour cette catégorie de personnes, que la Touiza a développé l'activité de microcrédit, ce qu'elle exprime en leur accordant des prêts sans intérêt et sans garantie physique. Cette association a une intervention limitée aux quatre wilayas qui sont Alger (où sont localisés le siège de l'association et le bureau de Chéraga), Tizi-Ouzou (présence de la pépinière), Blida (présence d'un bureau), Tipaza (présence d'un bureau).

L'association pour but de⁵³ :

- ✓ Promouvoir l'action volontaire « Touiza ».
 - ✓ Susciter chez les jeunes un esprit de pionnier dans tous les domaines notamment ceux relatifs à l'éducation, la formation et la création.
 - ✓ Développer chez les jeunes un esprit d'entraide et de solidarité,
 - ✓ Encourager la création de petites entreprises, de coopératives, afin de promouvoir l'économie sociale.
 - ✓ Développer des activités d'animation socioculturelle dans les établissements spécialisés de prise en charge des personnes âgées, des handicapés et des inadaptés sociaux,
 - ✓ Elaborer des projets de développement socio-économique visant à réduire le déséquilibre entre les régions, notamment entre le Nord et les régions des Haut-Plateaux et du Sud, par la mise en valeur des potentialités économiques à travers la création d'activités de production agricole et d'élevage,
 - ✓ Participer aux actions de protection de l'environnement, de lutte contre les maux sociaux par des activités éducatives et de formation.

⁵³ : Boudedja . K (2008) « microfinance et ONG : bilan et analyse diagnostique du fonctionnement du dispositif de microcrédit à l'ONG Algérienne Touiza en vue de création d'une IMF », *Thèse de Master of sciences du CIHEAM – IAMM n°92*

Section03 : Situation du secteur du microcrédit en Algérie

La mise en place du microcrédit en Algérie a permis de réaliser des résultats positifs, mais qui reste toujours insuffisants.

Dans cette section, on va d'abord aborder le cadre réglementaire qui régit le secteur du microcrédit en Algérie, puis nous tenterons d'évaluer sa portée, enfin nous présenterons ses obstacles.

1. Cadre légale et réglementaire

Le microcrédit en Algérie n'a bénéficié d'un cadre réglementaire adapté et spécialement conçu pour ses activités. Il est difficilement envisageable de l'intégrer dans le cadre réglementaire devenu plus restrictif en terme du montant de capital et de conditions générales (ordonnance relative à la monnaie et au crédit d'Août 2003), Par contre il peut être envisagé dans le nouveau cadre des coopératives d'épargne et de crédit. Celle-ci a été élaborée par le ministère des finances et adoptée par le gouvernement .

- **Opération au travers d'une ONG locale, non régulée**

L'OMC 03-11 ne considère pas comme établissement de crédit les « organismes sans buts lucratifs qui dans le cadre de leurs missions et pour des motifs d'ordre sociale, accordent sur leurs ressources propres, des prêts à des conditions préférentielles à certains de leurs adhérents ».

Les ONG algériennes par le biais de cette ordonnance sont autorisées à accorder des crédits à leurs membres en dehors de la supervision bancaire, mais leur interdit de collecter l'épargne sous forme de dettes.

Certaines restrictions apportées par ce texte (le motif d'ordre social, l'obligation de s'adosser aux ressources propres ou encore la bonification du taux d'intérêt) peuvent empêcher le développement des très petites entreprises(TPE). Néanmoins, ces restrictions n'ont pas empêché l'ONG Touiza de développer des activités de crédits, mais limitent la viabilité et le potentiel de croissance⁵⁴.

⁵⁴ : CGAP, AFD. (2006) « Bancarisation de masse en Algérie : opportunité et défis », *Rapport final, Juin 2006.p21*.

- **Opération au travers d'un système financier mutualiste**

Il existe deux réglementations dans ce cadre, l'une en création sur les caisses d'économie, tandis que l'autre existe déjà dans le cadre de l'OMC 03-11.

La notion de caisse d'économie a été introduite dans l'article 81 de la loi de finance 2006 « il peut être institué sous forme mutualiste, un établissement à statut particulier, dénommé « caisse d'économie » ayant pour l'objet la réception et la mobilisation de fonds et l'octroi de crédit par la caisse et ce, au seul bénéfice de ses adhérents. Les modalités de constitutions ainsi que les règles de fonctionnement et de contrôle de cet établissement sont fixés par un texte de l'autorité monétaire ».

- **Opération au travers d'une coopérative d'épargne et du crédit**

Les coopératives d'épargne et de crédit ciblent les groupements des salariés issus d'une même entité juridique, d'un même groupe, d'une même institution, ou encore toute collectivité dont les membres ont un intérêt commun et sont liés par un contrat de référence⁵⁵.

Les conditions d'agrément de ces coopératives ont été fixées par deux règlements de la banque d'Algérie publiés au journal officiel n°15. Un capital libéré en totalité et en numéraire supérieur ou égal à 500 millions de dinars est nécessaire pour constituer une coopérative d'épargne et de crédit

De même, pour obtenir l'autorisation de créer une coopérative, il faut envoyer une demande d'autorisation conformément aux dispositions légales au président du conseil de la monnaie et du crédit⁵⁶. Cette demande doit être accompagnée d'un dossier qui contient des éléments fixés par instruction de la banque d'Algérie. Si le dossier est accepté, c'est le gouverneur de la banque d'Algérie sur instruction du conseil de la monnaie et du crédit qui va accorder l'agrément.

2. Evaluation du secteur de microcrédit en Algérie

2.1 La portée du microcrédit en Algérie

⁵⁵ : Article 02 du Règlement de la Banque d'Algérie n°08-03 du 21 juillet 2008 fixant les conditions d'autorisation d'établissement et d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit.

⁵⁶ : Article 03 du Règlement de la Banque d'Algérie n°08-03 du 21 juillet 2008 fixant les conditions d'autorisation d'établissement et d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit.

Le microcrédit instauré en Algérie depuis 1999, visent notamment à lutter contre le chômage qui est la principale cause de l'appauvrissement de la population. Dans ce cadre, les dispositifs mis en place ont retenu comme principale objectifs de créer des postes de travail pour les populations sans emploi, à emploi précaire non durable où à faible revenu.

De 2005 à 2017, plus de 794.800 prêts ont été distribués par l'Agence National de Gestion de Microcrédit (ANGEM) en créant 1.192.310 emplois. Le nombre de bénéficiaires est estimé à 794.873 personnes. La plus grande partie (62.43%) a été accordée pour les femmes. En effet 496.239 femmes ont bénéficié d'un microcrédit dans la même période⁵⁷. A leurs tour l'ANSEJ et la CNAC ont financé 510.607 projets

Le nombre d'emplois crée par les 03 dispositifs (ANSEJ, ANGEM, CNAC) depuis leurs création jusqu'au premier semestre 2017 dépasse 2 millions d'emplois (soit 2.370.444 emplois créés)⁵⁸.

En fin décembre 2016, la population globale des PME dépasse nettement la barre d'un million d'entreprises (1 022 621) avec une prédominance des très petites entreprises du secteur privé. Avec plus de 108 538 nouvelles PME enregistrées durant cette année, l'accélération des créations d'entreprises a atteint un taux de croissance annuel de l'ordre de 9 %, et cela grâce aux prêts accordés par les dispositifs du microcrédit⁵⁹.

Selon l'indice 2016 de développement humain (IDH) du PNUD, L'Algérie a avancé de dix places dans son classement au niveau mondial en matière de développement humain, (de la 93ème position en 2013 à la 83 ème en 2016). En effet l'indice de développement humain (IDH) à évoluer, il est passé de 0,743 en 2014 à 0,745 en 2015. Cette évolution est due aux taux d'alphabétisation des adultes atteint 73%, et le revenu national brut par habitant s'établit à 13 771,2 dollars. Quant à l'espérance de vie, elle est de 77 ans pour les femmes et 72 pour les hommes.

3.2 Les contraintes du microcrédit en Algérie

L'expérience du microcrédit en Algérie fait apparaître des obstacles à son développement⁶⁰ :

⁵⁷ : www.angem.dz

⁵⁸ : Selon les données du Bulletin d'information statistique N°29 du Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement.

⁵⁹ : Bulletin d'information statistique », N° 30, Mai 2017, (www.ons.dz)

- ✓ **L'absence d'institutions de microfinance, suite à l'inexistence d'une législation spécifique :** La loi sur la monnaie et le crédit ne permet pas d'établir des Institutions de Microfinance spécialisées dans la gestion du microcrédit et de manière plus générale, des services financiers aux populations non bancarisées.
- ✓ **Obligation de passer par les banques en raison de la loi sur la monnaie et le crédit :** La loi sur la monnaie et le crédit ne permet pas à d'autres opérateurs que les banques et établissements financiers de consentir des crédits. La capacité des banques à réaliser une grande masse de microcrédit relève de l'impossibilité et le système actuel montrera très vite ses limites en raison de la faible capacité de traitement des dossiers de microcrédit et de la lenteur des procédures.
- ✓ **Un fond de garantie national aux procédures inadaptées.**
De l'avis des banques, le fonds de garantie est considéré comme trop rigide dans ses procédures. Il comporte une modalité inadaptée, celle du paiement par les bénéficiaires d'une prime de risque annuelle de 1 % qui n'est pas réalisée par ces bénéficiaires après l'obtention du microcrédit, ce qui devrait entraîner la perte de la garantie du fonds pour les banques.
- ✓ **L'absence de garanties de la part des catégories sociales pauvres de la population :** Il n'y a pas eu de recherche de formes non conventionnelles de garanties pouvant être fournies par les bénéficiaires et impliquant leur prise de responsabilité dans le microcrédit.
- ✓ **Le microcrédit s'inscrit dans une logique de service public :**
La stratégie du microcrédit s'inscrit dans une logique de service public et seuls les dispositifs microcrédit, le réalisent avec le concours des banques. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les bénéficiaires ne remboursent pas, car leur perception repose sur le sentiment que cet argent de l'Etat leur est dû.

⁶⁰ : Fournier, Y. (2002). « Algérie : passer du microcrédit à la microfinance », IRAM, Paris 57

Conclusion

Le microcrédit a été introduit par l'Etat algérien à la fin des années 1990 parallèlement à d'autres actions socioéconomiques d'accompagnement de l'économie en transition.

L'Algérie a encouragé les populations affectées à se prendre en charge à travers l'octroi d'aides à la création de petites activités. Cela est possible par la mise en place des différents dispositifs de microcrédit tels que : ANSEJ, ANGEM, CNAC, qui ont contribué à la création d'activités productives, ainsi que, la réduction du chômage.

Cependant, l'adoption de microcrédit en Algérie n'exclut pas l'existence des obstacles qui empêchent son développement, ajoutant à cela que ces dispositifs de microcrédit sont gérés par l'Etat alors que l'expérience de part le monde indique qu'il ne convient pas à l'Etat de gérer le microcrédit car ce dernier constitue un service financier qui doit être pris en charge par des institutions de financement spécialisées tels que les ONG, ce qui n'est pas le cas en Algérie car celles-ci sont inexistantes à l'exception de l'ONG TOUIZA.

Chapitre III

Etude empirique de l'impact socioéconomique du microcrédit

Chapitre III : Etude empirique de l'impact socioéconomique du microcrédit

Afin d'approfondir notre travail théorique que nous avons présenté dans les deux premiers chapitres et essayer d'apporter des éléments d'explication à notre problématique, nous allons essayer de dresser un bilan sur la question de l'impact socioéconomique du microcrédit en Algérie ; à travers d'abord une étude empirique au niveau de la wilaya de Bejaïa sur la base des données obtenues auprès de l'ANGEM , ensuite à travers une enquête sur le terrain auprès de quelques bénéficiaires de microcrédits ANGEM au niveau de la daïra de Bejaïa

Ce chapitre est divisé en trois sections, dans la première section nous présenterons l'ANGEM de Bejaïa et l'enquête menée auprès de quelques de ses bénéficiaires au niveau de la Daïra de Bejaia. La deuxième section est consacrée pour déterminer l'impact socioéconomique du microcrédit à travers une présentation et une analyse des données statistiques sur l'activité de l'ANGEM au cours de la période 2012 – 31/03/2018, qui nous ont été délivrés par cette dernière. Enfin, la troisième section, présente les résultats de l'enquête effectuée sur le terrain ainsi que l'analyse qui en a été faite.

Section 01 : Présentation de l'ANGEM de Bejaia et de l'enquête menée auprès de ses quelques bénéficiaires

1. Présentation de l'ANGEM de la wilaya de Bejaïa

L'antenne de l'Agence Nationale de Gestion de microcrédit au niveau de la wilaya de Bejaia a été créée en juin 2004, depuis elle a connu un mouvement de création de projets important. L'ANGEM est présente avec 19 agences réparties sur la totalité des daïras de la wilaya et emploie 53 salariés avec une administration principale présente au niveau de la commune de Bejaïa (Chef Wilaya).

2. Présentation de l'enquête et les méthodes utilisées

2.1 Méthodologie de l'enquête

Une analyse qualitative s'avère la plus appropriée pour l'étude de l'impact social de microcrédit, au niveau de la daïra de BEJAIA.

Ainsi, nous avons mené une enquête sur le terrain auprès de 32 bénéficiaires de microcrédit dans la commune de Bejaïa et de Oued Guire, en utilisant un questionnaire élaboré à partir de notre recherche bibliographique et de la partie théorique de notre travail.

Le choix de la daïra de BEJAIA comme terrain d'investigation n'est pas fortuit, il est justifié, d'une part ; par la concentration des bénéficiaires dans cette région ; d'autre part, par la prédominance de cette daïra en terme de microentreprises créées.

Nous avons pris comme population ciblé seulement les anciens bénéficiaires, ce qui nous a obligé de prendre les bénéficiaires de l'année 2012 à 2016 du nouveau dispositif pour élargir la somme de crédit à 1 000.000 de DA.

Toute fois l'échantillon sur lequel s'est basé cette étude est choisie aléatoirement où tous les bénéficiaires de microcrédit accordés par l'ANGEM de Bejaïa, peuvent faire partie de la population d'enquête.

2.2 La structure du questionnaire

Pour cerner toutes les informations liées à l'impact du microcrédit sur le niveau de vie des bénéficiaires au niveau de la daïra de BEJAIA et pour mener à bien notre recherche, nous avons élaboré un questionnaire

⁶¹ divisé en quatre parties :

- La première partie est consacrée à l'identification (les caractéristiques sociodémographiques) du bénéficiaire et comprend des questions relatives à : l'âge, le genre, niveau d'étude, formation,....etc.
- La deuxième partie regroupe l'ensemble des questions liées à l'usage (destination) du microcrédit par les bénéficiaires et au suivi des formations offertes par l'ANGEM

⁶¹ : Annexe questionnaire n°04.

- La troisième partie regroupe l'ensemble des questions liées aux activités exercées par les bénéficiaires après la perception des microcrédits et l'évolution de ces dernières
- La quatrième partie regroupe l'ensemble des questions liées à l'avis subjectif des bénéficiaires sur leurs perceptions de l'impact du microcrédit sur le niveau de vie de leurs ménages.

Du point de vue de sa forme, le questionnaire est combiné entre les questions ouvertes laissant la liberté de répondre à la personne interrogée et d'autres fermées, en lui proposant une liste de réponses parmi lesquelles, les bénéficiaires, doivent choisir celles qui paraient plus explicatives selon leurs opinions.

2.3 Le mode d'administration

Le mode d'administration pour lequel nous avons opté, est la remise des questionnaires de main en main. Nous avons jugé que ce mode est le plus fiable et permet d'avoir un taux de réponses plus important dans un temps record. Tout au long de notre enquête, nous nous sommes heurtées au non collaboration de quelques bénéficiaires qui se sont montrés moins collaborateurs et ont refusé de répondre aux questions relatives au résultat. Ceux-ci jugent que ces questions sont confidentielles.

2.4 Présentation de l'enquête

L'enquête, que nous avons menée sur le terrain, s'est déroulée entre le mois d'Avril et le mois de Mai 2018. Nous avons procédé en deux étapes ; dans un premier temps, nous avons distribué des questionnaires aux bénéficiaires que nous avons rencontrés dans les sièges de leurs micro-entreprises. La grande majorité de ces bénéficiaires ont refusé de collaborer et ceux qui ont accepté de participer à notre étude, ne nous ont pas remis les questionnaires par la suite. Dans un deuxième temps, nous avons administré des questionnaires à un nombre de bénéficiaires à l'aide de notre réseau de contacts.

Section 02 : Analyse de l'activité de l'ANGEM

Afin de constater la contribution de ce dispositif au développement économique, nous allons analyser dans ce chapitre l'activité du dispositif et son efficacité au niveau de la wilaya de Bejaïa sur la base des résultats réalisés par l'ANGEM de Bejaïa.

Les données statistiques que nous avons obtenues se résument à la période allant de 2012 jusqu'au 1^{er} trimestre de l'année en cours(2018).

1. Analyse des demandes de microcrédits accordés pour la création de micro-entreprises par modalités de financement

Les données relatives aux dossiers des demandes de microcrédits déposés au niveau de l'ANGEM, permettront de ressortir la nature des besoins exprimés par les micros emprunteurs selon le type de financement.

1.1 Le financement mixte (ANGEM- micro emprunteur)

Tableau n° 05: Répartition des dossiers de demandes de crédits par financement mixte

	Demandes déposées		Projets financés
	Hommes	Femmes	
Financement mixte (40 000 DA jusqu'à 100 000 DA)	2 602	8 591	11 185

Source : Etablie par nos soins à partir des données de l'ANGEM de Bejaïa

A partir des données du tableau ci-dessus, nous remarquons qu'un nombre de demandes important de 11.193 dossiers déposés au niveau de cette agence, (soit 2.602dossiers déposés par les hommes et 8591 par les femmes), en contrepartie l'ANGEM a financé 11.185 projets, ce qui explique que la totalité des dossiers déposés par les demandeurs de crédit sont corrects (jugés éligibles par la commission de l'ANGEM, exception faite de 07 dossiers), et qui sont systématiquement financé par l'ANGEM

Il est aisément possible de constater que la plupart des promoteurs (micro-emprunteurs) optent pour le financement mixte de leurs projets, en effet 83.25% des promoteurs font appel au crédit ANGEM (PNR), ceci peut expliquer que les jeunes promoteurs qui font appel à l'ANGEM n'ont pas de moyens personnels, nous pouvons ainsi déduire que ces jeunes ont

décidé de créer une micro-entreprise car ils n'avaient pas de revenu auparavant c.-à-d. qu'ils étaient au chômage, c'est le cas notamment des femmes aux foyers qui veulent être productives.

1.2 Le financement triangulaire (banque-ANGEM-micro-entrepreneur)

Le tableau suivant présente la répartition des dossiers de demandes de crédits par financement triangulaire et la part des banques dans le financement des projets

Tableau n° 06: Répartition des dossiers de demandes de crédits par financement triangulaire et la part des banques dans le financement des projets

	Demandes déposées		Projets financés	Nombre d'accord bancaire
	Hommes	Femmes		
Financement triangulaire (100 001 DA jusqu'à 1000 000 DA)	3 805	1 093	2 250	2 474

Source : Etablie par nos soins à partir des données de l'ANGEM de Bejaïa

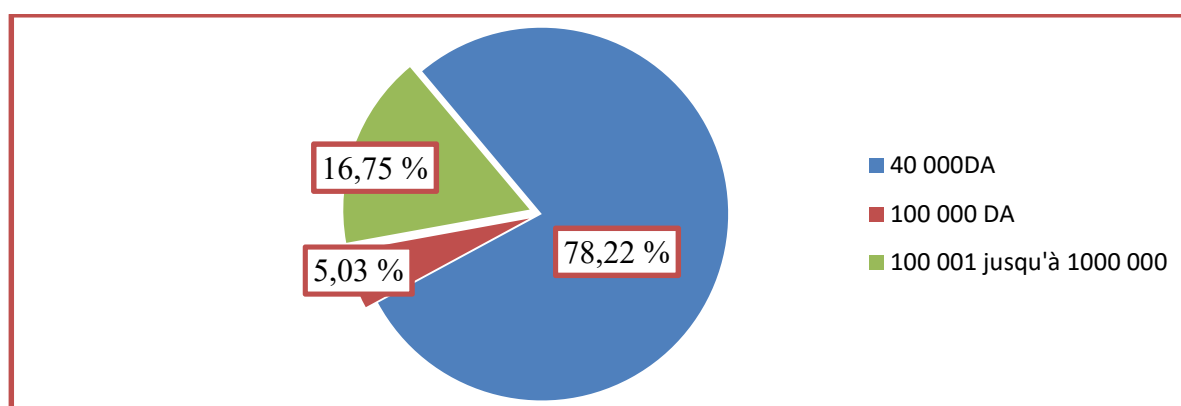
4.898 (3805 pour les hommes et 1093 pour les femmes) est le nombre des dossiers déposés à l'ANGEM, 2.474 ont fait l'objet d'un accord bancaire et 2250 sont financés.

Nous pouvons constater, que les banques ne financent pas suffisamment les micro-entreprises. En effet, sur 4 898 attestations d'éligibilités délivrées par l'ANGEM, le nombre d'accords bancaires n'est que de 2 447, soit 49.96%.

2. Répartition des microcrédits accordés

2.1 Répartition des microcrédits accordés par montant

Figure n°05 : Répartition des microcrédits accordés par montant



Source : Elaboré par nos soins à partir des données de l'ANGEM de Bejaïa

Les crédits les plus accordés pour financés les projets des micro-emprunteurs sont ceux dont leur montants ne dépassent pas 40.000 DA (soit 78.22%), suivie par les crédits (bancaires) destiné au financement des projets avec un taux de 16.75%, et enfin ceux dont les montant ne dépassent pas 100.000 DA (avec un taux de 5.03%).

Nous pouvons alors déduire que, la majorité des microcrédits accordés par l'ANGEM, antenne de Bejaïa sont des petites sommes d'argent destiné aux promoteurs qui ayant un coût de projet pas très élevé (modeste) notamment les femmes.

2.2 La répartition des microcrédits accordés par genre et par secteurs d'activité

Le tableau ci-dessous, nous montre la répartition des microcrédits accordés par genre et par secteurs d'activité

Tableau n°07 : Répartition des microcrédits par genre et par secteurs d'activité

Secteur d'activité	Crédit de 40 000 DA jusqu'à 100 000 DA		Credit de 100 001 DA jusqu'à 1 000 000 DA		Total des MC financé es
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Agriculture	2050	674	182	39	2945
Artisanat	304	1949	264	133	2650
BTP	93	0	315	1	409
Industrie	64	5724	72	182	6042
Commerce	0	0	232	44	276
Pêche	26	0	20	0	46
Services	97	204	668	98	1067
Total	2634	8551	1753	497	13.435
Totaux	11 185		2 250		13.435
Total général	13 435				13.435

Source : Etablie par nos soins à partir des données de l'ANGEM de Bejaia

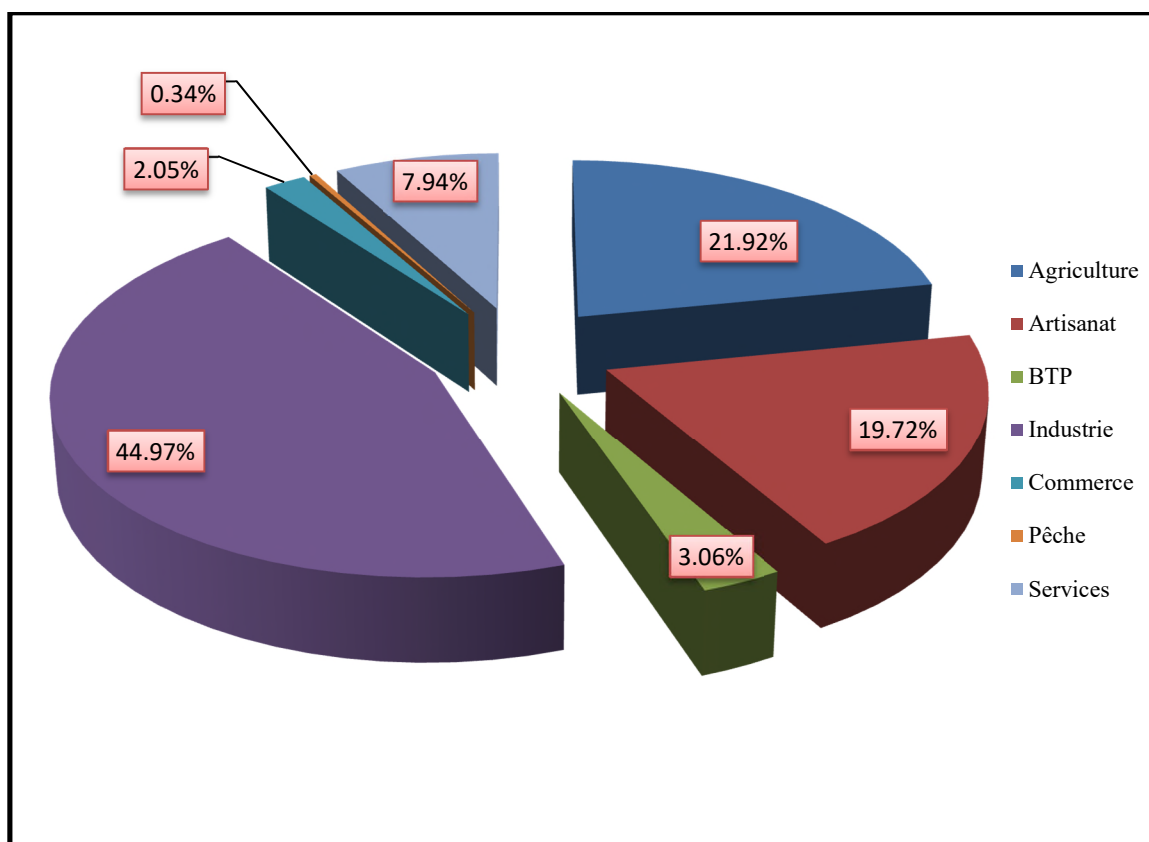
La lecture du tableau nous permet de résumer les résultats suivants :

- La répartition des microcrédits par genre est largement dominée par les femmes. En effet 67.34% des crédits ont été accordés aux femmes, contre seulement 32.66% pour les hommes, par cela on conclue que l'ANGEM offre des produits financiers qui sont plus adaptés aux besoins des femmes, Cela peut être expliqué par plusieurs facteurs : la femme demande un coût d'investissement faible pour ses activités, la disponibilité des matériels dans le domaine couturier, pâtisserie et coiffure, les conditions comme le diplôme et le locale sont des conditions à la portée des femmes.
- La répartition des microcrédits par secteur d'activité fait ressortir la prédominance du secteur de l'industrie avec **44.97%**, de L'agriculture avec **21.92%**, de l'artisanat avec **19,72%**, Ces trois secteurs représentent **86,61%** de la totalité des projets financés
- La part des crédits accordés à l'industrie est majoritaire (6 042 crédits) qui sont particulièrement utilisés dans le domaine de la couture, en seconde position le secteur de l'agriculture avec 2 945 microcrédits destiné notamment pour le financement de l'élevage.
- En troisième place, le secteur de l'artisanat 2 650 prêts accordés pour la fabrication des bijoux, tapis.....etc.
- Le secteur des services arrive en quatrième position avec 1 067 crédits, notamment sollicités par les jeunes universitaires afin de lancer un projet de service dans le domaine de l'internet et de la publicité.
- Le reste est réparti entre le secteur des bâtiments et des travaux public (BTP) avec 409 prêts pour financer des travaux de peintures et d'électricités, commerce avec 276 crédits et le secteur de la pêche avec 46 crédits

A partir des données du tableau n°07 et la figure n°06, nous pouvons déduire que, le microcrédit contribue à la création de 13.435 microentreprises dont 9 048 microentreprises pour les femmes et 4 387 microentreprises pour les hommes, ce qui nous a mène à dire que les microcrédits accordés par l'ANGEM contribuent au développement économique et social par la création des microentreprises dans des secteurs divers tels que l'agriculture, l'industrie, l'artisanat, BTP, services, ces derniers créés de la richesse et contribue au développement économique .

Les données relatives à la répartition des microcrédits par secteur d'activité sont illustrées dans la figure ci- dessous

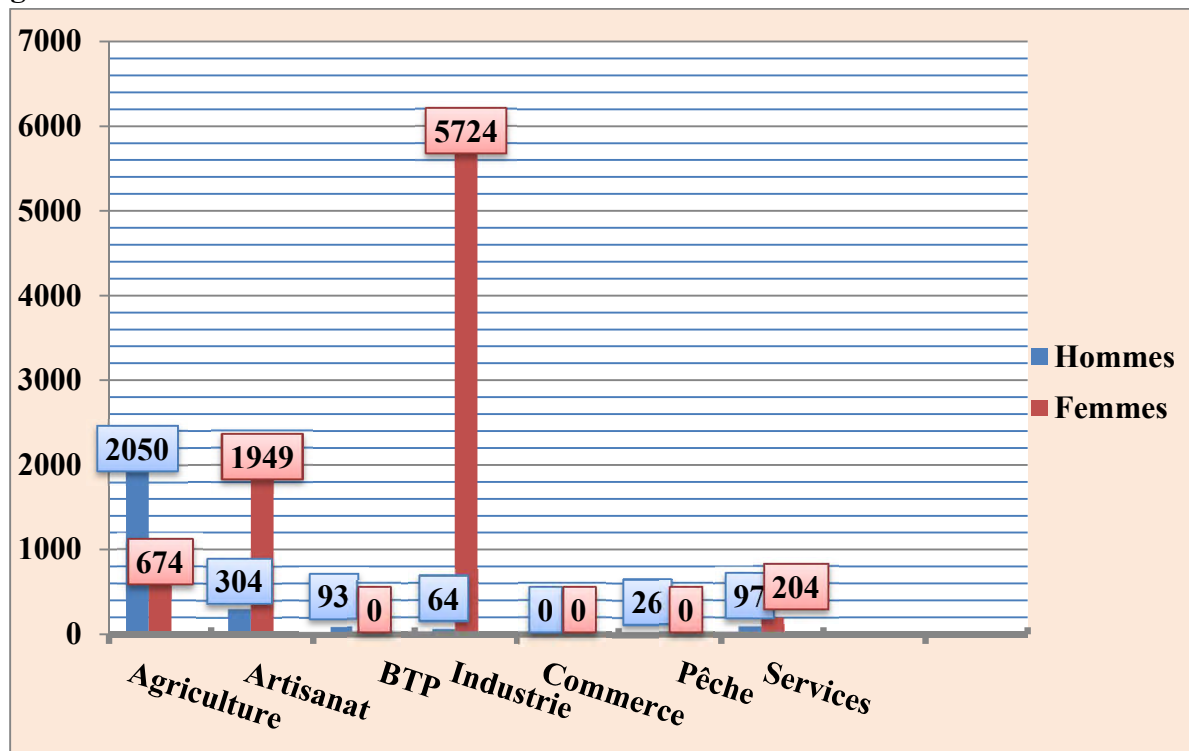
Figure n°06 : Répartition des microcrédits par secteur d'activité



Source : Elaboré par nos-soins à partir des données de l'ANGEM de Bejaia

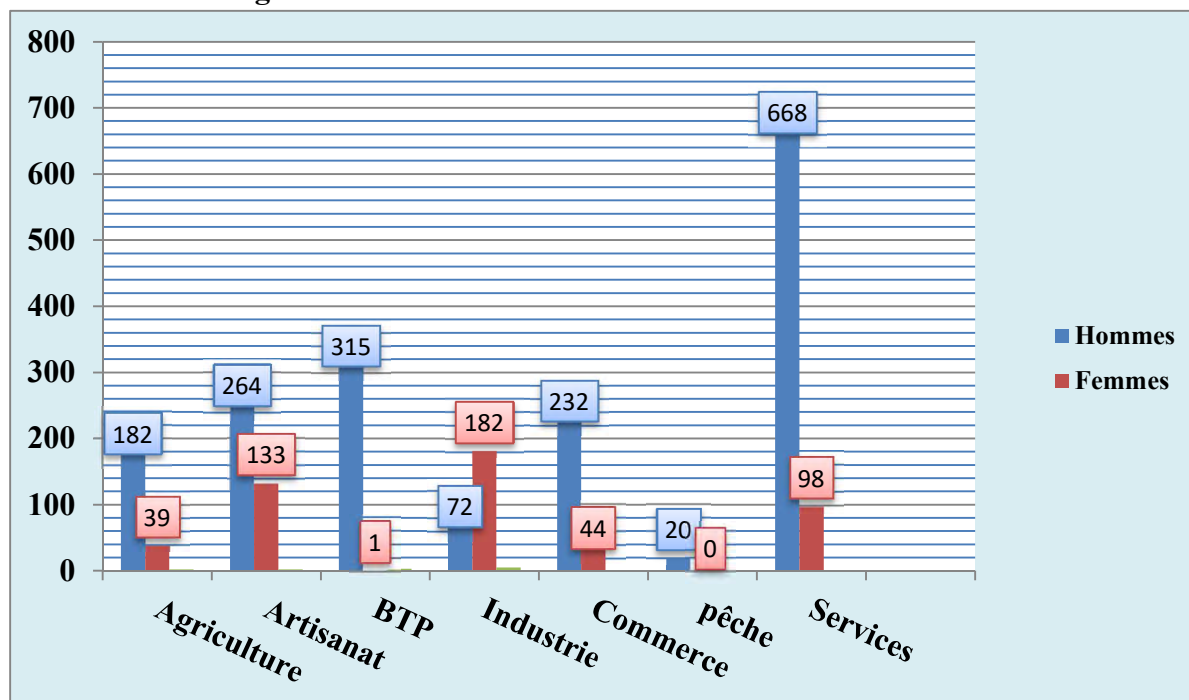
- La lecture du tableau n°07 et l'observation des figures n°07 et n°08 ci-dessous, nous permettent de constater que les secteurs les plus financés par les PNR sont : TP (très petite) industrie avec 5 788 PNR accordés dont 98,89% sont des femmes et 1,11% des hommes, à l'instar du secteur de l'artisanat dont 86,62% sont des femmes et 13,37% des hommes et celui des services 67,77% sont des femmes. Ceci exprime une prédominance presque totale de la femme dans ces trois secteurs ; le moment où elle (la femme) est totalement absente dans le secteur de pêche et celui du commerce et des BTP (0%) avec une certaine dominance de l'homme dans le reste des secteurs (il représente 75,25% en agriculture, 100% en BTP et pêche). Contrairement au financement triangulaire, où il y a une prédominance des hommes avec 1 661 microcrédits répartis entre service, BTP, artisanat, commerce et agriculture

Figure n° 7 : Répartition du nombre des PNR accordés par secteur d'activité selon le genre



Source : Elaboré par nos soins à partir des données de l'ANGEM de Bejaïa

Figure n° 8 : Répartition de nombre des prêts pour création des projets accordés par secteur d'activité selon le genre



Source : Elaboré par nos soins à partir des données de l'ANGEM de Bejaïa

2.3 Répartition des microcrédits accordés par Daïra pour la création des micro-entreprises

Tableau n°08 : Répartition des projets financés par Daïra et le nombre d'emplois créés

Daïra	Nombre de crédit accordés	En %	Nombre d'emplois créés	En %
AKBOU	981	7,30%	1209	7.71%
ADEKAR	351	2,61%	407	2.59%
AOKAS	663	4,93%	726	4.63%
AMIZOUR	954	7,10%	1119	7.13%
BEJAIA	1295	9,64%	1674	10.67%
BARBACHA	427	3,18%	492	3.14%
BENI MAOUCHE	858	6,39%	924	5.89%
CHEMINI	537	4,00%	610	3.89%
DARGUINA	733	5,46%	800	5.10%
EL KSEUR	588	4,38%	713	4.55%
IGHIL ALI	449	3,34%	512	3.26%
KHERRATA	876	6,52%	1034	6.59%
OUZELLAGUEN	680	5,06%	765	4.88%
TIMEZRIT	299	2,23%	378	2.41%
TICHY	462	3,44%	510	3.25%
TAZMALT	651	4,85%	758	4.83%
SIDI AICH	641	4,77%	763	4.86%
SEDDOUK	1270	9,45%	1481	9.44%
SOUK EL TENINE	720	5,36%	810	5.16%
TOTAL	13 435	100,00%	15 685	100%

Source : Etablie par nos soins à partir des données de l'ANGEM de Bejaïa

Les données obtenues auprès de l'ANGEM antenne de Bejaia concernant le nombre de projets réalisés, ainsi que, le nombre d'emplois créés dans chaque Daïra, pour la période allant du 01/01/2012 au 31/03/2018 sont illustrées dans le tableau ci-dessus.

La lecture de ce tableau nous permet de déduire que le dispositif ANGEM a été utilisé comme moyen de création de micro-entreprises par toutes les daïras de la wilaya puisque toute les daïras ont bénéficié des programmes de microcrédits.

Nous pouvons également remarquer que les Daïras de Seddouk, Bejaia, Akbou et Amizour sont en tête de la liste des dossiers financés, Bejaia est la Daïra qui prédomine en terme de :

- Nombre de microcrédits accordés (1295 microcrédits soit un taux de 9.64 % du total des microcrédits accordés dans toute la wilaya) suivi de la daïra de Seddouk (9.45% du total) puis Akbou (7.30 % du total) et Amizour (7.10 % du total) et enfin les autres Daïras restantes (66.51 % du total).
- Nombre d'emplois créés (1674 emplois soit 10.67% du total d'emplois créés au niveau de toute la wilaya). suivi toujours de Seddouk et Akbou successivement avec des taux de 9.44% et 7.71% du total des emplois créés.

Par rapport à l'impact du microcrédit sur le chômage, le tableau fait apparaitre la création 15 685 emplois ce qui aide à l'augmentation des revenus des promoteurs et de ce fait la réduction de la pauvreté dans la wilaya de Bejaïa.

3. les données relatives à l'évolution de l'activité de l'ANGEM

3.1 Evolution du nombre de microentreprises créées par l'ANGEM

Le tableau n°09 nous montre l'évolution des projets créés durant la période 2012-31/03/2018.

Tableau n° 09 : Evolution du nombre de microentreprises créées par l'ANGEM

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	1 ^{er} trimestre 2018
Nombre de projets financés	3177	2320	3119	2278	714	1421	406
Part en %	23.65%	17.27%	23.22%	16.96%	5.31%	10.57%	3.02%

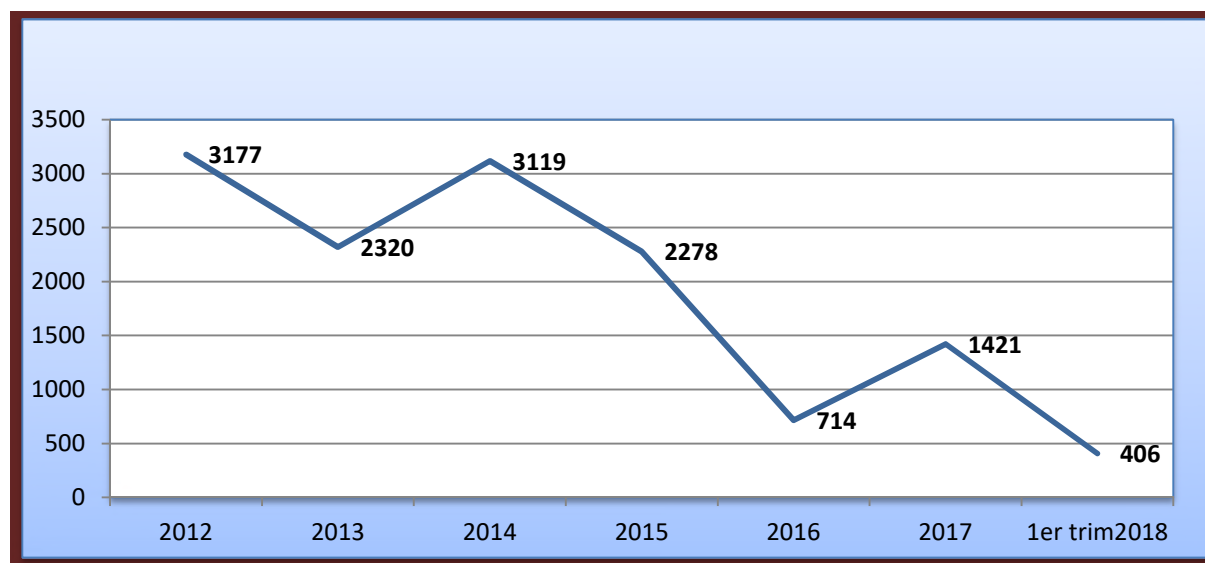
Source : Etablie par nos soins à partir des données de l'ANGEM de Bejaïa

Il ressort du tableau ci-dessus que le plus grand nombre de microentreprises a été créés par le dispositif ANGEM, en 2012 et en 2014, l'année 2016 a connu une forte baisse du

nombre de projets, ce dernier est passé à 714 micro-entreprises, ce chiffre s'est multiplié en 2017 pour atteindre les 1421 projets.

Les données relatives au nombre de microentreprises créées sont illustrées dans la figure suivante

Figure n°09 : Nombre de microentreprises créées entre (2010-2017)



Source : Etablie à partir des données du tableau n° 09

3.2 Evolution du nombre d'emplois créés par l'ANGEM

Tableau n° 10 : Evolution du nombre d'emplois créés par l'ANGEM

années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	1 ^{er} trim. 2018
Nombre d'emplois créés	3489	2837	3637	2613	995	1654	460
Part en %	22.24%	18.10%	23.18%	16.68%	06.34%	10.54%	2.93%

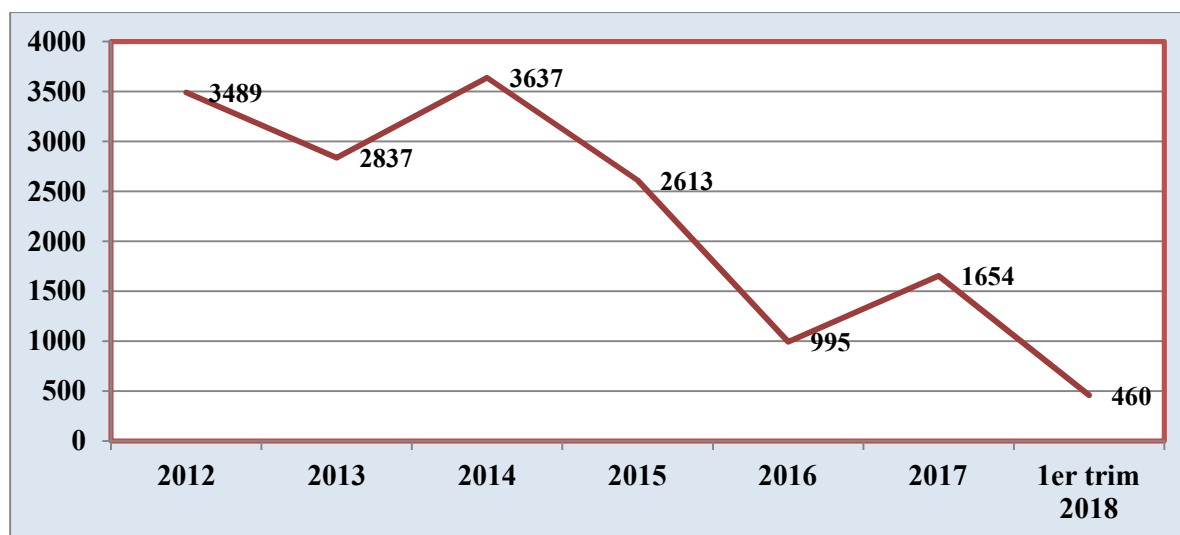
Source : Etablie par nous-même à partir des données de l'ANGEM

D'après le tableau ci-dessus on remarque que le taux d'emplois crée a atteint son sommet en 2014, par contre le nombre des emplois créés a fortement baissé en 2016, soit un

fléchissement de près de 72.64 %⁶² par rapport à 2014 et ce, en raison de décroissement des prêts accordés⁶³ et la chute des prix des hydrocarbures.

Les données relatives au nombre d'emplois créés sont illustrées dans la figure n°10

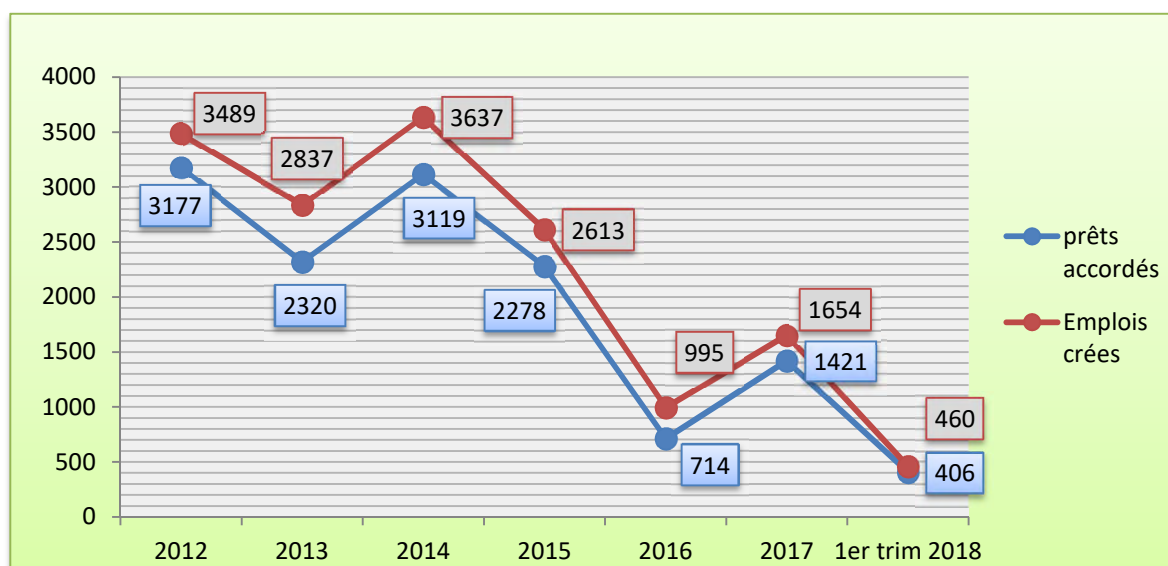
Figure n° 10: Evolution du nombre d'emplois créés par l'ANGEM



Source : Etablie à partir des données du tableau n°10

3.3 Evolution du nombre d'emplois créés par rapport au prêts accordés

Figure n°11: Evolution du nombre d'emplois créés par rapport au prêts accordés



Source : Etablie à partir des données des tableaux n°09 et n° 10

⁶² : Taux d'Evolution= la valeur d'arrivée –la valeur de départ/ la valeur de départ*100.

⁶³ : voir le tableau n° 11, Annexe n° 05.

D'après la figure n°11, on constate qu'il y a une évolution harmonieuse et similaire de 2012 jusqu'au 1^{er} trimestre 2018 entre les emplois créés et les microcrédits accordés. Mais, on remarque aussi que, le nombre d'emploi crée dépasse de près le nombre des crédits accordés; cela s'explique par le fait que la majorité des prêts accordés par l'ANGEM sont destinés aux femmes qui l'investissent dans la création de la toute petite entreprise, ajoutant à cela que 83.25% des prêts accordés, leurs montants ne dépassent pas 100.000DA et qui sont utilisés dans des microprojets.

3.4 Evolution du nombre de micro-emprunteurs ayant bénéficié des formations non

Financières

Le tableau et la figure ci-dessous présentent l'évolution du nombre de promoteurs qui ont bénéficié des services non financiers proposés par l'ANGEM

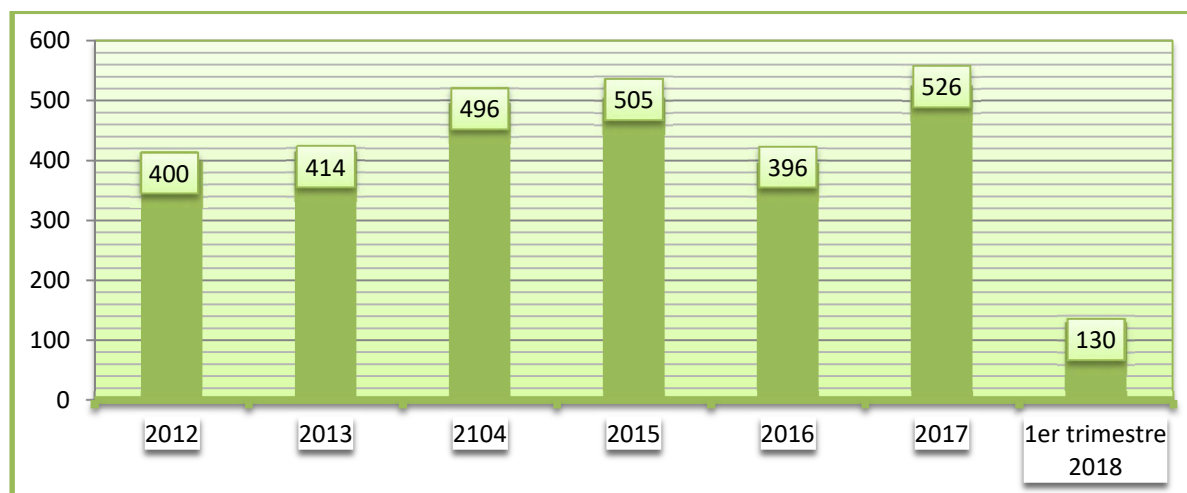
L'ANGEM met l'accent sur l'amélioration des compétences des jeunes micro-emprunteurs. De 2012, au premier semestre 2018, 2867 micro-emprunteurs ont bénéficié des formations dans divers domaines d'activité (gestion des TPE, éducation financière, etc.) sur un total de 13 435 promoteurs formés en 75 mois (2012-30/03/2018).

Tableau n° 12 : Evolution du nombre de micro-emprunteurs ayant bénéficié des formations non Financières

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	1 ^{er} trimestre 2018	total
Nombre des bénéficiaires des formations	400	414	496	505	396	526	130	2867

Sources : Etablie à partir des données de l'ANGEM de Bejaïa

Figure n°12: Evolution du nombre de micro-emprunteurs ayant bénéficié des formations non financières



Source : Etablie par nos soins à partir des données de l'ANGEM de Bejaia

La lecture du tableau n° 12 et l'observation du graphique ci-dessus nous permettent de constater que le nombre de bénéficiaires ayant profité des formations assurées par l'ANGEM a connu des augmentations croissantes pour les années 2012, 2013, 2014, et 2015, le nombre de bénéficiaires a fortement baissé en 2016 (dû notamment à la baisse des demandes de microcrédits) et une reprise en 2017. Pendant la période 2012-2017, le nombre de promoteurs ayant suivis des formations a augmenté de 31.5%.

Section 03 : Présentation et analyse des données issues de l'enquête menée auprès de quelques bénéficiaires du microcrédit ANGEM au niveau de la Daïra de BEJAIA

Cette section présente les résultats de l'enquête effectuée sur le terrain ainsi que l'analyse qui en a été faite.

Nous commencerons d'abord, par la présentation des caractéristiques des bénéficiaires enquêtés, par la suite nous examineront les données liées aux informations sur le crédit contracté et l'activité issue de ce dernier, enfin nous terminerons par le ressenti des bénéficiaires quant à l'impact du microcrédit qu'il leur a été accordé sur leur niveau de vie.

1. Les caractéristiques des bénéficiaires enquêtés

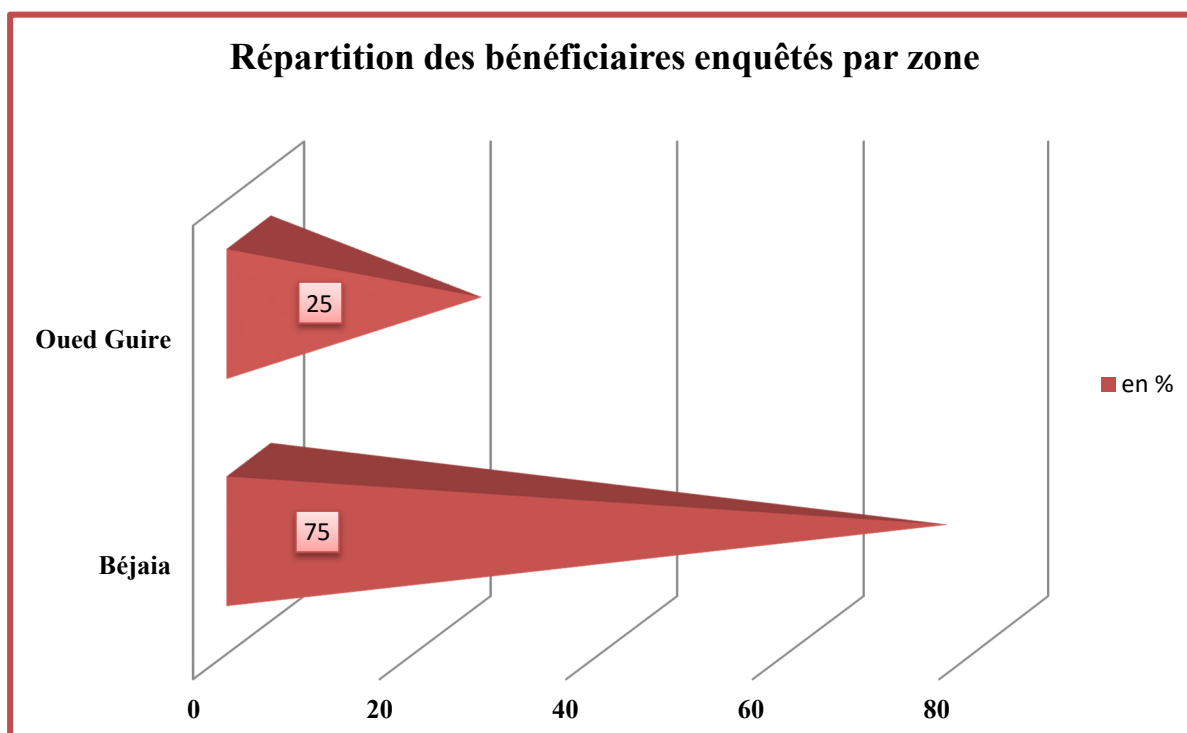
L'exploitation des résultats obtenus de cet axe, nous permet d'acquérir des renseignements relatifs à la zone, au genre, milieu, âge, situation matrimoniale, niveau d'étude, nombre de personnes pris en charge, ainsi que, le statut social avant l'accès au microcrédit des bénéficiaires enquêtés.

1.1 Répartition des bénéficiaires enquêtés par zone

Selon la zone, les bénéficiaires enquêtés, sont répartis en deux catégories, ceux de la commune de Béjaïa et ceux de la commune de Oued Ghire (voir le tableau n°13, annexe n°05).

La figure ci-dessous illustre les données

Figure n°13 : Répartition des bénéficiaires enquêtés par zone



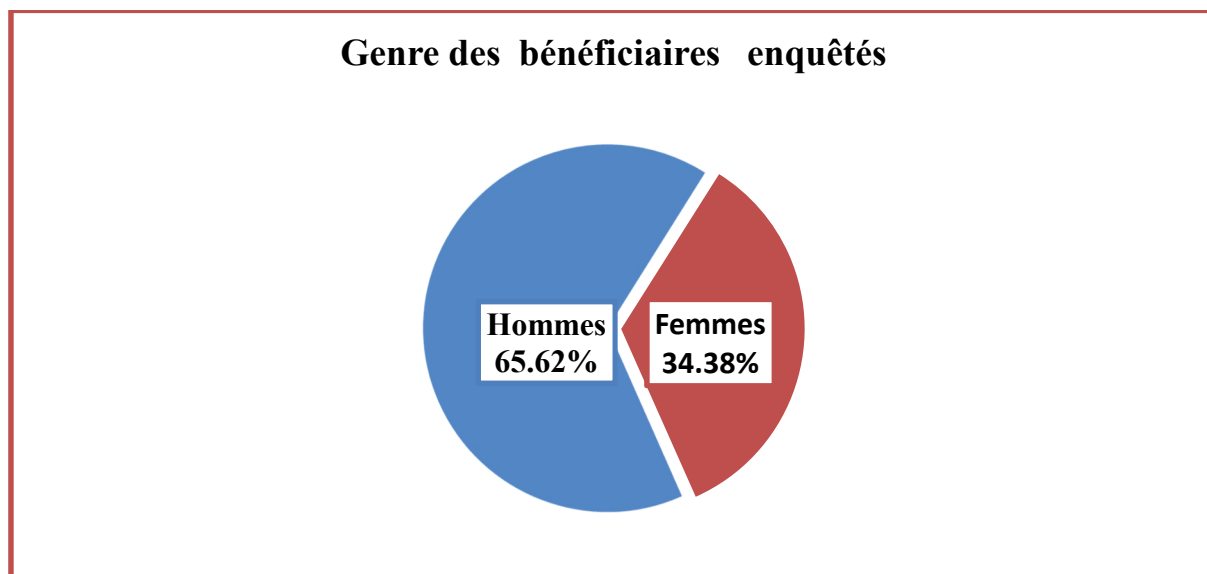
Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

1.2 Répartition des bénéficiaires enquêtés par genre

La répartition des bénéficiaires par genre est montrée dans le tableau n°14, annexe n°05, et suivant l'échantillon de base de 32 bénéficiaires pour les 02 types de microcrédits. Cette base de donnée est composée de 21 hommes soit (65.62%) et de 11 femmes soit (34.38 %). Donc on constate que la participation des hommes est plus importante que celle des femmes.

La figure ci-dessous illustre les données.

Figure n°14 : Répartition des bénéficiaires enquêtés par genre



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

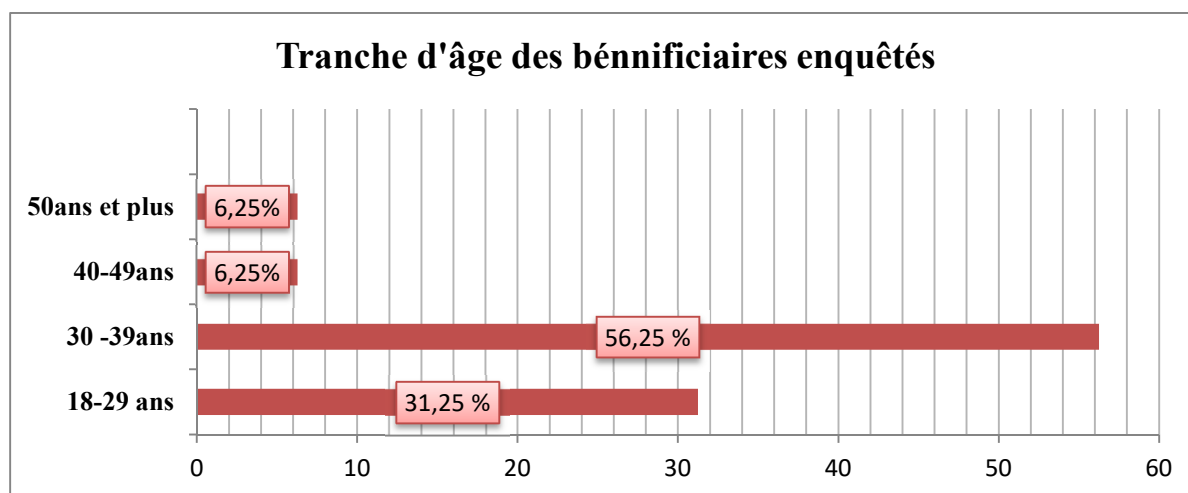
1.3 Tranche d'âge des bénéficiaires enquêtés

L'échantillon, (sélectionné de manière aléatoire) est composé de 21 hommes et 11 femmes, avec une moyenne de d'âge 35 ans.

La totalité des personnes interrogées ont moins de 40 ans, et qui cherchent à se créer une activité (voir le tableau n°15, annexe 05)

La figure suivante illustre les données.

Figure n°15 : Tranche d'âge des bénéficiaires enquêtés



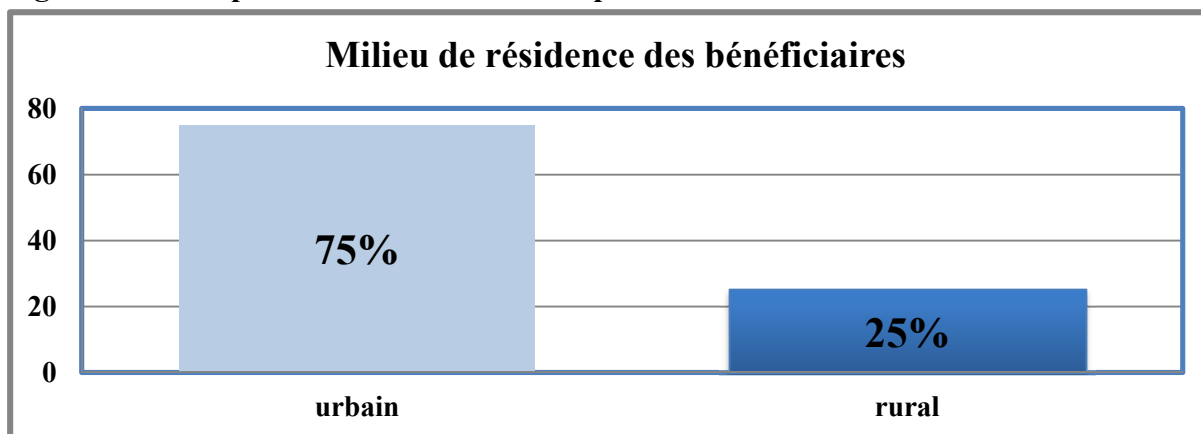
Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

1.4 Répartition des bénéficiaires enquêtés par milieu de résidence

L'analyse de la figure ci-dessus, nous indique que 25% seulement des personnes enquêtées résident dans une zone rurale, et la majorité soit plus de 75% des personnes enquêtées résident dans une zone urbaine, ce résultat peut être dû au problème de la proximité de l'agence ANGEM (voir le tableau n°16, annexe n°05).

La figure ci-dessous illustre les données

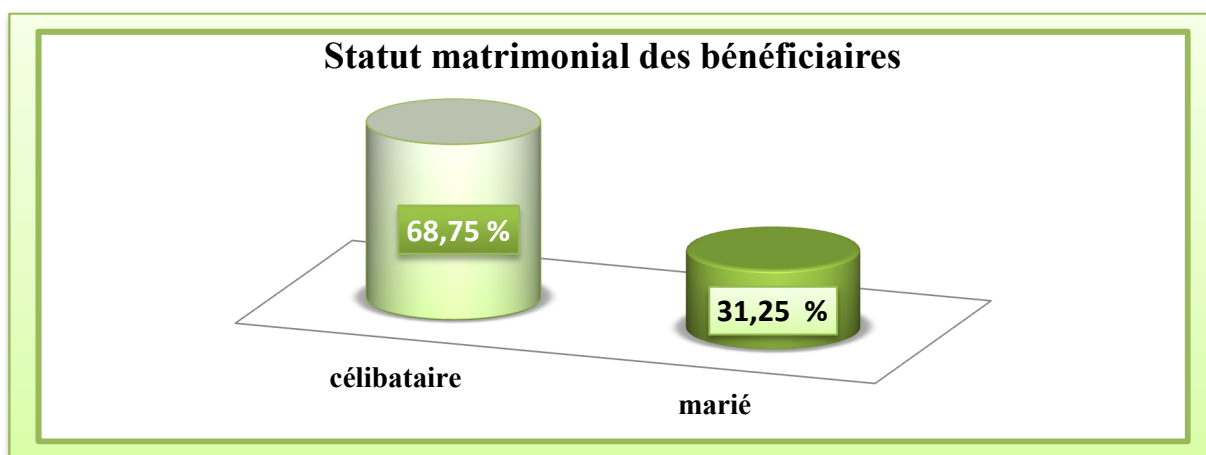
Figure n°16 : Répartition des bénéficiaires par milieu de résidence



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

1.5 Répartition des bénéficiaires par leur statut matrimonial

Figure n°17 : Répartition des bénéficiaires par leur statut matrimonial



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

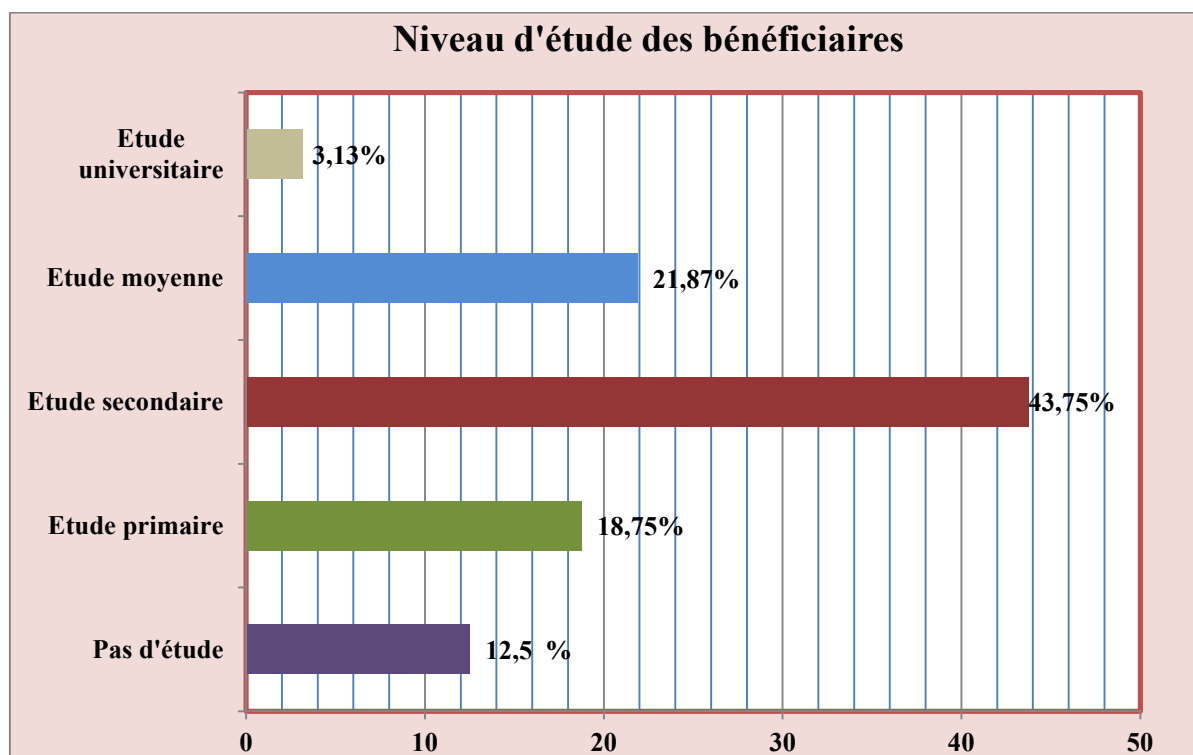
Le tableau n°17 (voir l'annexe n°05) et la figure ci-dessus, nous montrent que la majorité des personnes enquêtées soit (68.75%) sont célibataires, 10 des bénéficiaires sont

mariés ce qui représente (31.25%) des 32 personnes enquêtées. Cela peut être expliqué par le fait que la majorité des enquêtés sont localisés dans une zone urbaine (commune de Bejaïa).

1.6 Répartition des bénéficiaires par leur niveau d'étude

L'analyse du tableau n°18(annexe n°05) et la figure ci-dessous nous permet de constater que 12.5% des personnes enquêtées sont des analphabètes, on constate aussi que 18.75% des personnes enquêtées ont poursuivi des études primaires, mais aussi et d'une part seulement 03% des personnes enquêtées sont des universitaires et 21.87% ont poursuivi des études moyennes et d'autre part 43.75% des personnes interviewées ont atteint le niveau d'étude secondaire. On constate ainsi que, la quasi-totalité des bénéficiaires a fréquenté l'école puisque la plupart d'entre eux sont jeunes, et résident dans un milieu urbain.

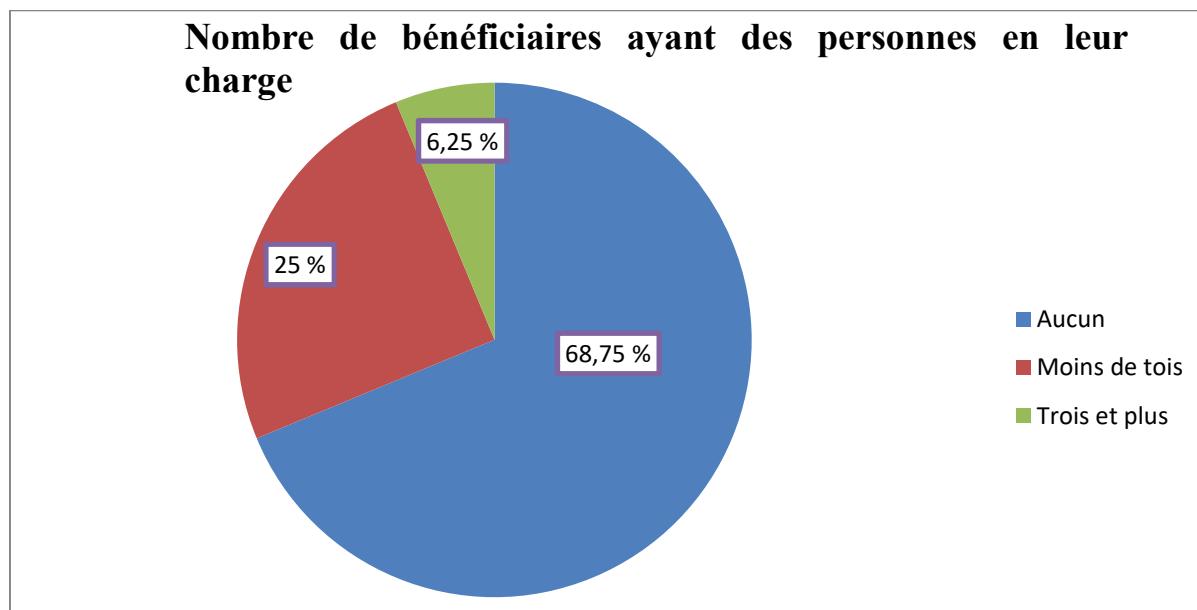
Figure n° 18 : Répartition des bénéficiaires par leur niveau d'étude



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

1.7 Nombre de personnes pris en charge

Figure n°19 : Nombre de bénéficiaires ayant des personnes en leur charge



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

L'analyse du tableau n°19 (voir l'annexe 5) et la figure ci-dessous, nous indique que 68.75% (soit 22 bénéficiaires) des bénéficiaires enquêtés n'ont aucune personne à prendre en leurs charge, cela s'explique par le faite qu'ils sont célibataires et au chômage

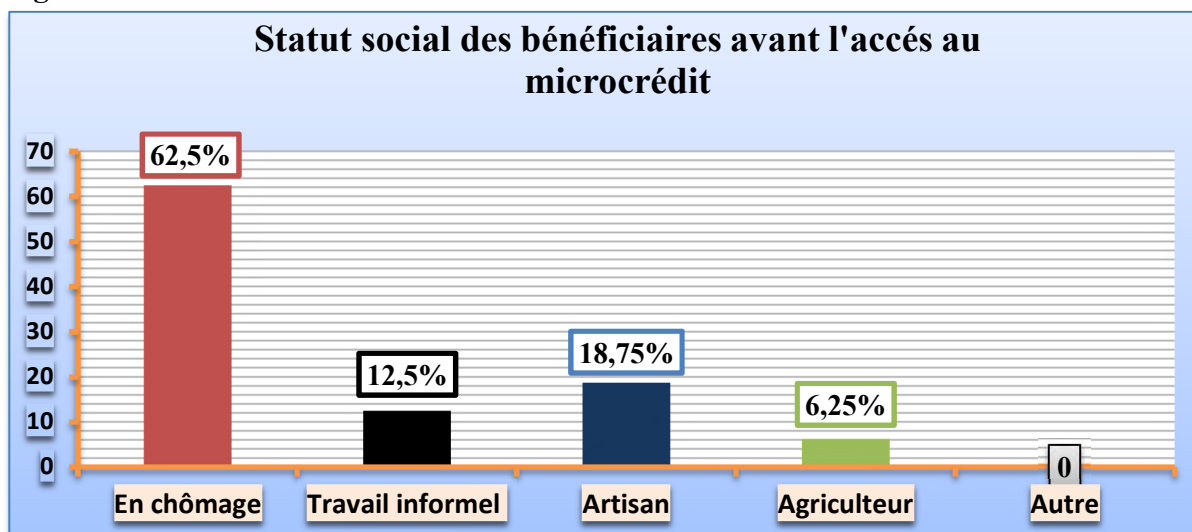
25% (08 bénéficiaires) des bénéficiaires enquêtés prennent en charge moins de trois personnes, et seulement 6.25% (02 bénéficiaires) ont à leur charge plus de trois personnes.

1.8 Le statut social des bénéficiaires avant l'accès au microcrédit

Selon le tableau n° 20 (voir l'annexe n°05), basé sur les données recueillies, on constate qu'avant l'octroi du microcrédit 62.5 % des bénéficiaires enquêtés été exclus du marché du travail, 12.5% d'entre eux travaillent informellement, et 18.75% qui représentent des artisans et seulement 6.25% sont des agriculteurs. L'insertion dans le milieu du travail, et la volonté d'être productif, sont les préoccupations essentielles pour nos enquêtés, c'est ce qui explique leur recours au microcrédit proposés par l'ANGEM de la wilaya de Bejaïa.

La figure ci-dessous illustre les données.

Figure n°20 : Le statut social des bénéficiaires avant l'accès au microcrédit



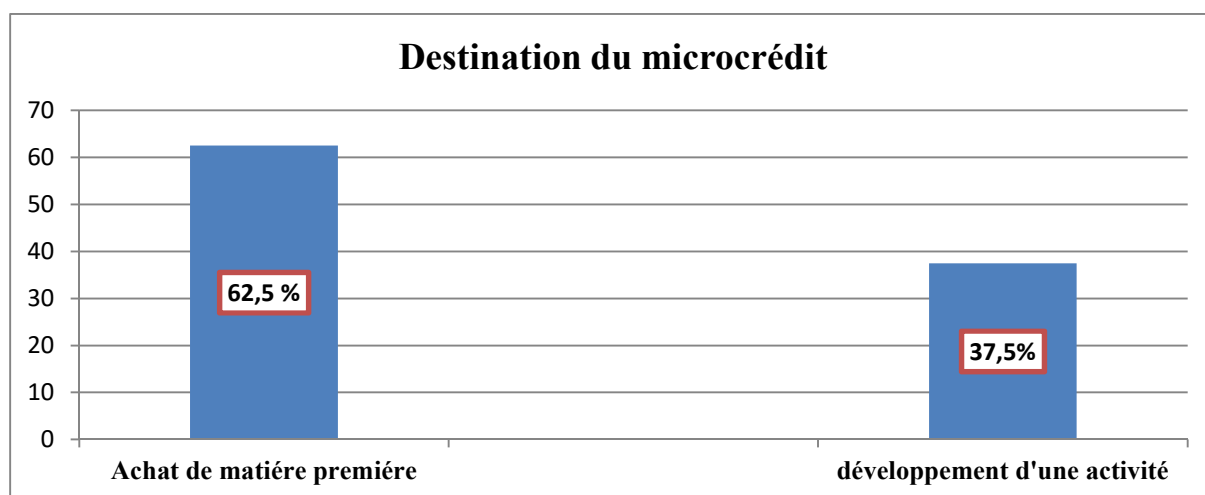
Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

2. Informations sur la destination et le suivi des microcrédits

2.1 Informations sur la destination des microcrédits

La destination des microcrédits accordés est représentée par la figure n°21

Figure n°21 : La destination des microcrédits accordés



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

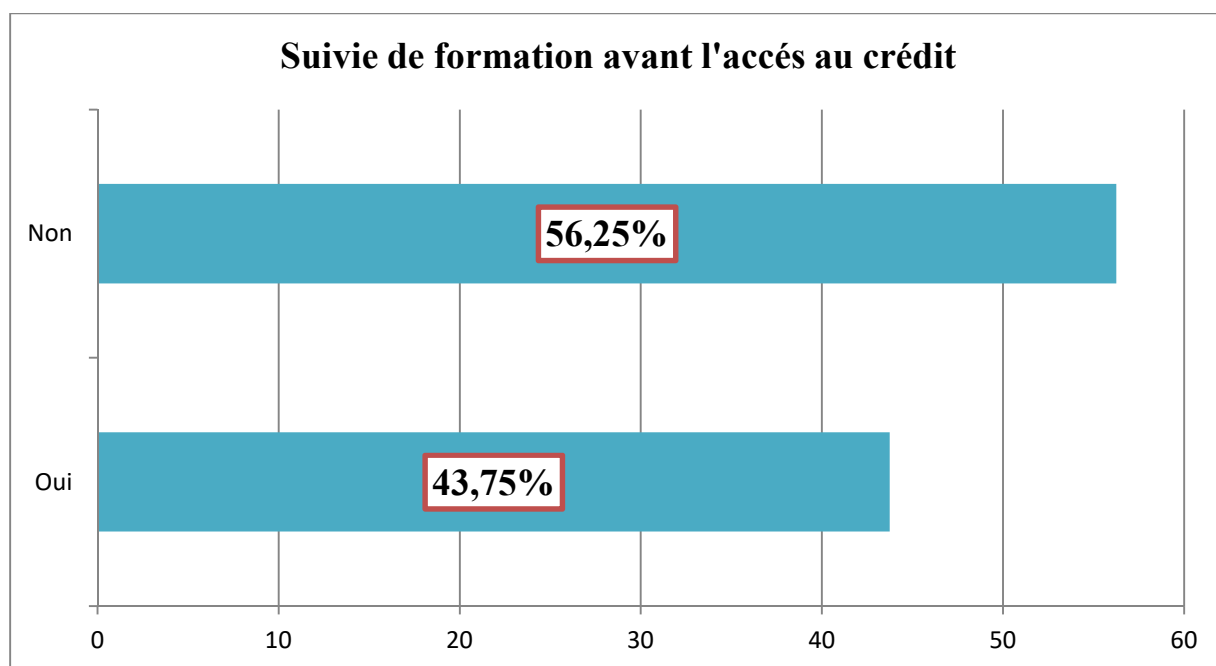
Sur les 32 bénéficiaires interrogés, 62.5% ont demandé un crédit pour acheter la matière première nécessaire pour la concrétisation de leurs projets, seulement 37.5% ont souhaité améliorer ou développer leurs activités déjà exercées (voir le tableau n°21, annexe05).

2.2 Suivi de formations avant l'accès au microcrédit

A la question de savoir si les bénéficiaires ont poursuivi des formations assurées par l'Agence National de Microcrédit, antenne de Bejaïa avant l'accès au microcrédit, 56.25% de l'échantillon (18 bénéficiaires) répondent négativement, cela peut être expliqué par le fait que l'octroi du microcrédit n'est pas conditionné par le suivi de formations (voir le tableau n°22, annexe 05).

La figure ci-dessous illustre les données.

Figure n°22 : Suivi de formations avant l'accès au microcrédit

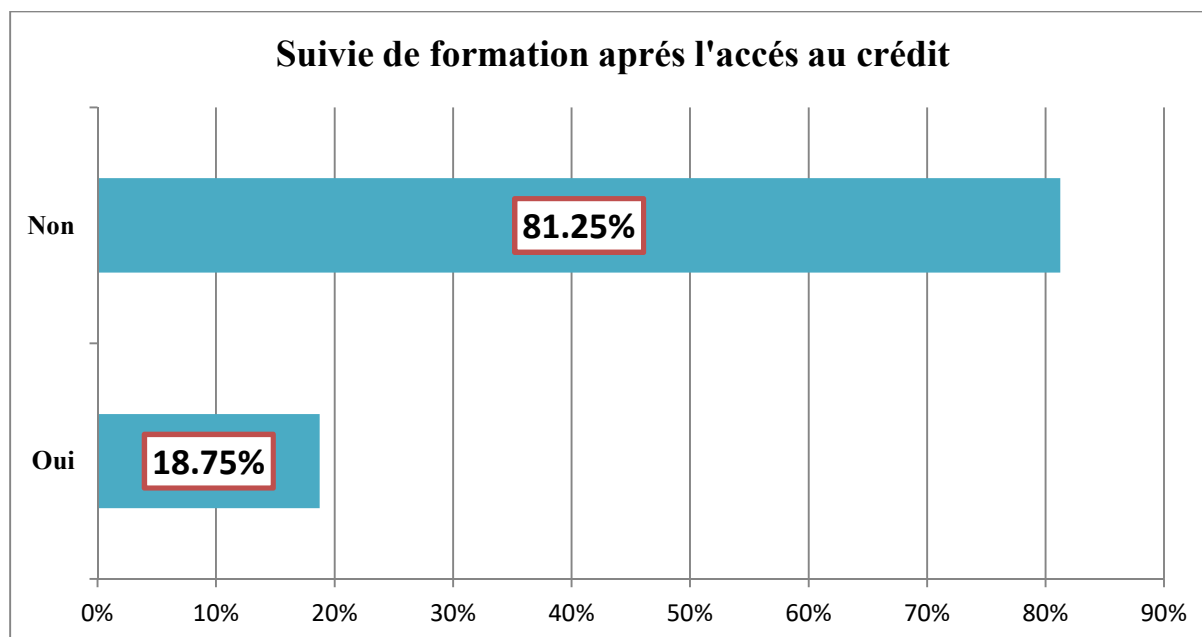


Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

2.3 Suivi de formations après l'accès au crédit

Le suivi de formations après l'accès des bénéficiaires au microcrédit, est représenté dans la figure suivante.

Figure n°23 : suivi de formation après l'accès au crédit



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

La lecture des données relatives au suivi de formation après la perception des microcrédits par nos enquêtés, montre que la totalité, soit 81.25% des bénéficiaires nient avoir bénéficié de services non financiers de l'ANGEM (voir le tableau n°23, annexe05), par contre 18.75% (06 bénéficiaires) d'entre eux avouent d'avoir participé à des salons et foires dans le but est de promouvoir leurs produits.

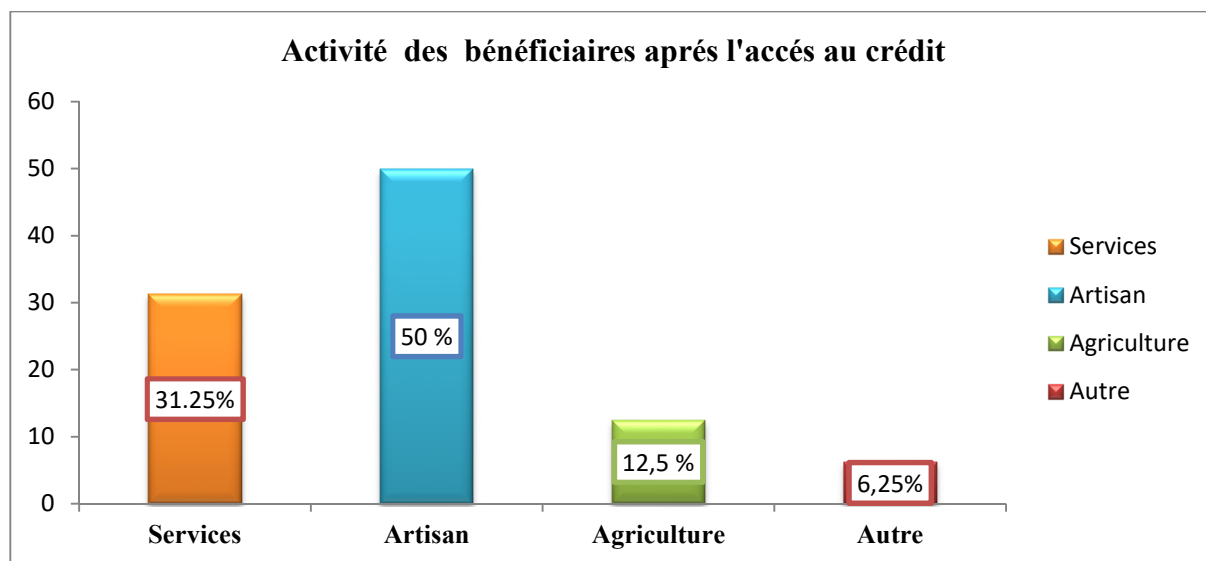
3. Information liées à l'activité du bénéficiaire après l'accès au microcrédit

3.1 Activité des bénéficiaires après l'accès au crédit

Les données issues de notre enquête concernant les activités exercées par nos enquêtés une fois que les microcrédits leur ont été accordés nous montre que 50 % des bénéficiaires travaillent dans le domaine de l'artisanat tel que la menuiserie, coiffure, platerie, broderie, couture.....etc., 31.25% d'entre eux travaillent dans le domaine des services ,c'est la cas notamment des restaurateurs, rôtisseurs... ; 12.5% des agriculteurs et enfin 6.25% exercent autres activités, il s'agit de l'industrie alimentaire tel que la fabrication du couscous et du pain

Il est important de noter que 25% des bénéficiaires sont à l'origine de l'activité déjà exercé et 75% ont été conseillés par l'ANGEM par rapport à leurs savoir-faire (voir le tableau n° 24, annexe05). La figure ci-dessous illustre les données.

Figure n°24 : Activité des bénéficiaires après l'accès au crédit

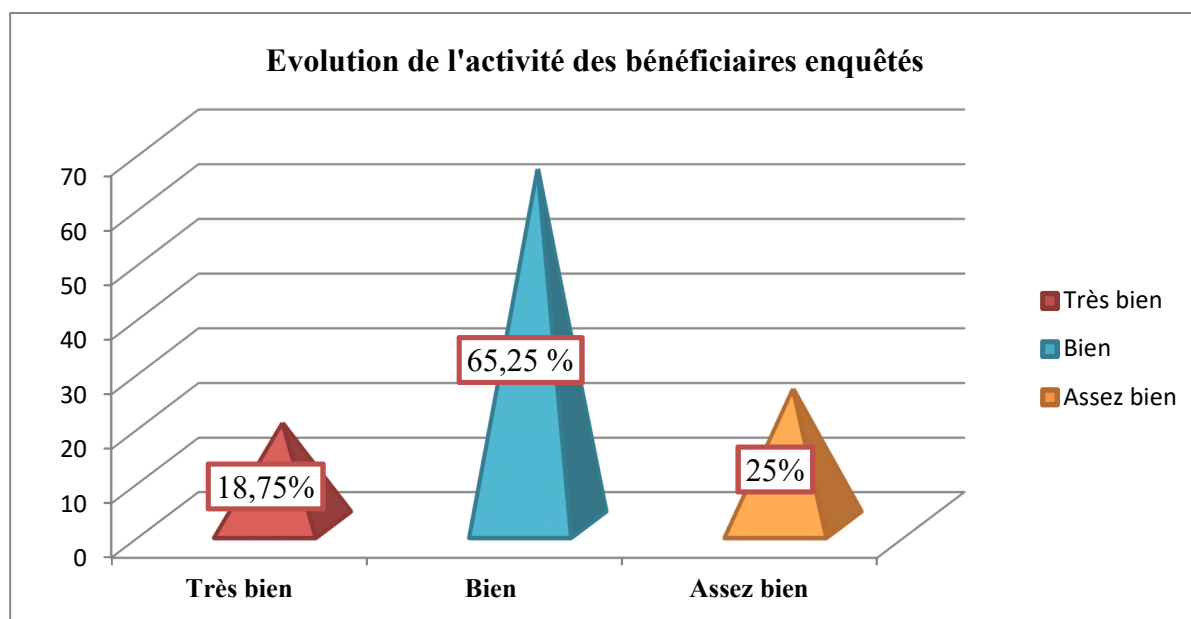


Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

3.2 Evolution de l'activité des bénéficiaires enquêtés

L'évolution de l'activité des bénéficiaires enquêtés est représentée dans la figure n°25 ci-dessous

Figure n°25 : Evolution de l'activité des bénéficiaires enquêtés



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

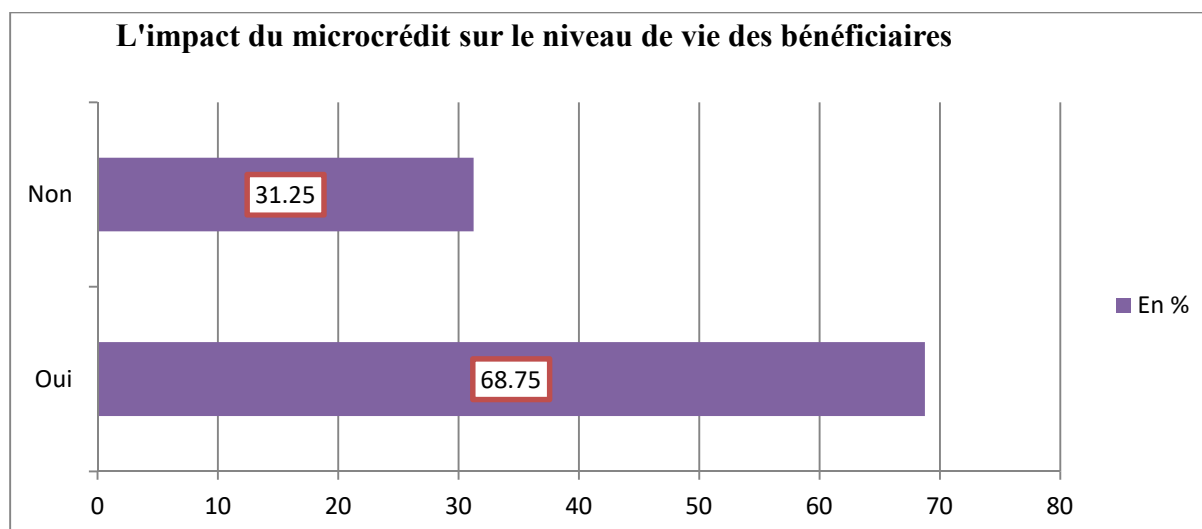
Les résultats obtenus par notre enquête, nous renseignent que la majorité de nos enquêtés affirment que leur activité a évolué positivement, 18.75% d'entre eux constatent une très bonne évolution, 65.25 % constatent une bonne évolution et seulement 25% pensent que l'évolution de leurs activités est assez bonne. La perception d'un revenu régulier pour certains et son amélioration pour d'autres est à l'origine de cette satisfaction (voir le tableau n°25, annexe 05).

4. Analyse d'impact du microcrédit sur le niveau de vie des bénéficiaires

4.1 Amélioration du niveau de vie des bénéficiaires

Selon les données issues de notre enquête, on constate que 68.75% des personnes enquêtées ressentent une évolution de leur condition de vie dû au microcrédit et de l'activité issue de ce dernier, contrairement à 31.25% des personnes interviewées qui ne constatent pas une amélioration de leur niveau de vie. Ce taux de satisfaction peut être expliqué par le fait que l'accès à un emploi, et plus généralement à un revenu est essentiel à l'amélioration des conditions de vie de l'individu (voir le tableau n°26, annexe n°05). La figure ci-dessous illustre les données.

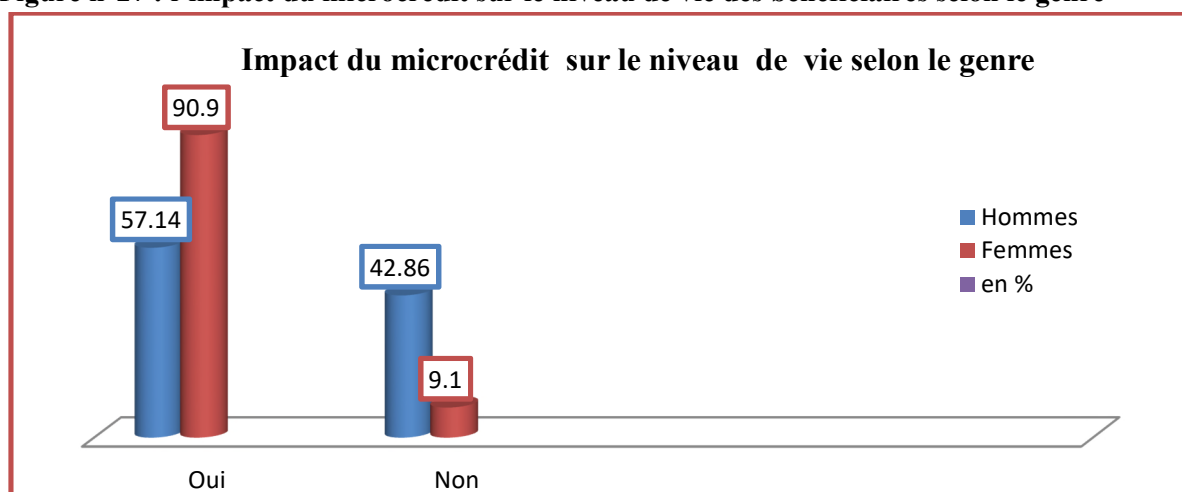
Figure n°26 : l'impact du microcrédit sur le niveau de vie des bénéficiaires



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

Ce sont les femmes qui, à 90,9%, soit une majorité dominante, pensent que le prêt a permis d'améliorer leur quotidien. Les hommes sont à 42.86% persuadés que leur situation n'a pas vraiment connu d'amélioration (voir le tableau n°27, annexe n°05). Les données relatives à l'impact du microcrédit sur le niveau de vie des bénéficiaires selon le genre sont illustrées sur la figure ci-dessus.

Figure n°27 : l'impact du microcrédit sur le niveau de vie des bénéficiaires selon le genre

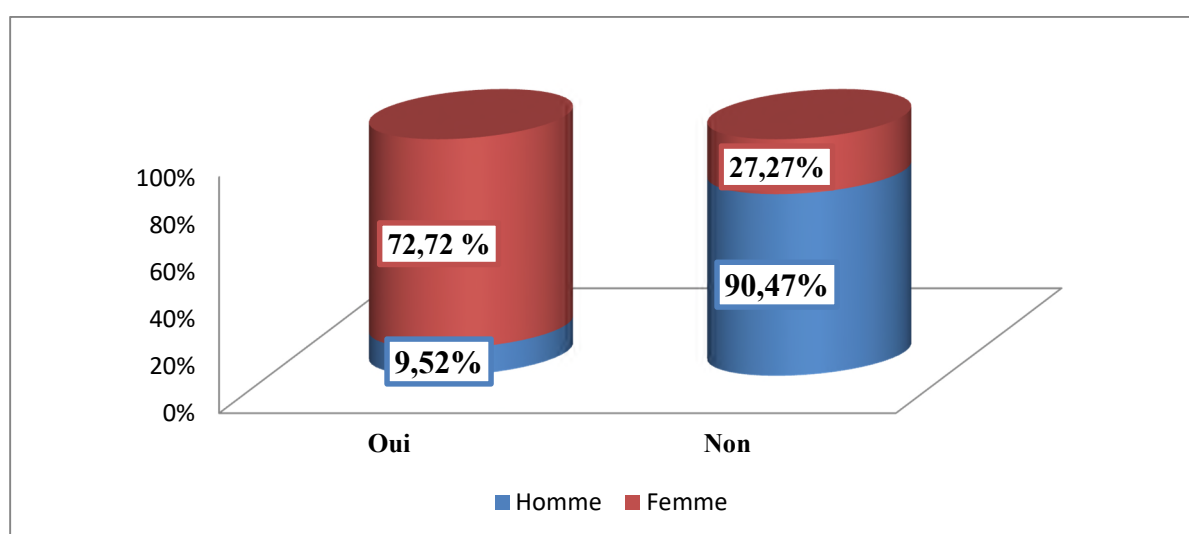


Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

4.2 Impact du microcrédit sur l'accès aux soins

Pour l'accès aux soins, 31.25% des bénéficiaires, trouvent que le microcrédit a amélioré leur accès aux soins notamment les femmes (soit 72.72% de la totalité des femmes), par contre les hommes, soit la majorité (90.47%) qui jugent que le microcrédit ne leurs a pas permis d'améliorer l'accès aux soins (voir le tableau n°28, annexe n°05). Les données sur l'impact du microcrédit sur l'accès aux soins des bénéficiaires sont représentées dans la figure ci- dessous.

Figure n°28 : Impact du microcrédit sur l'accès aux soins



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

20% du nombre globale des bénéficiaires enquêtés ont noté la possibilité d'accès à la médecine privé et 10% mentionnent l'accès aux médicaments et seulement 01.25% mentionnent l'accès aux analyses médicales (voir le tableau n°28, annexe n°05).

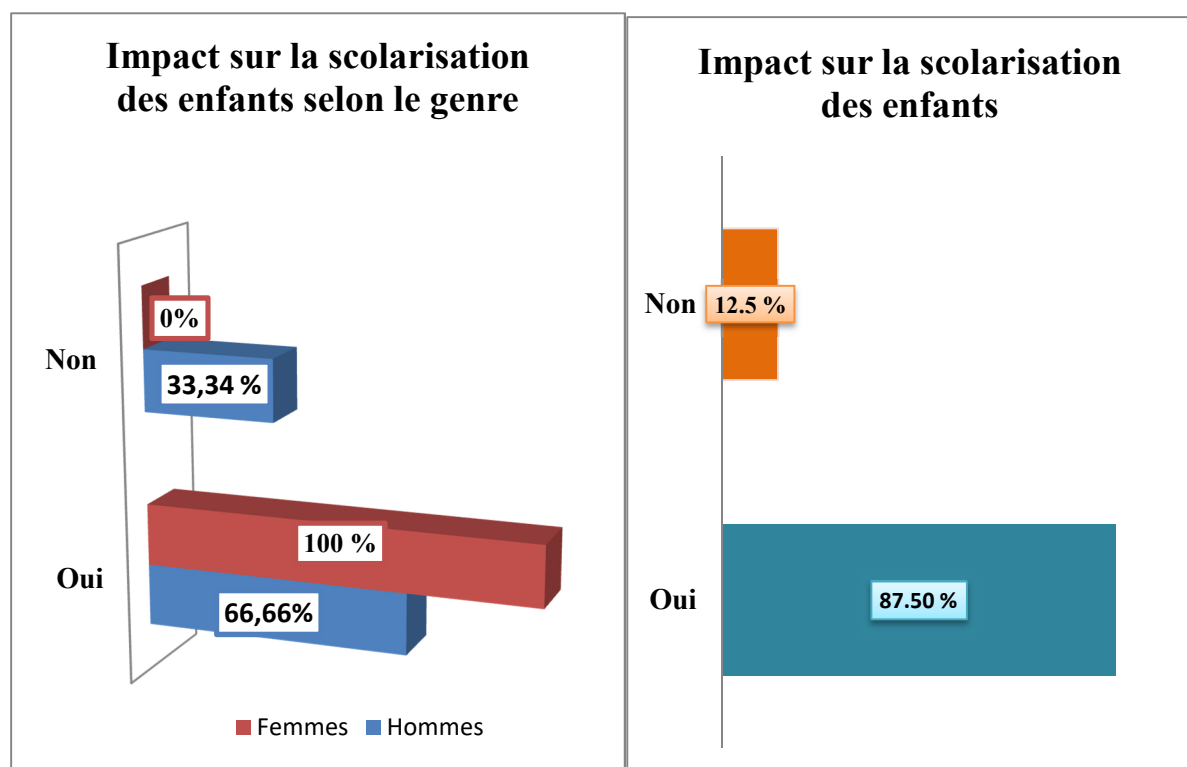
4.3 Impact du microcrédit sur la scolarisation des enfants

87.50 % des bénéficiaires enquêtés ayant des enfants scolarisé affirment avoir améliorés les conditions de scolarisation de leurs enfants soit par l'accès à des cours particuliers de renforcement ou autres (transport, fournitures scolaires)

Parmi les dix bénéficiaires mariés, 08 d'entre eux ont des enfants scolarisés, 05 femmes et 02 hommes d'entre eux pensent que leurs revenus issus du microcrédit ont permis d'améliorer la situation de leurs enfants dans ce domaine (voir le tableau n°29 ,annexe n°05).

Les données sur l'impact du microcrédit sur la scolarisation des enfants des bénéficiaires enquêtés, et par genre de ces derniers, sont illustrées sur la figure ci-après.

Figure n°29 : Impact du microcrédit sur la scolarisation des enfants des bénéficiaires enquêtés, et selon leur genre



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

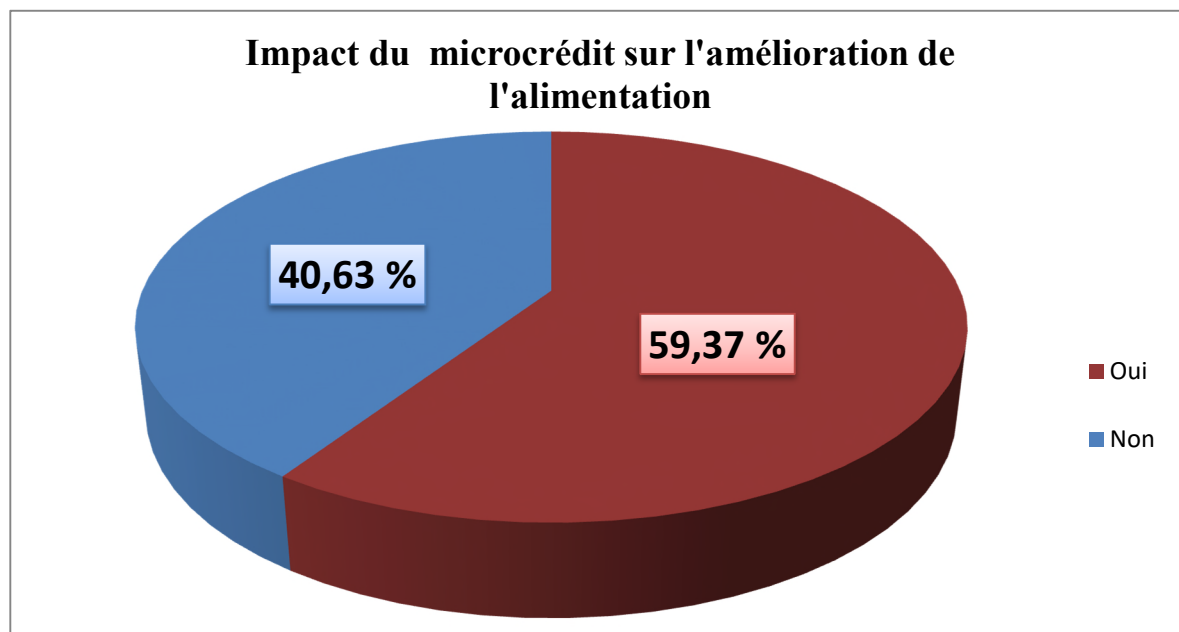
La totalité des femmes bénéficiaires ont affirmé qu'elles aidaient leurs conjoints en ce qui concerne les dépenses liées à la scolarisation de leurs enfants. Nous avons dénoté une pointe de satisfaction personnelle chez ces parents qui peuvent assurer l'éducation des enfants.

4.4 Impact du microcrédit sur l'amélioration de l'alimentation des bénéficiaires enquêtés

À la question de savoir si le microcrédit a permis d'améliorer l'alimentation des bénéficiaires, 59,37% de l'échantillon (19 bénéficiaires) répondent affirmativement, cela explique que bon nombre des bénéficiaires donne priorité à l'alimentation (voir le tableau n° 30, annexe n°05).

La figure ci-dessus illustre l'impact du microcrédit sur l'amélioration des dépenses de consommation alimentaire.

Figure n°30 : Impact du microcrédit sur l'amélioration de l'alimentation des bénéficiaires



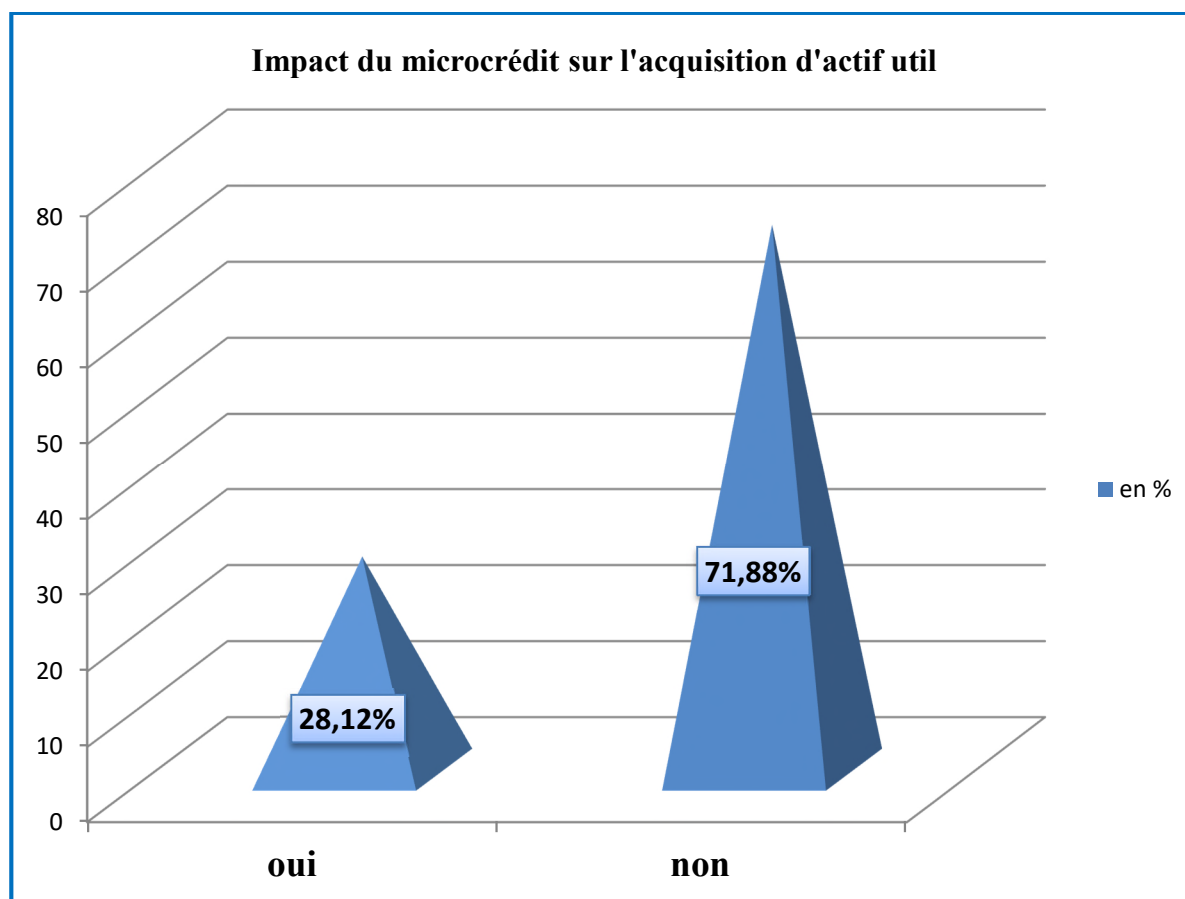
Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

4.5 Impact du microcrédit sur l'acquisition d'actifs utiles par les bénéficiaires

Selon la figure ci-dessus, 28.12 % des bénéficiaires de microcrédit ANGEM enquêtés, constatent qu'ils ont pu à l'aide du microcrédit et de l'activité issue de ce dernier acheter un actif, contre 71.88 % qui déclarent qu'ils ne sont pas capables de posséder un actif (voir le tableau n°31, annexe n°05).

21.87% du nombre global des bénéficiaires enquêtés ont noté l'achat d'un bien meuble et laiterie, 6.25% mentionnent l'achat d'un téléphone portable.

Figure n°31 : Impact du microcrédit sur l'acquisition d'actifs utiles par les bénéficiaires



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

Conclusion

Les analyses faites à partir des données que nous avons collectées au niveau de l'ANGEM antenne de Bejaia durant la période 2012-31/03/2018 nous ont permis de constater que le microcrédit est un outil de développement économique et social

En effet le microcrédit a permis à des jeunes de se prendre en charge, il a ainsi participé à la création des microentreprises et à la création d'emploi et a ouvert des portes vers une initiative entrepreneuriale

A Bejaia, depuis 2012 jusqu'au premier trimestre de 2018, l'ANGEM a permis la création de 15 685 emplois à travers la réalisation de 13 435 projets, dont la majorité se retrouve dans la Daïra de Bejaia et sont financés par le type de financement mixte.

L'étude empirique sur l'impact du niveau de vie des bénéficiaires de microcrédit ANGEM au niveau de la Daïra de Bejaïa nous a permis de constater que l'accès au microcrédit entraîne une évolution positive sur un certain nombre de variables (telle que l'amélioration de l'alimentation, la scolarisation des enfants.....)

D'une part on constate que la majorité des bénéficiaires trouvent que le microcrédit et l'activité issue de ce dernier ont amélioré leur niveau de vie, mais d'autre part on enregistre que l'effet du microcrédit chez les femmes n'est pas semblable à l'effet constaté chez les hommes.

Conclusion générale

Conclusion Générale

En général, lancer sa propre entreprise, créer son propre emploi, et en vivre durablement, telle est l'ambition de nombreuses personnes à travers le monde. Mais pour ces personnes sans ressources, le manque d'épargne et de capital rend difficile ce type d'initiative. De plus, dans l'incapacité de fournir les garanties, les personnes démunies se voient refuser tout accès au crédit. Dans ce sens le microcrédit s'inscrit comme un outil de développement parmi d'autres de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des personnes défavorisées.

Le microcrédit aide de millions de micro-emprunteurs en leur permettant d'augmenter leurs revenus, créer des entreprises et d'améliorer leur niveau de vie, brisant ainsi le cercle vicieux de la vulnérabilité et promouvant la croissance économique.

D'une manière générale, les études menées dans le domaine de microcrédit révèlent en général un consensus sur l'existence d'un impact généré par le microcrédit, dans certaines recherches réalisées dans des pays en voie de développement l'impact du microcrédit était significatif sur la réduction de la pauvreté. Dans d'autres études l'impact était enregistré dans l'amélioration des conditions de vie des ménages étudiés, le microcrédit selon certaines recherches a permis à l'autonomisation des femmes, et à l'amélioration de leur statut social. Bref selon la totalité des études le microcrédit avait un impact positif sur les bénéficiaires et leurs ménages. Ainsi, la revue de littérature sur l'impact du microcrédit est quasi absente en Algérie.

A cet effet, notre travail cherche à savoir si le microcrédit contribue au développement économique et social des gens (bénéficiaires), et cela à travers une analyse de l'activité de l'ANGEM de Bejaïa ainsi que, une enquête qu'on a entamée dans la Daïra de Bejaïa sur la base d'un échantillon de 32 bénéficiaires de microcrédit de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM).

Les analyses faites du dispositif ANGEM de Bejaïa, à partir de 2012 jusqu'au premier trimestre de cette année (2018), nous ont permis globalement de confirmer la première hypothèse établie au début de notre travail de recherche, selon laquelle « le microcrédit est un

outil de développement économique dans la mesure où il permet aux pauvres, chômeurs, femmes de camper leur propre entreprise et de créer des postes d'emploi ».

Nous avons pu constater que le microcrédit est un mécanisme approprié pour favoriser leurs accessions (les bénéficiaires) à la sphère de la production et leurs insertions dans la vie active.

A Bejaia, depuis 2012 jusqu'au premier trimestre de 2018, l'ANGEM a permis la création de 15 685 emplois à travers la réalisation de 13 435 projets, dont la majorité se retrouve dans la Daïra de Bejaia et sont financés par le type de financement mixte.

Les résultats tirés de cette recherche nous ont permis aussi de constater comme nous l'avons déjà vu au 3ème chapitre, qu'avant l'octroi du microcrédit 62.5% des bénéficiaires enquêtés étaient exclus du marché du travail, 12.5% d'entre eux travaillaient informellement, et 18.75% qui représentaient des artisans et seulement 06.25% étaient des agriculteurs.

On constate aussi que 68.75% des personnes enquêtées ressentent une évolution de leur niveau de vie dû au microcrédit et à l'activité issue de ce dernier, contrairement à 31.25% des personnes interviewés qui ne constatent pas une amélioration de leur niveau de vie. Mais d'autre part on enregistre que l'effet du microcrédit est plus significatif (ressentie) chez les femmes que chez les hommes. Car sur le total des femmes bénéficiaires interviewées 90.90% constatent une amélioration de leur niveau de vie dû au microcrédit, contre 42.86% de la totalité des hommes qui constatent une amélioration de leur niveau de vie de à travers le microcrédit.

Sur le bien être des bénéficiaires (scolarisation, soins de santé, alimentation, dépenses mensuelles, etc.), les résultats indiquent que 87.50% avouent que le microcrédit a eu un impact positif sur la scolarisation de leur enfants, 31.25% mentionnent l'accès aux soins, 59.39% ont amélioré leurs couverture des besoins alimentaires. Ces résultats nous confirment la deuxième hypothèse selon laquelle : « L'accès aux microcrédits accroît le niveau de vie des bénéficiaires ».

Le dispositif du microcrédit ANGEM a participé à l'insertion socio-économique des micro- emprunteurs (bénéficiaires), mais cela n'empêche pas l'existence de quelques limites qui empêchent son développement et qui sont généralement :

- La centration des dispositifs du microcrédit dans des zones urbaines ;
- Le microcrédit proposé par l'ANGEM offre des produits financiers qui sont plus adaptés aux besoins des femmes que des hommes ;
- Le manque d'accompagnement et de suivi des bénéficiaires, que ce soit avant ou après l'accès au microcrédit
- Les lourdeurs administratives et la complexité des procédures d'octroi de crédits

Au terme de notre étude, et face aux lacunes citées en haut, nous recommandons aux autorités concernées du microcrédit, un certain nombre de mesures et de perspectives afin de pouvoir développer ce secteur et d'atteindre ces objectifs :

- L'instauration d'un cadre réglementaire spécifique au microcrédit ;
- La Création des Institutions de Microcrédit sous forme d'ONG ;
- L'encouragement de l'initiative privé ;
- L'allègement des procédures administratives ;
- La création des IMC à proximité des zones rurales, pour ciblé d'avantage les personnes les plus pauvres et financé un nombre important de personnes.



Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages :

- **Attali, J., Arthus, Y. B. (2007)**, « *Voyage au cœur d'une révolution ; la microfinance contre la pauvreté* », Ed. J.C. Lattés, Paris.
- **Boyé, S., Hajdenberg, J., Poursat, C. (2006)**, « *Le guide de la microfinance : microcrédit et épargne pour le développement* », Edition, EYROLLES.
- **Guilbert, V. (2009)**, « *Etude de la Grameen Bank, le microcrédit au Bangladesh comme moyen d'empowement* », Les cahiers de la Chaire C- A Poisson Collection Mémoire
- **Verbeeren, P., Lardinois, I. (2003)**, « *Guide pratique du microcrédit : l'expérience du prêt solidaire* », Publication de la Fondation Roi Baudouin.
- **Yunus, M., Jolis, A. (1997)**, « *Vers un monde sans pauvreté* », Ed. J.C. Lattés, Paris

Mémoires :

- **Alyson F. (2012)** : « la microfinance et son impact sur la pauvreté dans les pays en voie de développement » Mémoire de master 1, Université du Sud-Toulon-Var.
- **Meriam B. (2009)** : « La gestion des risques de crédit en microfinance par le crédit scoring » université du 07 Novembre à CARTHAGE, 2008-2009, mémoire en ligne.
- **Sara K. (2016)**, « L'épreuve du microcrédit : réalité ou illusion? Etude de cas en Ethiopie » Mémoire de Master en sciences Sociales, Université de Lausanne.
- **Saint Jean, J. (2009)**. «La contribution de la microfinance au développement Socio-économique dans la commune de Carrefour : Le cas d'ACME pour la période 2000-2009 », Mémoire en ligne.

Revues :

- **Blondeau. N (2007)**, «La microfinance: un outil de développement durable ? » *Revue études*, Septembre 2007.
- **Perron. J.L (2016)**, « Baromètre de la microfinance » Ed. Convergences, Paris

Rapports :

- **CGAP, AFD. (2006)** « Bancarisation de masse en Algérie : opportunité et défis », *Rapport final*.
- **Jon P.Maes et Larry R.Reed (2012)**, « état de la campagne du sommet du microcrédit », RESULTS Educational Fund
- **Planet Finance, FNAM. (2005)**, « Evaluation de l'impact du microcrédit au Maroc ».
- **Rapport final PNUD (2006)**.

Documents PDF

- **Fournier, Y. (2002)**. « Algérie : passer du microcrédit à la microfinance », IRAM, Paris 57
- **Bulletin d'information statistique N°29** du Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement
- **Bulletin d'information statistique** », N° 30, Mai 2017

Lois et décrets :

- La loi n°118 du 12 decembre2001, la micro-entreprise est une entreprise
- Décret exécutif N ° 96-296 du 08/09/1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes

- Le décret exécutif N°04-14 du 22 janvier 2004
- Décret exécutif 04-16 du 22-01-2004 portant création et fixant le statut du Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits (FGMMC)
- L'ordonnance N°96-14 du 24 juin 1996
- Article 02 du Règlement de la Banque d'Algérie n°08-03 du 21 juillet 2008 fixant les conditions d'autorisation d'établissement et d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit.
- Article 03 du Règlement de la Banque d'Algérie n°08-03 du 21 juillet 2008 fixant les conditions d'autorisation d'établissement et d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit.

Sites Internet :

- www.africmemoire.com
- www.ads.dz
- www.alamana.org.ma
- www.angem.dz : ANGEM.
- www.ansej.dz : ANSEJ.
- www.banquemonddiale.org
- www.cnac.dz
- www.convergences.org
- www.dz.undp.org
- www.genreenaction.net
- www.ons.dz
- www.microcreditsummit.org.
- www.microfinancegateway.org
- www.mixmarket.org
- www.palabreplus.mondoblog.org/2015/04/22/economie-en-question-_-quelle-politique-pour-lessort-economique-de-l-Afrique.



Annexes

Annexe 01 : Décision d'éligibilité de financement de projet

République Algérienne Démocratique et populaire
Ministère de la solidarité Nationale de la famille et de la Condition de la Femme
AGENCE NATIONALE DE GESTION DU MICROCREDIT

Antenne régionale de : Bejaia
Coordination de la wilaya de Bejaia
N° : /DEF/2018

DECISION D'ELIGIBILITE DE FINANANCEMENT PROJET

Nom :

Prénom :

Identifiant :

L'étude de votre demande de microcrédit relative à l'éligibilité de votre projet portant : **(nom de matériel)**

Par la commission d'éligibilité et de financement date de :

A permis de donner un avis **favorable.**

La structure de votre financement se répartit comme suit :

- **Apport personnel (1%) :**
- **PNR (29%) :**
- **Crédit bancaire (70%) :**
- **Soit un total de :**

Bonification du taux d'intérêt bancaire (100%) :

Cette décision d'éligibilité et de financement vous est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Fait à

le :

Annexe 02: activité de l'ANGEM

1. Répartition des crédits accordés par l'ANGEM

		Nombre de prêts	Parts %
Par type de crédit	Achat de matières premières	746.930	90.30%
	Acquisition de matériel	80.231	9.70%
Emplois créés	Achat de matières premières	1.120.395	90.30%
	Acquisition de matériel	120.346	09.70%
Par genre	Féminin	520.561	62.93%
	Masculin	306.600	37.07%
Par niveau de scolarité	Sans niveau	133.424	16.13%
	Alphabétisé	12.833	1.55%
	Primaire	125.114	15.13%
	Moyen	412.043	49.81%
	Secondaire	110.412	13.35%
	Universitaire	33.335	04.03%
Par catégories d'âge	18-29	302.309	36.55%
	30-39	260.294	31.47%
	40-49	149.138	18.03%
	50-59	83.524	10.10%
	60 et plus	31.896	3.86%
Par secteurs d'activité	Agriculture	115.161	13.92%
	TPI	322.708	39.01%
	BTP	70.294	08.50%
	Services	169.827	20.53%
	Artisanat	144.976	17.53%
	Commerce	3.407	0.41%
	pêche	788	0.10%

Source : Etablie par nous-même à partir des informations du site officiel de l'ANGEM : www.angem.dz

Annexes

Annexe 03 : Formes de financement de l'ANSEJ

Formes de financement		Apport personnel	Prêt ANSEJ	Crédit bancaire	Les intérêts	Les garanties
Financement triangulaire (création et extension)	l'investissement jusqu'à 5.000.000 DA	01 %	29 %	70 %	- Les intérêts sont bonifiés à 100% pour tous les secteurs d'activités.	Les prêts sont garantis par le Font de Caution Mutuelle de Garantie risques/ crédits des Jeunes Promoteurs
	l'investissement de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA	02 %	28 %	70 %		
Financement Mixte (création et extension)	l'investissement jusqu'à 5.000.000 DA	71 %	29 %	Néant	- Prêts Non Rémunérés (PNR)	
	l'investissement de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA	72 %	28 %	Néant		

Source : Etablie par nous-même à partir des informations du site officiel de l'ANSEJ

Université Abderrahmane Mira de la wilaya de BEJAIA
Faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion

**Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme master en sciences
économique, option : Monnaie, Banque et Finance**

**Thème : « Etude de l'impact socioéconomique du microcrédit en Algérie,
Cas ANGEM de BEJAIA »**

Enquête de terrain

M^{me}, M^{elle}, Monsieur ;

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire de master en sciences économiques, option : Monnaie, Banque et Finance, sous le thème : «Etude de l'impact socioéconomique du microcrédit en Algérie, Cas ANGEM de BEJAIA». Nous souhaitons enrichir notre recherche par une enquête sur le terrain selon le questionnaire ci-joint.

Aussi, nous vous prions de vouloir répondre en le remplissant, et pour vous mettre à l'aise, nous nous engageons à garder l'anonymat de vos réponses qui serviront exclusivement à des fins de recherche scientifique.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration

Annexe 04 : Questionnaire d'enquête

I- Identification du bénéficiaire de microcrédit (les bénéficiaires du crédit entre 2012- 2016)

Q1. Commune : Bejaïa Oued Ghire

Q2 .Milieu : urbain rural

Q3. Genre : Homme Femme

Q4. Age du bénéficiaire :.....ans

Q5. Etat matrimoniale : Célibataire Mariée

Q6. Niveau d'étude du bénéficiaire :

- ✓ Pas d'études
- ✓ Etudes primaire
- ✓ Etudes moyenne
- ✓ Etudes secondaire
- ✓ Etudes universitaire

Q7. Nombre de personnes pris en charge

- ✓ Aucun
- ✓ Moins de trois
- ✓ Trois et plus

Q8. Quel était votre situation au moment de la demande de crédit ?

- ✓ Chômage
- ✓ Travail informel
- ✓ Artisan
- ✓ Agriculteur
- ✓ Autre

Annexes

II- Information sur la destination et le suivie des crédits

Q09. Quel est la destination du crédit reçu ?

- ✓ Achat de matière première
- ✓ Développement d'une activité

Q10. Avez-vous suivi une formation (services non financiers proposés par l'ANGEM) avant l'accès au crédit

Oui Non

Q11. Avez-vous suivi une formation (services non financiers proposés par l'ANGEM) après l'accès au crédit

Oui Non

III- Information liées à l'activité du bénéficiaire après l'accès au crédit

Q12. Quelle activité exercez-vous après l'accès au microcrédit ?

- ✓ artisan
- ✓ Agriculteur
- ✓ service
- ✓ Autres activités

Q13. Comment évolue-elle ?

- ✓ Très bien
- ✓ Bien
- ✓ Assez bien

Annexes

IV- impact du crédit sur le niveau de vie du bénéficiaire

Q14. Est-ce que vous trouvez que le microcrédit à améliorer le niveau de votre vie ?

Oui

Non

Q15. Le crédit à t-il un impact sur l'accès aux soins ?

Oui

Non

Q16. Si oui, est-ce que par l'amélioration de l'accès aux :

✓ Transport

✓ Achat de médicament

✓ Analyse médicales

✓ Médecin privés

Q17. L'accès au crédit vous a-t-il permet d'améliorer la scolarisation des enfants à votre charges ?

Oui

Non

Q18. Si oui, à travers l'accès au :

✓ Transport

✓ Fourniture scolaire

✓ Cours particuliers

✓ Autres

Q19. Le crédit a- t-il eu un impact sur l'amélioration de l'alimentation de votre ménage ?

Oui

Non

Q20. Le crédit a- t-il eu un impact sur l'acquisition d'actifs utiles à votre ménage ?

Oui

Non

Annexes

Q21. Si oui lesquels ?

- ✓ Téléphone portable
- ✓ Meubles et literie
- ✓ Télévision
- ✓ Cuisinière
- ✓ Réfrigérateur
- ✓ Autre

Notre parfaite gratitude pour votre collaboration

Annexes

Annexe 05 : Données d'enquête des bénéficiaires de l'ANGEM au niveau de la Daïra de BEJAIA

Tableau n°11 : Evolution du nombre de demandes de microcrédit déposées

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	1 ^{er} semestre 2018	Total
Nombre de demandes de microcrédit déposées	3753	2867	4012	2341	1027	1399	692	16 091

Tableau n°13 : Répartition des bénéficiaires par zone

commune	effectifs	Pourcentage
Bejaïa	24	75%
Oued Ghire	08	25%
Total	32	100%

Tableau n°14 : Répartition des bénéficiaires par genre

Genre	effectifs	Pourcentage
hommes	21	65,62%
femmes	11	34.38%
Total	32	100%

Tableau n°15 : Tranche d'âge des bénéficiaires

Age	18-29ans	30-39ans	40-49ans	50ans et plus
Total	10	18	02	02

Tableau n°16 : Répartition des bénéficiaires par milieu de résidence

	effectifs	Pourcentage
urbain	24	75%
rural	08	25%
Total	32	100%

Annexes

Tableau n° 17 : Situation matrimoniale des bénéficiaires

Situation matrimoniale	Effectifs	Pourcentage
célibataires	22	68.75%
Mariés	10	31.25%
Total	32	100%

Tableau n° 18: Niveau d'étude atteint

Niveau d'étude	Effectifs	Pourcentage
Pas d'étude	04	12.5%
Etudes primaire	06	18.75%
Etudes secondaire	14	43.75%
Etudes moyenne	07	21.87%
Etudes universitaire	01	03.13%
Total	32	100%

Tableau n°19: Nombre de bénéficiaires ayant des personnes en leur charge

	Aucun	Moins de trois	Trois et plus
Total	22	08	02

Tableau n°20: Statut social avant de bénéficier du microcrédit ANGEM

	Effectifs	Pourcentage
En chômage	20	62.5%
Travail informel	04	12.5%
Artisan	06	18.75%
agriculteur	02	6.25%
autre	00	00
Total	32	100%

Tableau n°21 : Destination des crédits accordés

	Achat de matières premières	Développement d'une activité
Total	20	12

Tableau n°22 : Suivi de formation avant l'accès au crédit

	Oui	Non
Total	18	14

Annexes

Tableau n°23 : Suivi de formation après l'accès au crédit

	Oui	Non
Total	08	24

Tableau n°24 Situation des bénéficiaires après l'accès au crédit

	services	artisan	Agriculture	Autre
Total	10	16	04	02

Tableau n°25 : Evolution de l'activité des bénéficiaires enquêtés

	Très bien	Bien	Assez bien
Total	06	18	08

Tableau n° 26 : Impact du microcrédit sur l'amélioration du niveau de vie des bénéficiaires

	Effectifs	Pourcentage
Oui	22	68.75 %
Non	10	31.25 %
Total	32	100%

Tableau n° 27: Impact du microcrédit sur l'amélioration du niveau de vie des bénéficiaires selon le genre

		Es-ce que vous trouvez que le microcrédit à améliorer le niveau de vie de votre ménage?		Total	
		Oui	Non		
Zone	Daïra de Bejaia	Effectifs hommes	12	08	21
		% compris dans La zone	57.14%	42.86 %	100%
		Effectifs femmes	10	01	11
		% compris dans La zone	90.90%	09.10	100%
Total		22	10	32	
		% compris dans La zone	68.75%	31.25%	100%

Annexes

Tableau n°28: Impact du microcrédit sur l'accès aux soins

	Impact sur l'accès aux soins			
	Oui	En %	Non	En %
hommes	02	09.52%	19	90.47%
femmes	08	72.72%	03	27.27%
Total	10	31,25%	22	68,75%
	Oui 31.25%			
	médecine privé	l'accès aux médicaments	analyses médicales	
En %	20%	10%	1.25%	

Tableau n°29 : Impact du microcrédit sur la scolarisation des enfants

	Effectifs ayant en charge des enfants	Amélioration de la scolarisation des enfants			
		Oui	En %	Non	En %
hommes	03	02	66.66%	01%	33.33%
Femmes	05	05	100%	00	00%
Total	08	07	87.50%	01	12.50%

Tableau n°30 : Impact du microcrédit sur l'amélioration de l'alimentation des bénéficiaires enquêtés

	L'amélioration de l'alimentation de votre ménage			
	Oui	En %	Non	En %
Total	19	59,37%	13	40.63%

Tableau n°31 : Impact du microcrédit sur l'acquisition d'actifs utile par les bénéficiaires

	l'acquisition d'actifs utile à votre ménage			
	Oui	En %	Non	En %
Total	13	40.62%	19	59.38%
	Achat d'un bien meuble et laiterie		Achat d'un téléphone portable	
En %	21.87%		6.25%	



Tables des matières

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Sommaire

Introduction générale	02
Chapitre 01 : Le microcrédit et le développement socioéconomique	06
Section01 : Généralités sur le microcrédit	06
1- Naissance, caractéristiques et objectifs du microcrédit	07
1-1 définition du microcrédit.....	07
1-2 origines et évolution du microcrédit.....	08
1.3 Caractéristiques du microcrédit.....	09
1.4 Objectifs du microcrédit	11
2. Qu'est-ce que la microfinance.....	12
3- les acteurs du microcrédit.....	16
4- les types du microcrédit.....	17
4.1 Le prêt solidaire.....	17
4.2 Le prêt individuel.....	17
Section02 : La contribution du microcrédit au le développement socioéconomique	18
1. Définition du développement économique et social.....	18
2. Les méthodes de l'impact socioéconomique du microcrédit.....	18
2.1 Méthodes classiques.....	18
2.2 Méthodes orientées vers l'institution.....	19
2.3 Méthodes orientées vers le client.....	19
03. Revue de littérature sur l'impact de la microfinance sur le développement socioéconomique	20
3.1 Microfinance et Entreprenariat.....	20
3.2 Microfinance et Genre.....	21
3.3 Microfinance et Développement.....	22
4. Quelques résultats empiriques	25

4.1 Au Maroc	25
4.2 Dans les autre pays en voie de développement (PED).....	25
Section03 : Le microcrédit dans le monde.....	26
1. Situation actuel du secteur du microcrédit	26
2. Quelques chiffres sur le microcrédit	29
Conclusion du chapitre I.....	31
Chapitre II : Le microcrédit en Algérie.....	32
Section 01 : le microcrédit : un instrument de lutte contre la pauvreté en Algérie.....	32
1. Situation de la pauvreté en Algérie.....	32
1.1 Présentation de contexte socio-économique de l’Algérie.....	33
1.2 Les mesures de lutte contre la pauvreté en Algérie.....	35
2. Introduction du microcrédit en Algérie.....	36
2.1 Bref historique du microcrédit en Algérie.....	37
2.2 L’ancien dispositif du microcrédit.....	38
2.3 La création d’IMF en Algérie.....	38
Section 02 : Les dispositifs du microcrédit en Algérie.....	39
1. Agence National de Gestion de Microcrédit (ANGEM).....	39
1.1 Présentation de l’ANGEM.....	40
1.2 Organisation de l’ANGEM.....	41
1.3 Démarche administratives du dispositif d’ANGEM.....	42
1.4 Les aides et les avantages accordés aux bénéficiaires du micro-crédit.....	43
1.5 La Garantie des Crédits Bancaires.....	43
1.6 Le mode de financement de l’ANGEM.....	44
2. Les autres dispositifs du microcrédit en Algérie.....	46
2.1 Agence National de Soutien à L’emploi de Jeune (ANSEJ).....	46
2.2 La Caisse National d’Assurance Chômage (CNAC).....	47
2.3 ONG Touiza.....	49
Section 03 : Situation du secteur du microcrédit en Algérie.....	51
1. Cadre légal est règlementaire.....	51
2. Evaluation du secteur de microcrédit en Algérie.....	52
2.1 La portée du microcrédit en Algérie	52

2.2 Les contraintes du microcrédit en Algérie.....	53
Conclusion du chapitre II.....	55
Chapitre III : Etude empirique de l'impact socioéconomique du microcrédit.....	56
Section 01 : Présentation de l'ANGEM de Bejaia et l'enquête menu auprès de ses quelques bénéficiaires	56
1. Présentation de l'ANGEM de la wilaya de Bejaïa.....	56
2. Présentation de l'enquête et les méthodes utilisées.....	57
2.1 Méthodologie de l'enquête.....	57
2.2 La structure du questionnaire.....	57
2.3 Le mode d'administration.....	58
2.4 Présentation de l'enquête.....	58
Section 02 : Analyse de l'activité de l'ANGEM.....	59
1. Analyse des demandes de microcrédits accordés par modalités de financement.....	59
1.1 Financements mixte.....	59
1.2 Financement triangulaire.....	60
2. Répartition des microcrédits accordés.....	60
2.1 Répartition des microcrédits accordés par montant.....	60
2.2 Répartition des microcrédits accordés par genre et par secteur.....	61
2.3 Répartition des microcrédits accordés par daïra.....	65
3. les données relatives à l'évolution de l'activité de l'ANGEM.....	66
3.1 Evolution du nombre des micro-entreprises créés par l'ANGEM de Bejaia.....	66
3.2 Evolution du nombre d'emplois créés par l'ANGEM de Bejaia.....	67
3.3 Evolution du nombre des microcrédits accordés par rapport au nombre d'emplois créés.....	68
3.4 Evolution du nombre de micro-emprunteurs ayant bénéficié des formations non Financières.....	69
Section 03 : Présentation et analyse des données issues de l'enquête menée auprès de quelques bénéficiaires du microcrédit ANGEM au niveau de la Daïra de BEJAIA... ..	70
1. Les caractéristiques des bénéficiaires enquêtés.....	70
1.1 Répartition des bénéficiaires enquêtés par zone	71
1.2 Répartition des bénéficiaires enquêtés par genre.....	71
1.3 Tranche d'âge des bénéficiaires enquêtés.....	72

1.4 Répartition des bénéficiaires enquêtés par milieu de résidence.....	73
1.5 Répartition des bénéficiaires par leur statut matrimonial.....	73
1.6 Répartition des bénéficiaires par leur niveau d'étude.....	74
1.7 Nombre de personnes pris en charge.....	75
1.8 Le statut social des bénéficiaires avant l'accès au microcrédit.....	75
2. Informations sur la destination et le suivi des microcrédits.....	76
2.1 Informations sur la destination des microcrédits.....	76
2.2 Suivi de formations avant l'accès au microcrédit.....	77
2.3 Suivi de formations après l'accès au crédit.....	77
3. Information liées à l'activité du bénéficiaire après l'accès au microcrédit	78
3.1 Activité des bénéficiaires après l'accès au crédit.....	78
3.2 Evolution de l'activité des bénéficiaires enquêtés	79
4. Analyse d'impact du microcrédit sur le niveau de vie des bénéficiaires.....	80
4.1 Amélioration du niveau de vie des bénéficiaires	80
4.2 Impact du microcrédit sur l'accès aux soins.....	81
4.3 Impact du microcrédit sur la scolarisation des enfants.....	82
4.4 Impact du microcrédit sur l'amélioration de l'alimentation des bénéficiaires enquêtés.....	83
4.5 Impact du microcrédit sur l'acquisition d'actifs utiles par les bénéficiaires.....	84
Conclusion du chapitre III	85
Conclusion générale.....	86

Bibliographie

Annexes

Résumé

En Algérie, l'insertion socioéconomique des personnes défavorisées, jeunes et au chômage, a pris une grande importance dans les programmes de microcrédits envisagés ces dernières années, parmi ces programmes on trouve le dispositif ANGEM (l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit) qui vise à aider une catégorie ciblée de personnes pour sortir de l'exclusion sociale, à travers l'insertion de cette dernière au marché du travail, ce qui valorise leur statut social et ouvre de nouvelles chances de réussite dans leur vie.

Ce travail s'interroge sur l'impact du microcrédit au développement économique et social des gens (bénéficiaires). Economique, dans le but de savoir si le microcrédit permet aux pauvres de réaliser leurs projets et de s'auto prendre en charge. Social, dans le sens de savoir si le microcrédit permet d'améliorer la qualité de vie, de santé, de l'éducation.....des bénéficiaires de ce type de financement.

Mots clés: microfinance, microcrédit, développement socioéconomique, niveau de vie, ANGEM.....

Abstract

In Alegria, the socio-economic integration of disadvantaged, young and unemployed persons, has become very important in the microloan programs envisaged these recent years, among these programs we find the device ANGEM (the National Agency Microcredit Management Program) which aims to help a targeted category of people to get out of social exclusion, through the insertion of the latter into the labor market, which enhances their social status and open new chances of success in their lives.

This work examines the impact of microloan on economic development and social of people (beneficiaries). Economic, in order to know if microloan allows the poors to realize their projects and self-help. Social, in the sense of whether microloan improves the quality of life, health, education of the beneficiaries of this type of financing.

Keywords : microfinance, microloan, socio-economic development, quality of life, ANGEM